

**CONSEIL COMMUNAL
GEMEENTERAAD**

**Séance publique du mercredi 20 février 2019 à 19h00
Openbare zitting van woensdag 20 februari 2019 te 19u00**

Mme la Présidente, Catherine Moureaux :

Bonjour à tous, avant de commencer la séance je voudrais indiquer que pour ce qui concerne les points mis à l'ordre du jour par les conseillers communaux, les interpellations, les motions, etc. les points qui concernent des personnes clairement identifiables et/ou identifiées, seront traités dans le huis clos. Ça veut dire que ce sont des points qui seront traités selon le règlement, et on fera comme dans les autres assemblées à huis clos, c'est-à-dire qu'on demandera au public de quitter la salle. Ça, c'est pour prévenir le public qui restera pour des points qui ont trait à une personne, que ces points seront traités en huis clos.

Encore un autre point concernant l'organisation de nos travaux. J'ai été saisi de plusieurs questions d'actualité dont des questions d'actualité qui ont trait à la société de logement social, « Le Logement Molenbeekois ». Alors je propose que ces questions d'actualité soient traitées dans le débat, je crois initié par monsieur Vossaert, sur le Logement, de manière à ce que tout soit groupé et à ce qu'on respecte la préséance prise par monsieur Vossaert dans cette question-là puisque toutes ont trait au même objet et que nous avons préparé une réponse qui répond sur cet objet.

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Madame la Présidente, d'abord vous arrivez avec une demi-heure de retard. Je ne vais pas vous reprocher d'avoir organisé de très longues réunions avec vos troupes, mais néanmoins, je suis étonné de votre proposition de mettre les différentes interpellations qui concernent ce grave problème de discrimination dont ont été victimes des candidates à des postes au sein de l'Administration communale, de les mettre à huis clos, d'autant plus qu'on ne cite pas de noms. Il n'y a aucun nom et vous avez parlé de règles, de traditions. Je vous rappelle que ce n'est que dans le cas où l'on cite un nom que ces dossiers-là ou ces interpellations ou ces points sont mis à huis clos.

Moi, je demande que ces points soient traités en séance publique pour que tout le monde ici présent entende exactement les échanges qu'on va avoir. Il y a un fait historique qui s'est passé dans cette commune, vous avez discriminé des personnes à cause de leur tenue vestimentaire et moi, je voudrais qu'on en parle publiquement et que vous expliquiez sur quelle base vous avez fait ces choix là et non pas en huis clos comme si on voulait fuir un débat public. Merci.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

Je pense que le cas qu'on mentionne ne relève pas seulement d'une personne mais d'une pratique et cette pratique, je trouve que l'ensemble des Molenbeekois peuvent et doivent entendre les réponses du Collège, c'est-à-dire qu'on n'engage pas une personne parce qu'elle porte un foulard. On entend aussi des retours d'autres membres du personnel,

qu'en fait, on demande d'enlever le foulard alors que ce n'était pas demandé dans le passé. Je pense que c'est un principe général. Ce n'est pas une question liée à une personne. Je pense que le public ne sait pas nécessairement de qui on parle, mais de ce principe qui est en infraction avec le règlement de travail de la commune on peut et on doit en discuter en public.

Le PTB fera un amendement sur sa propre motion relative aux revendications du personnel qu'on avait introduite avant pour justement pouvoir en débattre en public.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

J'ai bien entendu les deux propositions. La première c'est, même si je n'ai pas déposé cette interpellation sur la question du recrutement au sein de notre Administration communale, c'est vrai que je suis étonné par rapport à votre proposition puisque si on ne cite pas des personnes, il y a matière d'interprétation là-dessus et donc, je ne vois pas d'opposition à le faire en débat public.

La deuxième chose, c'est votre proposition concernant le débat sur « Le Logement Molenbeekois » sur la SISF. Moi, je n'ai pas de problème parce que je suis aussi dépositaire d'une question d'actualité, de regrouper tout cela autour de l'interpellation. Maintenant, c'est peut-être à voir avec les autres déposants ce qu'il y a lieu de faire.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à madame Maouane.

Mme Maouane :

Merci madame la Présidente. J'ai bien entendu les arguments que vous aviez. Cependant ce que nous souhaitons, nous, c'est un débat sur la cadre général et sur l'égalité des chances au sein de l'Administration communale et sur les procédures de recrutement et donc on ne cite pas des personnes et on ne veut pas des débats sur des personnes. Evidemment dans ce cas-là, ce serait en huis clos, mais là, ce n'est pas du tout l'objet. L'objet, c'est un débat sur le cadre en général et je pense que le débat peut se faire de manière public. Merci.

Mme la Présidente :

En ce qui concerne le regroupement des questions d'actualité avec l'interpellation, je note que vous êtes d'accord. En ce qui concerne le huis clos, je veux rappeler ce qui fonde l'idée du huis clos.

Le huis clos concerne le traitement des dossiers de personnes. A quoi correspond cette pratique ? C'est une pratique extrêmement ancienne. Elle a deux fondements. Le premier fondement, c'est de pouvoir libérer l'ensemble des conseillers communaux de toute pression étrangère qui se passerait et qui viendrait du public. Ça, c'est le premier fondement.

Le deuxième fondement, c'est important pour les questions de personnes parce que, imaginons que la personne soit dans la salle, c'est un souci, c'est une difficulté pour certains de s'exprimer et ça pourrait amener à des décisions qui iraient dans un autre sens que celle qui auraient été prises sans la personne, une forme de pression qui peut s'exercer en

provenance du public. La deuxième raison, et dans le cas qui nous occupe, je pense qu'elle est fondamentale, la deuxième raison, c'est pour protéger la personne qui est concernée par le sujet.

Je pense qu'après avoir entendu les réponses, la plupart des conseillers communaux et j'aurai tendance à dire probablement vous êtes 45 ce sera 42, 43 ou 44 personnes seront convaincus qu'il fallait traiter en huis clos pour protéger la personne et ça ne vous êtes en aucun cas le droit demain, plus tard, de revenir avec un thème plus global, mais dans la mesure où aujourd'hui j'ai pu noter que vous avez entré vos interpellations le lendemain d'un mail qui a été largement diffusé, qui concerne un cas d'une seule personne, il se passe que le huis clos est la bonne façon de faire pour les deux raisons que je viens d'évoquer.

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

J'ai du mal avec vos arguments. Vous dites que certains conseillers auront du mal à pouvoir s'exprimer devant le public ici présent, alors que ces mêmes conseillers, en tout cas certains, lors de la campagne électorale ou lors des campagnes, dont vous-même madame la Bourgmestre, vous allez rencontrer les gens de la diversité en leur promettant monts et merveilles, à la commune on va engager avec tel ou tel tenue vestimentaire et aujourd'hui, alors que nous sommes face à un cas concret de discrimination et je voudrais entendre les conseillers ici qui ont fait ce type de campagne, parce que c'est très bien de dire « ce n'est pas de notre faute, c'est à cause du MR » parce que c'est ce qu'on fait certains membres de votre Collège ces derniers jours, quand le courrier a circulé, on a été dans les cafés dire « ce n'est pas nous, ce sont les méchants du MR qui nous empêchent de recruter des femmes qui portent le foulard ». Il faut assumer vos positions madame ! Vous avez fait des promesses pendant la campagne électorale, vous avez publiquement dit dans les médias que vous êtes contre toute forme de discrimination et aujourd'hui, vous faites le contraire alors que vous êtes aux commandes de la commune.

En plus, et c'est beaucoup plus grave, lorsqu'on a ici l'occasion de débattre en public, vous êtes en train de fuir le débat public. Vous voulez mettre ça en huis clos et vous vous cachez derrière les conseillers communaux qui auraient peur de peut-être se mettre en difficultés par rapport au public. Moi, je demande que le débat, il soit public et si vous ne voulez pas, je vous invite à organiser un vote.

Mme la Présidente :

Madame Maouane, j'espère que vous avez mieux compris mes arguments que monsieur El Khannouss.

Je donne la parole à madame Maouane.

Mme Maouane :

J'ai bien entendu vos arguments et je reviens avec ma demande que le débat se face en séance publique. On a reçu le mail et on a introduit les interpellations en temps et en heure, donc on était dans les limites légales et les questions, en tout cas dans mon interpellation, ce sont des questions qui portent sur le règlement du travail et non pas sur des personnes et c'est pour ça que j'insiste pour que le débat se fasse en séance publique, merci.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

Je trouve ça fascinant que vous jugez à la place des conseillers. Il y a trois conseillers qui disent vouloir discuter du règlement de travail qui n'est pas respecté. C'est vrai qu'il y a un mail qui a suscité le cas, mais ce n'est pas que cet email-là. Il y a des autres plaintes, il y a des autres échos. Vous refusez d'en parler et vous utilisez tous des subterfuges pour que ce débat n'ait pas lieu en public. A mon avis, il y a plein de gens dans votre propre majorité qui sont gênés de mener ce débat. Nous, on veut que ce soit public. Il n'y a pas de gêne pour cela. Il y a un règlement de travail qui est exemplaire à ce niveau-là, qui prend position et c'est la commune qui est en infraction avec ce règlement de travail et sur cela, on ne pourrait pas débattre en public. Donc, oui, je pense qu'on peut débattre en public sur des choses évidentes, comme le personnel, des choses importantes de la commune qui ne peuvent pas être en infraction avec le règlement de travail.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Je ne vais pas tomber dans un débat sur tous les aspects parce qu'on est déjà quasiment dans le contenu d'une interpellation, mais je trouve évidemment qu'il ne faut pas être mal à l'aise par rapport à la question parce que si c'est pour faire soit de la récupération, soit c'est pour en faire justement une question qui doit nous dépasser, c'est-à-dire qu'il y a aujourd'hui peut-être une insécurité juridique qu'on nous met sur la table par rapport à la personne requérante, alors là, moi, je ne voudrais pas être responsable de ce problème. Par contre, il est évident, et ça je ne l'ai pas entendu de la part de la Bourgmestre, vous n'avez pas clarifié sur justement la question du règlement communal et des aspects qui découlent d'une décision qui ne vise pas ici une personne, mais c'est vraiment ça qui est délicat. Moi je ne veux pas tomber aujourd'hui dans toutes formes de récupération ou de surenchère. Je veux qu'on puisse traiter tout le monde sur le même pied d'égalité, mais je n'en ferai pas un argument politique. C'est très important. Je peux comprendre la demande de mes collègues par rapport au débat public, mais je peux aussi entendre, vous allez dire, mais il est entre les deux, non je pense qu'il ne faut pas avoir peur de ce faux malaise. Il faut pouvoir assumer des positions et les expliquer. Trop souvent, on va opposer les gens dans ce débat. On va opposer et je pense qu'il faut expliquer pourquoi on en arrive là, pourquoi aujourd'hui la loi ne le permettrait pas ou empêcherait ou créerait des discriminations et comment on peut lutter contre ces formes de discriminations et de ne pas tomber dans le panneau facile d'opposer les gens, puisqu'on ne va jamais résoudre le problème au final. Ici, vous avez parlé du port du voile, on ne va jamais résoudre le problème au final.

Mme la Présidente :

Je pense qu'il est sein pour cette personne qu'on puisse discuter de son cas en huis clos et cela ne vous ôte en rien votre capacité en tant que conseiller communal de revenir avec vos questions d'ordre plus général lors de la prochaine séance.

Je pense que c'est une manière seine de travailler étant donné qu'on sait tous et d'ailleurs madame Maouane vient de le rappeler, que c'est suite au mail de cette personne que vous vous éveillez à cette question et que vous venez avec vos questions.

Votons sur le huis clos. Je mets le huis clos au vote. Qui est pour qu'on aille en huis clos pour traiter du cas de cette personne ?

Je donne la parole à madame Maouane.

Mme Maouane :

Je le rappelle ici, l'idée, ce n'est pas de parler uniquement d'un cas en particulier. Dans ce cas-là, le huis clos serait requis et tout le monde est d'accord autour de la table là-dessus. Ce que nous voulons ce soir, c'est un débat sur le cadre général, sur le règlement de travail au sein de l'Administration communale et des décisions du Collège et j'estime, mon groupe estime et une partie de l'opposition estime que c'est un débat qui peut se tenir en séance publique. Merci.

Mme la Présidente :

On vote sur le huis clos !

Qui est pour le huis clos, pour s'occuper du cas de cette personne qui est au centre de l'interpellation de nos conseillers aujourd'hui ?

M. El Khannouss :

Posez votre question !

Mme la Présidente :

La question posée aux conseillers est « êtes-vous pour ou contre le huis clos » ?

Ceux qui votent « oui » souhaitent le huis clos.

Mme Turine :

Nous voulons un débat en public !

Mme la Présidente :

Vos interpellations sont rentrées sur base d'un cas personnel. Nous votons sur le huis clos à la demande d'un des déposants d'une interpellation ! Je vous demande maintenant de prendre part au vote. Nous allons clôturer le vote. Pour prendre part au vote, vous appuyez sur le bouton blanc.

Je donne la parole à monsieur Majoros.

M. Majoros :

Monsieur le Secrétaire communal, on ne sait pas pour quel point on vote ! Quel est le numéro du point ?

Mme la Présidente :

On vote à la demande d'un des déposants pour savoir si on traitera son interpellation en huis clos.

M. El Khannouss :

Il y en a plusieurs. Dites le nom du déposant !

Vous ne savez pas ce que vous voulez. Mais madame la Présidente, vous ne savez pas présider ! Qu'est-ce que c'est ça ? C'est quand même incroyable !

Mme la Présidente :

Je constate que certains sont nerveux et je vous demande de vous inscrire au vote et de voter s'il-vous-plaît.

Mme Turine :

Mais on vote sur quel point ?

Mme la Présidente :

On vote pour le huis clos.

Mme Maouane :

Madame la Présidente, on vote sur quel point pour le huis clos ?

Mme la Présidente :

Mais enfin, vous vous fichez de moi ?

M. El Khannouss :

Mais enfin, il y a plusieurs interpellations ! Monsieur le chef de groupe, corrigez votre Présidente. Il y a plusieurs interpellations.

Mme la Présidente :

C'est bien sur celle sur laquelle vous venez de faire tout un foin. C'est assez évident. On va la chercher pour vous dire le numéro parce que vous avez l'air d'avoir besoin du numéro pour vous souvenir de ce dont vous venez de débattre.

M. El Khannouss :

Madame la Présidente, il y a plusieurs interpellations qui traitent de cette problématique. Dites-nous, vous souhaitez le huis clos pour telle interpellation déposée par monsieur El Khannouss.

Mme la Présidente :

Donc je propose le huis clos pour l'interpellation marquée en point 67 et celle marquée en point 68. Et maintenant, je vois que presque tout le monde a voté. C'est merveilleux.

M. El Khannouss :

Voilà, c'est très clair. On voit qu'il y a un certain nombre de personnes de la majorité qui cautionnent des discriminations.

Mme la Présidente :

Je vous remercie et maintenant nous pouvons commencer notre conseil communal.

M. El Khannouss :

Au moins les choses sont claires.

Madame la Présidente propose que les interpellations déposées par monsieur El Khannouss et madame Maouane relatives à un recrutement dans l'Administration communale soient traitées à huis clos.

Mevrouw de Voorzitster stelt voor dat de interpellaties ingediend door mijnheer El Khannouss en mevrouw Maouane betreffende een aanwerving in het Gemeentebestuur achter gesloten deuren worden behandeld.

Le conseil accepte.

40 votants : 26 votes positifs, 11 votes négatifs et 3 abstentions.

2 conseillers présents n'ont pas participé au vote.

De raad aanvaardt.

40 stemmers : 26 positieve stemmen, 11 negatieve stemmen en 3 onthoudingen.

2 aanwezige gemeenteraadsleden hebben niet deelgenomen aan de stemming.

a. Question d'actualité posée par monsieur De Block, conseiller communal PTB*PVDA, relative à la construction de logements dans l'ancien bâtiment de la KBC.

Actualiteitsvraag van de heer De Block, gemeenteraadslid PTB*PVDA, over de bouw van woningen in het voormalige KBC-gebouw.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

On a reparlé dans la presse concernant la construction, en fait la destruction d'une des tours de KBC et la construction d'un projet de logement.

J'avais une question précise. Quelle est la valeur maximale des charges d'urbanisme et quels sont les projets ? Est-ce que cette valeur correspond à la valeur des charges d'urbanisme sur l'ensemble du périmètre ou est-ce que c'est simplement pour la nouvelle surface qui sera couverte par le nouveau projet, c'est-à-dire la surface extra que ce nouveau projet occupera comparé à l'ancienne tour.

Je voudrais savoir la valeur maximale des charges d'urbanisme et quel était la position de la commune pour construire et/ou donner forme de ces charges d'urbanisme. Est-ce qu'on a imposé des logements sociaux ?

Je pense que la fois passée, Karim Majoros l'a demandé et à ma connaissance, il n'y a pas eu de réponse précise là-dessus.

J'aimerais bien entendre combien de charge d'urbanisme valent dans ce projet et est-ce qu'elles sont transformées dans des logements sociaux ou autres choses dans le quartier ?

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Gjanaj.

M. l'échevin Gjanaj :

Merci pour vos questions monsieur le Conseiller.

En termes de logements sociaux, on est ici dans le cadre d'un projet privé et vous n'êtes peut-être pas censé le savoir, mais en tout cas, il n'y a pas d'imposition de logements sociaux dans le cadre d'un projet privé. Au maximum, ce qui est demandé, ce qui peut être demandé, ce qui peut être demandé et qui est demandé généralement par la Région lorsqu'il n'y a pas de projet par rapport aux charges urbanistiques, c'est de demander des logements conventionnés. On n'échappera pas à la règle ici non plus. Il n'y a pas d'imposition pour que vous le sachiez aussi pour les prochaines fois. Dans un projet privé, on ne peut pas imposer de logements sociaux. On peut éventuellement réclamer, demander qu'il y ait des logements conventionnés.

Au niveau des charges urbanistiques dans ce projet, il s'agit des charges, les charges sont imposés pour ce qui concerne les constructions nettes de ce projet là et dans ce projet-ci, elles sont de l'ordre +/- de 400.000 euros. Elles seront précisées parce que c'est la Région aussi qui précise exactement les charges urbanistiques. C'est un calcul qui est fait par une cellule de la Région.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

J'ai reçu au moins une réponse sur la question de la valeur maximale, 400.000 euros, mais la question est, est-ce que la commune dans son avis sur le dossier a demandé quelque chose et donc vous dites que la réglementation régionale n'impose pas telle ou telle forme de logements, ce qui est vrai, mais la commune peut quand même dans cette partie-là négocier ou refuser. Quelle était la position de la commune dans ce dossier-là ? Qu'est-ce que la commune a demandé ? J'ai demandé cela. Rien, on dirait. Jusqu'ici, je n'ai rien entendu.

M. l'échevin Gjanaj :

Vous avez envoyé une question précise et vous en rajoutez. Bien, il n'y a pas de problèmes. Au niveau du projet, nous, on est intervenu au dernier pourcent. Si on devait quantifier le pourcentage qui est notre marge de manœuvre, on est à la dernière étape. C'est un avis, on va dire, on est au 1% du projet. Les 99% du projet ont été traités par la législature précédente et malgré tout ...

M. De Block :

Je n'ai pas demandé par qui...

M. l'échevin Gjanaj :

Monsieur patience, parce que vous êtes sûrement peut être impatient, mais moi, puisque vous avez posé une question, je vous réponds, donc la moindre des choses, c'est que vous entendiez ma réponse et que vous écoutiez ma réponse et ne pas réagir avant de l'avoir terminée. Ça, c'est je pense le minimum qu'on peut imposer.

Donc, au niveau des charges de ce qu'on a demandé, on a demandé qu'il y ait une crèche de 400 m² qu'on a demandée pour ce projet-là, étant donné la demande qu'il y a

dans le quartier pour ce genre d'équipement collectif. Ça, c'est ce qu'on a demandé. A part ça, il y a aussi un équipement collectif dans une des parties du projet aussi et donc, je pense qu'avec ça, j'ai répondu à toutes vos questions.

Mme la Présidente :

Merci monsieur Gjanaj.

b. Question d'actualité posée par monsieur De Block, conseiller communal PTB*PVDA, relative au Logement molenbeekois.

Actualiteitsvraag van de heer De Block, gemeenteraadslid PTB*PVDA, over "le Logement molenbeekois".

Mme la Présidente :

Je vous propose de traiter la question d'actualité de Monsieur De Block dans la foulée de l'interpellation déposée par Monsieur Vossaert sur le même sujet (point 67).

Je dois vous faire part d'une nouvelle, qu'à titre personnel, je trouve un peu triste mais ce n'est pas si grave, c'est que madame Bastin m'a tenue informée de ce qu'elle souhaitait démissionner de notre conseil communal à partir de demain. Elle nous accompagne encore ce soir, afin de pouvoir siéger pleinement au conseil du CPAS où elle a été élue, mais où les règles l'empêchent de cumuler avec son mandat de conseillère communale.

Je voudrais juste dire que la population molenbeekoise vous remercie pour votre engagement depuis des années dans ce conseil communal et vous souhaite une bonne continuation dans votre mandat suivant au conseil du CPAS.

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

A mon tour, Madame Bastin, comme chef de groupe du CDH - CD&V, mais surtout comme ancien membre de la majorité précédente, et même celle d'avant, vous allez laisser un grand vide, parce que même si sur le plan politique, nous avons d'énormes oppositions, vous avez de par votre compétence, votre sérieux, votre engagement, vous avez animé ce conseil communal, vous avez chaque fois apporté des postures, des positions avec des analyses de fond. Vous avez donné du fond à ce conseil communal et parfois, ça va manquer. Je voudrais vraiment vous remercier pour toute votre contribution durant la période durant laquelle j'étais présent ici avec vous au sein de ce conseil communal !

Au nom de mon groupe, je vous remercie pour tout le travail accompli et je vous souhaite bonne continuation dans votre nouvelle mission au CPAS de Molenbeek-Saint-Jean. Merci.

Mme la Présidente :

Je vais me permettre de déroger à l'ordre parce que madame Schepmans, qui est quand même la cheffe de file du mouvement dont fait partie madame Bastin souhaite aussi lui rendre hommage.

Je donne la parole à madame Schepmans.

Mme Schepmans :

Madame Bastin, chère Dina, nous nous connaissons depuis un certain nombre d'années, depuis les années 80, et tu as toujours été pleinement engagée pour ta commune et pour toutes les questions d'ordre social et d'éducation qui concernaient directement les citoyens molenbeekois.

C'est un choix évidemment que de se consacrer entièrement au CPAS, comme tu l'as d'ailleurs fait sous la législature précédente, et tu le feras avec beaucoup de détermination, beaucoup d'engagement et aussi de manière tout à fait professionnelle, ce qui est fort important quand on exerce une fonction au sein du CPAS de Molenbeek qui est un CPAS qui réunit de nombreux challenges et qui doit véritablement porter, avec la commune, la vocation sociale que nous souhaitons mener.

Nous sommes convaincus que tu assumeras pleinement tes nouvelles fonctions au sein du CPAS.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Madame Bastin, chère Dina, c'était une grande fierté d'avoir pu faire mes débuts enfin pas faire mes débuts avec toi, mais plutôt je pense que j'ai pu participer à de nombreux débats à tes côtés parce que je trouve que tu représentes vraiment le fait d'être constructif en politique, d'apporter des idées, d'écouter l'autre, je pense que c'est même une des principales sources d'inspiration que j'ai eues dans tes interventions et puis, c'est quelque chose qui doit pouvoir nous inspirer, nous, en tant que jeunes politiques et donc oui, Dina, tu m'as inspiré dans les différentes interventions que j'ai pu faire et dans les interventions que tu as pu mener ici au conseil communal.

J'ai apprécié aussi, comme j'ai dit, ce travail constructif. Même quand ça venait de l'opposition tu as toujours essayé d'apporter des solutions et je pense qu'il faut rendre hommage, même si ta carrière politique ne s'arrête pas aujourd'hui parce qu'elle continuera au CPAS et je suis sûr que tu mèneras encore pendant de longues années à bien cette mission, parce que le CPAS et tu sais, je connais tout ton engagement par rapport aux habitants, par rapport aux gens qui sont au CPAS et qui ont besoin de personnes comme toi et donc bon vent, bonne continuation et puis le meilleur pour la suite.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Madame Bastin, chère Dina, si je peux me permettre, eh bien je vais commencer par dire que j'apprécie tellement Dina Bastin, que je ne sais plus dire depuis quand je la connais. Vous savez, c'est comme ça parfois dans la vie. Il y a parfois des gens que vous connaissez depuis très longtemps et puis il y a des gens que vous connaissez depuis moins longtemps et qui rentrent dans vos cœurs.

Moi je voudrais saluer ici, et tu sais que je suis avare en compliments d'habitude, on me le reproche souvent, et c'est souvent vrai, et d'abord je voudrais saluer la femme que tu es. Tu es une femme de cœur, une femme de valeurs et une femme à l'écoute. Je

comprends Michaël qui dit qu'il s'est inspiré de toi parce que je pense que tu es une inspiration pour beaucoup de gens. On n'a pas toujours les mêmes idées, mais en tout cas, en tant que personne, tu es vraiment une personne de valeurs que j'apprécie beaucoup, que j'aime beaucoup et tu le sais.

Je voudrais saluer la conseillère communale sérieuse, rigoureuse, attentive et alors je dirais libre, libre quelle que soit la place que tu occupes dans ce conseil communal et moi qui ait passé six années dans l'opposition, j'ai toujours apprécié d'être écouté par des gens de la majorité, même quand on est dans l'opposition et de manière attentive et tu as fait partie de ces gens-là. Tu nous a écoutés, même quand on était dans l'opposition et ça, je trouve tout à fait remarquable.

Maintenant je voudrais m'excuser aussi parce qu'à plusieurs reprises, je t'ai décrite comme la belle-mère du Président du CPAS. Tu dois savoir que dans ma culture, ce n'est pas une insulte. Au contraire c'est un témoignage d'affection, la belle maman, c'est un témoignage d'amour et d'affection. Oui, je pense qu'en politique, il peut exister des amitiés même entre une libérale et un socialiste et je voudrais te souhaiter bon vent, bonne chance. Je suis certain que le CPAS est en de bonnes mains avec toi et je te témoigne ici vraiment toute mon amitié !

Mme la Présidente :

Je donne la parole à madame Turine.

Mme Turine :

Je vais être très courte Dina, mais juste te remercier et effectivement, il y a un mot que Jamal a utilisé que je voulais utiliser, c'est la question de la liberté et du libre examen. Je pense que s'il y en a bien une qui représente ça au sein de ce conseil, c'est bien toi. Tu as toujours gardé un esprit critique. On est souvent pas d'accord, mais ce n'est pas grave parce qu'on a toujours pu débattre de façon respectueuse et effectivement majorité ou opposition peu importe, tu poses les questions quand elles doivent être posées et je suis sûr, vu ton implication que tu as déjà eue au CPAS que tu vas continuer de t'engager comme les molenbeekoïses l'attendent, et donc bravo à toi pour tout le travail accompli et pour ce qui reste encore à accomplir.

Mme la Présidente :

Merci madame Turine.

Je donne la parole à madame Dekens.

Mme Dekens :

Au nom du groupe SP.A, Dina, je voulais aussi te remercier pour tout ce que tu as fait ici au sein de ce conseil communal. C'est depuis des années que tu t'investis et que tu suis bien les dossiers et pas seulement ces dossiers-là, mais aussi les dossiers du CPAS et je trouve que le fait de dire que tu étais la belle-mère du Président, c'est plutôt positif. Tu as fait ça avec une finesse et avec de bons résultats et je suis aussi très contente qu'on va pouvoir continuer de travailler ensemble au sein du CPAS de Molenbeek, les six ans à venir ! On sait qu'on a un chantier et donc je suis très contente et je parle aussi au nom de Gloria, ici présente, qu'on puisse continuer le chemin ensemble pour le mieux des citoyens molenbeekoïses. Merci.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

Je pense qu'on sait qu'on s'apprécie. Je trouve que tu as été correcte, objective. Tu te battais pour ta boîte. J'aurais bien voulu qu'on t'entende plus, qu'on t'écoute plus qu'on l'a fait dans le passé. J'espère que dans ce sens-là, je ne suis pas triste, je suis content que tu vas te battre et que tu vas continuer à te battre pour les gens qui en ont besoin au CPAS.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à madame Bastin.

Mme Bastin :

Ecoutez, je ne m'attendais pas du tout à ça. Je suis très émue. Je pensais que ça allait arriver en fin de conseil communal de manière très discrète. Ce n'est pas tout à fait ça, mais je voudrais dire combien j'ai été contente de pouvoir travailler avec vous tous, et j'ai appris une très bonne nouvelle ce soir, c'est qu'on m'a dit que je pouvais toujours être présente au conseil communal, même si je n'ai pas le droit de vote, ce dont je me fiche absolument, mais donc je pourrai toujours être auprès de vous. De toute façon, je pense que vous allez me retrouver lorsque je viendrai proposer, défendre des budgets et vous annoncer des comptes. Là, on se retrouvera et je voulais vous dire que vous faites tous, quelle que soit votre position philosophique, quelle que soit votre position politique, nous avons tous été élus par des habitants de la commune et je crois qu'il est important que nous puissions tous travailler ensemble dans le projet d'écouter nos habitants et de répondre à leurs besoins. C'est ce que j'espère faire dans le futur et avec vous tous. Merci.

Mme la Présidente :

Une petite chose, avant de rentrer dans la série des points, parce que je sais que c'est parfois un petit peu opaque, les mandats des intercommunales à proprement parlé, sont des mandats « majorité », c'est-à-dire que les postes des intercommunales partout en Belgique sont occupés par des membres de la majorité. Par contre, toute une série d'autres postes qui ne sont pas à proprement parlé des intercommunales, mais qui sont des représentations de la commune au sein d'associations, parfois d'associations para communales qui sont extrêmement proches voir très très proches de la commune, là, la représentation politique qui investit l'assemblée générale, le conseil d'administration de ces asbl répond aux statuts de ces associations. Ce que nous avons pris comme parti au sein de la majorité pour travailler dans ces associations-là et proposer une répartition des mandats à caractère délibératif et non délibératif dans les associations, c'est de se fixer sur ce qui avait été réalisé précédemment. On est parti des statuts et des règles qui avaient présidé à la manière de désigner les gens durant la précédente législature.

Voilà, comme ça, vous y voyez peut-être déjà un peu plus clair et on pourra procéder au vote de manière, je l'espère assez sereine. Sur cette question, je vous propose qu'on la vide maintenant et puis qu'on ne la réaborde pas à chaque point évidemment, si vous en êtes d'accord, ça me semble la meilleure manière de fonctionner parce qu'on a une liste de mandats très très importante et je me tiens évidemment à disposition pour répondre à vos questions, mais je préférerais qu'on se mette d'accord sur le fait qu'on pose toutes les questions sur l'ensemble des choix qui ont été faits au début, de manière après à pouvoir engager les votes et avancer dans l'ordre du jour.

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Les choses ont été faites en termes de clés de répartition. Pour les intercommunales, je pense que là, il n'y a pas de débat. Vous avez raison, c'est une tradition qui veut que ce soit la majorité qui propose des candidats, par contre pour tout ce qui concerne les intercommunales, j'ai quelques doutes quant aux clés de répartitions en tout cas la clé de répartition qui a été utilisée et alors il y a autre chose, c'est le souci de cohérence et de s'assurer que certaines structures puissent bien fonctionner. En passant en revue certaines asbl, je pense ici par exemple à la Mission Locale et à Molenbeek Formation, j'ai constaté qu'il y a une série de noms qui sont proposés et ne correspondent pas à ce que nous avons demandé déjà.

Je tiens à rappeler que ces structures-là sont gérées par, Madame la députée, parce que vous êtes aussi députée régionale, par une ordonnance qui traite des Missions Locales et qui impose un certain nombre de règles de fonctionnement en matière de représentations. Il y a évidemment les représentants de la commune, mais aussi toute une série de partenaires sociaux qui doivent être présents.

Nous avons d'énormes difficultés et je parle en connaissance de cause donc madame Bastin est ici parmi nous et d'autres, pour pouvoir assurer le quorum à chaque fois. Je constate que vous avez désigné des personnes différentes pour l'asbl Mission Locale et pour Molenbeek Formation, ce qui pour moi, est une erreur. Il faut désigner les mêmes personnes parce que les réunions se tiennent au même moment et non pas à des moments différents. Nous avons régulièrement d'énormes difficultés pour pouvoir assurer le quorum. C'est-à-dire que nous allons avoir des problèmes de gestion. Moi, je vous proposerai, peut-être il aurait été je pense, plus judicieux de se concerter avec la direction des deux structures pour pouvoir proposer des personnes d'abord qui ont vraiment envie de s'investir. Le problème, c'est que tout le monde se presse aux portillons pour s'occuper des responsabilités qui sont, je vous le rappelle, des mandats gratuits. Mais au fur et à mesure, nous rencontrons des difficultés pour pouvoir assurer le quorum. Je rappelle que la Mission Locale, c'est près de 122 personnes qui y travaillent et on a besoin d'un conseil d'administration qui se réunit régulièrement et qui puisse prendre les bonnes décisions.

Je vous invite ici, si évidemment l'ensemble des conseillers l'acceptent, de pouvoir rediscuter ce point ou idéalement sans rentrer dans une quelconque polémique. Ce qui nous intéresse, c'est le souci que ça fonctionne bien. De revenir lors d'une prochaine séance, avec une proposition qui permettrait de mieux faire fonctionner ces deux structures.

J'en resterai là pour l'instant. Je laisserai mes collègues évidemment intervenir parce que je pense qu'il y a d'autres questions qui concernent la manière dont les mandats ont été répartis. Merci.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à madame Turine.

Mme Turine :

J'avais envoyé un mail avec une série de remarques, mais n'ayant pas eu de réponse, je suis donc obligée et contrainte de les reposer ici et désolée ça va prendre un peu de temps. Mais donc tout d'abord sur le Logement Molenbeekois, je suis assez étonnée de ce qui est proposé comme répartition puisque le code du logement, au niveau régional, prévoit que le conseil communal désigne quatre noms de l'opposition et que c'est

l'assemblée générale du Logement Molenbeekois qui, parmi ces quatre noms, doit en désigner deux. Or ici, vous exigez que le conseil désigne une personne de l'opposition, donc on est en contradiction avec le code régional du logement.

Par rapport à la question de la MAIS je voulais, si vous vous inspirez du passé, il y avait effectivement un représentant de l'opposition depuis le conseil communal, mais il y avait également une représentation de l'opposition depuis le CPAS. Est-ce que vous allez respecter cela ? Ce qui voudrait dire qu'il y aurait deux représentants de l'opposition, donc je voulais voir si vous pouviez répondre à cette question.

Ensuite ma question vient sur Promouvoir les Cultures à Molenbeek et le CCM qui, selon leur champ d'activité, rentrent dans le cadre du Pacte culturel. Si effectivement pour l'instant les statuts ne permettent pas de traduire correctement l'esprit du Pacte culturel dans la répartition, ce qui avait été fait lors de la législature précédente, c'était d'au moins désigner des membres observateurs en plus des membres à proprement parlé et donc, je souhaiterais voir si vous perpétuez cette tradition le temps éventuellement qu'il y ait des modifications au statu pour correspondre au Pacte culturel ? Si vous ne pouvez pas vous y engager ce soir, nous serons contraints de porter plainte auprès du Pacte culturel pour vous demander de la faire respecter dans ces deux asbl.

Une dernière question par rapport à la Mission Locale et Molenbeek Formation, vous nous annoncez dans le mail des répartitions qu'il y avait trois sièges pour l'opposition et ici dans la manière dont vous l'indiquez dans les documents, il n'y en aurait plus que deux. Merci de vos réponses.

Mme la Présidente :

Merci pour vos questions.

Je donne la parole à monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Je peux me joindre à certaines remarques de mes collègues. Je vais insister sur deux points. Le premier, c'est, c'est très bien, on va désigner des représentants, mais c'est la nécessité d'avoir beaucoup plus de liants, de liens avec nos représentants et donc les rapports d'activités ou d'initiatives, je pense que nos représentants pourraient le faire un peu plus, soit c'est par le biais de sections réunies ou lors du conseil communal, mais il faut essayer de travailler sur la présentation des rapports d'activités et je ne parle pas que d'un rapport d'activité annuel, mais que nos représentants puissent d'initiative présenter certains enjeux. Je pense notamment à la personne qui pourrait siéger au Port de Bruxelles. Il y a énormément de points qui concernent notre commune. Parfois il y a des questions sur le développement du canal, l'aménagement du territoire. Il y a énormément de conséquences et d'importances au niveau de ce mandat et donc, j'insisterai sur la nécessité de créer ce lien avec nous, conseillers communaux.

Ensuite, je ne peux que rejoindre la remarque de madame Turine puisqu'à l'époque, c'est bien moi qui ai dû déposer plainte au Pacte culturel pour que la majorité précédente le respecte. Je suis entièrement la demande de garder cette ligne de conduite.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

Je ne vais pas répéter ce que mes collègues de l'opposition ont demandé, mais donc une question supplémentaire m'est venue à l'esprit. C'est-à-dire que les moments que les organes se réunissent, je trouve qu'il faut donner comme orientation que ça doit être des réunions en soirée ou en week-end parce que si la pratique est que les réunions se font à midi, comme j'ai entendu pour certains organes, alors on exclut vraiment d'office les gens qui sont actifs. On ne maintient que des professionnels de la politique et je trouve que comme orientation générale, j'espère qu'on va respecter que les réunions se fassent au moment où tout le monde a l'occasion de participer.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à madame Bastin.

Mme Bastin :

Je voulais simplement ajouter le fait que le CPAS va désigner à partir du 1^{er} mars, à la séance du 1^{er} mars autour des nouveaux conseillers CPAS, un délégué à la MAIS, au Logement, à la Mission Locale et à Molenbeek Formation. C'est pour ça qu'on a attendu notamment à la Mission Locale que l'assemblée générale puisse se faire à partir du mois de mars et non pas avant, puisque nous n'avions pas encore eu l'occasion de désigner un représentant.

Mme la Présidente :

Merci à tous pour vos interventions.

Je pense, effectivement, madame Turine vous avez raison sur Le Logement. C'est très important. Il semble qu'il y ait eu une erreur qui se soit glissée et effectivement, il y a bien quatre candidatures rentrées et il n'y aura pas besoin de votes puisque ce seront les quatre noms entre guillemets de l'opposition, dont vous parliez.

Alors, pour PCM et la question du Pacte culturel, il se passe qu'il y a effectivement des places prévues pour l'opposition et dès lors, loisible à vous de faire tout recours si vous le souhaitez, mais ici, c'est la stricte proportionnalité de notre Conseil communal qui est proposée comme représentation. Là, je ne peux pas vraiment dire que ce soit illogique ou critiquable. C'est assez normal en réalité puisqu'il faut bien imaginer que vous représentez en tant qu'opposition un tiers du conseil et il vous est proposé un tiers des places à voix délibératives. Là, si vous voulez aller en recours, vous parlez d'autre chose, d'un statut supplémentaire pour d'autres personnes, mais ici, il y a bel et bien un tiers des voix qui est réservé pour l'opposition ce qui reflète parfaitement la composition de notre conseil communal et donc, si vous, plutôt que de présenter une candidature parce que je pense même que votre groupe n'en a pas présentée, ensuite il vous est loisible d'évoquer toute voix de recours, ce n'est pas un souci, mais comme je l'ai dit, et je tenais à la préciser avant les votes, la façon de faire qui a présider à ce que nous vous proposons aujourd'hui, est ce qui a été fait durant la législature passée. Avec ça, je pense que j'ai répondu aux questions. Je vous propose de prendre une dernière fois la parole et puis d'avancer dans les procédures.

En ce qui concerne la Mission Locale et Molenbeek Formation, visiblement, effectivement il était et il aurait été parfaitement logique d'avoir les mêmes représentations dans les deux organes pour les raisons que vous mentionnez. La seule chose, c'est que visiblement aujourd'hui, et ce sont deux organes que vous avez dirigés jusqu'à extrêmement récemment, aujourd'hui il semble qu'il n'y ait plus congruence entre les statuts des deux

associations tels que publiés au moniteur. Il y a un moment, peut-être qu'il sera court, où les statuts ne permettent pas ce que vous dites là et donc aujourd'hui, il n'y a pas le même nombre de membres de part et d'autres et il m'est par exemple imposé, je pense que c'est d'être dans Molenbeek Formation en tant que Bourgmestre, ce qui n'est pas le cas de l'autre côté. C'est ce qui explique que la proposition des membres qui vous est faite là n'est pas exactement la même dans les deux associations et je pense que ceci sera réglé dans les mois qui viennent et que les deux délégations vont se superposer dès lors que les nouveaux statuts seront entrés en vigueur et qu'il y aura à nouveau la possibilité de fonctionner comme ça.

Je donne la parole à monsieur Vossaert et je réitère mon souhait qu'ensuite après le dernier tour de parole on puisse avancer. Evidemment, s'il y a des choses qui ne vous plaisent pas, on pourra aussi éventuellement par toutes voix de recours, en rediscuter, mais il y a des bulletins de vote qui sont prévus pour les quelques cas où il y avait trop de candidatures rentrées par rapport aux nombres de places disponibles. Il y a peu de cas qui sont concernés par ceci et éventuellement avant de passer au vote pour ces cas-là, je peux vous révoquer la règle qui a été retenue de manière à ce que tout soit extrêmement transparent, que vous ayez pleine information sur la manière dont nous avons fonctionné.

M. Vossaert :

Ce que je voulais exprimer, c'était juste qu'on applique le Pacte culturel et bien sûr il faut distinguer les mandats d'administrateur avec voix délibérative et ceux qui siègent comme observateur et c'est là qu'il faut être sûr qu'on aurait pu peut-être déjà pas intégrer ça dans la délibération pour éviter une plainte ou une voix de recours. C'est quand j'avais fait la démarche sous la précédente législature, ça a été corrigé lors d'une assemblée générale des différents organes communaux.

Vous ne m'avez pas répondu, enfin peut être que ce n'est pas encore prévu, c'était l'initiative de nos représentants communaux qui siègent dans nos intercommunales et autres organismes de venir faire un rapport d'activité ou d'initiative. Quand je disais rapport d'actualité, ce n'était pas annuellement, mais leur permettre aussi de prendre l'initiative et de venir débattre ou exposer l'enjeu lors d'une section réunie et je prenais l'exemple du Port de Bruxelles où souvent, il y a des questions qui touchent directement notre commune et qui mériteraient alors un débat et pas forcément un débat public, mais qui peut aussi être abordé lors d'une section réunie.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à madame Turine.

Mme Turine :

Je réitère le fait que ce n'est pas tout à fait ce qu'on faisait par le passé puisque comme l'a rappelé monsieur Vossaert, effectivement en plus des représentants qui avaient une voix délibérative, ont été ajoutés pour correspondre au Pacte culturel, des membres observateurs avec une voix consultative et donc, rien ne vous empêche de le faire madame la Bourgmestre donc, s'il vous plaît je vous parle, donc par rapport au Pacte culturel, effectivement la piste qu'eux préconisent n'est pas celle de la proportionnalité, mais je peux tout à fait comprendre que vous souhaitiez respecter la proportionnalité et c'est pour ça que notre demande n'est pas de rajouter des mandats à voix délibérative, mais au moins d'assurer une présence de l'ensemble des groupes démocratiques via au minimum une voix consultative à côté de ceux qui ont une voix délibérative. Donc, je réitère la demande par rapport à P.C.M. et C.C.M., puisque pour C.C.M., si je ne m'abuse, vous n'avez prévu aucun représentant de l'opposition.

Par rapport à la Mission Locale, vous n'avez pas répondu sur la différence entre le mail qui proposait trois mandats à l'opposition et les papiers ici qui n'en proposent plus que deux. Ma question est : ce sont trois ou ce sont deux, parce que ça va évidemment changer par rapport au vote.

Enfin, vous n'avez pas non plus répondu si pour la M.A.I.S. vous prévoyez depuis le CPAS d'envoyer également un représentant de l'opposition.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Juste encore pour, effectivement votre explication par rapport aux statuts, je la rejoins parce que j'ai moi-même participé effectivement au rafraichissement de ceux-ci, mais néanmoins, je réitère ma demande, c'est que les personnes que vous proposez à la Mission Locale puissent eux aussi être proposés peut être dans un nombre plus restreint de temps, qu'on puisse adapter les nouveaux statuts à Molenbeek Formation.

Alors, il y a un manque ici. Je constate en relisant les candidatures, nous avons proposé pour la Mission Locale et pour Molenbeek Formation des noms et il n'y a que pour Molenbeek Formation qu'ils apparaissent, mais pas pour la Mission.

Je rejoins ma collègue ici, monsieur le Secrétaire, dans l'email que vous avez envoyé vous parliez effectivement de trois candidats de l'opposition et ici, vous prévoyez que deux postes pour..., ce serait bien d'avoir des clarifications par rapport à ces points que je viens d'évoquer.

Mme la Présidente :

Je répète qu'on est parti des délégations qui avaient été envoyées par ce Conseil durant la législature passée, donc la voilà et c'est ce dont on est parti. Il y des critiques que vous, vous faites à vous-même potentiellement, ça ne me dérange pas, mais c'est le cas.

Je pense que l'idée de monsieur Vossaert est excellente d'entendre et peut-être on ne doit pas se fixer quelque chose de structurel, mais bien en fonction peut être des actualités, des choses qui vont et qui viennent. Je pense que la question du Port aujourd'hui peut être très intéressante et demain ce sera peut-être une autre, entendre en commissions réunies nos mandataires, c'est une excellente idée.

Je voudrais vous proposer, parce que je viens de demander à monsieur le Secrétaire communal de vérifier ce qu'il en est par rapport à ce que vous évoquez sur Mission Locale et Molenbeek Formation, moi dans mes notes, j'ai un membre de l'opposition à la Mission Locale, un membre à Molenbeek Formation en fonction d'une clé Imperiali et de nouveau je le répète, c'est ce qui a prévalu la législature passée.

Monsieur El Khannouss je suis en train de parler, allez-vous me laisser parler ? Monsieur El Khannouss, vous êtes un gossier personnage et vous prenez ceux qui sont en face de vous pour ce que vous avez fait dans ces associations durant la législature passée. Il m'est revenu qu'effectivement, votre absence avait été remarquée et remarquable en nombre et je suppose que les autres membres qui vous ont côtoyé pourront confirmer ceci. Je pense que vous auriez pu m'écouter jusqu'au bout puisque j'étais en train de vous dire que je demandais au Secrétaire communal pour la cas spécifique de la Mission Locale et de Molenbeek Formation de vérifier ce qu'il en était et donc je vous propose qu'on passe au

vote pour les autres mandats et qu'on laisse le temps à monsieur le Secrétaire de faire le point sur Mission Locale et Molenbeek Formation.

Est-ce qu'on peut entrer dans les votes et ensuite, si vous avez encore de graves soucis auxquels je n'ai pas répondu, même si les réponses ne vous satisfont pas, je précise auxquels je n'ai pas répondu, alors ...

M. El Khannouss :

Moi je demande qu'on traite point par point.

Mme la Présidente :

Monsieur El Khannouss, vous me demandez de traiter point par point. Je viens de lancer le premier point et je vous remercie de me rejoindre.

1. Secrétariat communal - VIVAQUA scrl - Renouvellement des mandats - Désignation des délégués pour la représentation de la commune de Molenbeek-Saint-Jean aux Assemblées Générales de VIVAQUA - Désignation de candidats administrateurs - Assemblée générale extraordinaire du 20 février 2019.

Gemeentelijk Secretariaat - VIVAQUA cvba - Vernieuwing van de mandaten - Aanduiding van de afgevaardigden voor de vertegenwoordiging van de gemeente Sint-Jans-Molenbeek in de Algemene Vergaderingen van VIVAQUA - Aanduiding van de kandidaat-bestuurders - Buitengewone Algemene Vergadering op 20 februari 2019.

Mme la Présidente :

Pour le mandat Vivaqua, nous avons un nombre de candidats qui correspond au nombre de mandats à attribuer.

Monsieur El Khannouss, je note que vous incitez à un changement de notre règlement d'ordre intérieur, il n'y a aucun souci. Nous allons voter dans l'isoloir.

Décision prise par scrutin secret.

Le Conseil approuve le point.

42 votants : 42 votes positifs.

Besluit bij geheime stemming.

De Raad keurt het punt goed.

42 stemmers : 42 positieve stemmen.

2. Secrétariat communal - Port de Bruxelles - Désignation d'un délégué pour la représentation de la commune de Molenbeek-Saint-Jean à l'Assemblée Générale extraordinaire du 01 mars 2019 - Ensemble des Assemblées Générales du Port de Bruxelles pour l'année 2019.

Gemeentelijk Secretariaat - Haven van Brussel - Aanduiding van een afgevaardigde voor de vertegenwoordiging van de gemeente Sint-Jans-Molenbeek op de Buitengewone Algemene Vergadering van 01 maart 2019 - Het geheel van de Algemene Vergaderingen in de Haven van Brussel voor het jaar 2019.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver l'envoi de monsieur Akki Yassine au Port de Bruxelles ?

*Le Conseil approuve le point.
42 votants : 42 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
42 stemmers : 42 positieve stemmen.*

3. Secrétariat communal - BRULABO s.c.r.l. - Renouvellement des mandats - Danielle Evraud.

Gemeentelijk Secretariaat - BRULABO c.v.b.a. - Vernieuwing van de mandaten - Danielle Evraud.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver l'envoi de madame Danny Evraud à Brulabo?

*Le Conseil approuve le point.
42 votants : 42 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
42 stemmers : 42 positieve stemmen.*

4. Secrétariat communal - BRULOCALIS - Renouvellement du Conseil d'Administration - Désignation d'un administrateur – Désignation d'un représentant de la commune de Molenbeek-Saint-Jean au sein de l'Assemblée Générale - Législature 2018-2024.

Gemeentelijk Secretariaat - BRULOCALIS - Vernieuwing van de Raad van Bestuur - Aanduiding van een bestuurder - Aanduiding van een vertegenwoordiger van de gemeente Sint-Jans-Molenbeek in de Algemene Vergadering - Legislatuur 2018-2024.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver l'envoi de madame Evraud à Brulocalis?

*Le Conseil approuve le point.
42 votants : 42 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
42 stemmers : 42 positieve stemmen.*

**5. Secrétariat communal - Intercommunale d'Inhumation s.c.r.l. - Renouvellement des mandats.
Gemeentelijk secretariaat - Intercommunale voor Teraardebestelling c.v.b.a. - Vernieuwing van de mandaten.**

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver l'envoi de monsieur Chakir?

*Le Conseil approuve le point.
42 votants : 42 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
42 stemmers : 42 positieve stemmen.*

**6. Secrétariat communal - Société Coopérative Intercommunale de Crémation s.c.r.l. - Renouvellement mandat - Désignation d'un délégué de la commune de Molenbeek-Saint-Jean.
Gemeentelijk Secretariaat - Intercommunale Coöperatieve Vennootschap voor Crematie c.v.b.a. - Vernieuwing mandaat - Aanstelling van een afgevaardigde van de Gemeente Sint-Jans -Molenbeek.**

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver l'envoi de monsieur Leonidas Papadiz ?

*Le Conseil approuve le point.
42 votants : 42 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
42 stemmers : 42 positieve stemmen.*

**7. Secrétariat communal - Ecole Régionale et Intercommunale de Police asbl - E.R.I.P. - Renouvellement de mandat - Désignation d'un représentant de la commune de Molenbeek-Saint-Jean au sein de l'Assemblée Générale - Législature 2018-2024.
Gemeentelijk Secretariaat - Gewestelijke en Intercommunale Politieschool vzw - Vernieuwing mandaat - Aanstelling van een vertegenwoordiger van de gemeente Sint-Jans-Molenbeek in de Algemene Vergadering - Legislatuur 2018-2024.**

Mme la Présidente :

Pour l'Ecole Régionale et Intercommunale de Police, je me propose de nous représenter.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
42 votants : 42 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
42 stemmers : 42 positieve stemmen.*

8. Secrétariat communal - IRISteam asbl - Désignation d'un représentant de la commune de Molenbeek-Saint-Jean au sein de l'Assemblée Générale - Législature 2018-2024.

Gemeentelijk Secretariaat - IRISteam vzw - Aanstelling van een vertegenwoordiger van de gemeente Sint-Jans-Molenbeek in de Algemene Vergadering - Legislatuur 2018-2024.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver l'envoi de monsieur Van Leeckwyck qui est l'échevin de l'Informatique?

*Le Conseil approuve le point.
42 votants : 42 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
42 stemmers : 42 positieve stemmen.*

9. Secrétariat communal - La M.A.I.S. asbl - Démission d'un administrateur - Farida Tahar.

Gemeentelijk Secretariaat - De M.A.I.S vzw - Ontslag van een bestuurder - Farida Tahar.

Mme la Présidente :

Nous avons l'opposition qui me signale qu'il y a un accord pour que l'opposition soit représentée par monsieur Majoros à la M.A.I.S. et donc notre délégation serait constituée de monsieur Mahy, en tant qu'échevin du Logement, moi-même pour l'assister, monsieur Boufraquech, madame Raiss, monsieur Milis et monsieur Majoros.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
42 votants : 42 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
42 stemmers : 42 positieve stemmen.*

10. Secrétariat communal - Agence Immobilière sociale « La Molenbeekoise - La M.A.I.S » asbl - Renouvellement mandats - Désignation des représentants de la commune de Molenbeek-Saint-Jean au sein de l'Assemblée Générale - Législature 2018-2024.

Gemeentelijk Secretariaat - Sociaal Verhuurkantoor "La Molenbeekoise-La M.A.I.S." vzw - Vernieuwing mandaten - Aanduiding van de vertegenwoordigers van de gemeente Sint-Jans-Molenbeek in de Algemene Vergadering - Legislatuur 2018-2024.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
42 votants : 42 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
42 stemmers : 42 positieve stemmen.*

11. Communication - Promouvoir les Cultures à Molenbeek asbl - Renouvellement des mandats - Désignation des représentants de la commune de Molenbeek-Saint-Jean au sein de l'Assemblée Générale du PCM - Législature 2018-2024.

Communicatie - Promouvoir les Cultures à Molenbeek vzw - Vernieuwing van de mandaten - Aanstelling van de vertegenwoordigers van de gemeente Sint-Jans-Molenbeek in de Algemene Vergadering van de PCM - Legislatuur 2018-2024.

Mme la Présidente :

Il me revient que l'opposition s'est mise d'accord pour envoyer monsieur El Bouazzati et madame Meido-Madiot.

Monsieur le Secrétaire, est-il possible d'envoyer quelqu'un qui n'est pas membre du Conseil communal pour PCM ?

M. le Secrétaire communal :

Oui.

Mme la Présidente :

Ceci ferait en sorte que notre délégation soit constituée de madame Schepmans, monsieur Van Leeckwyck, madame Agic, monsieur Duquesne, monsieur El Bouazzati, madame Meido-Madiot et moi-même.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

42 votants : 42 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

42 stemmers : 42 positieve stemmen.

Mme la Présidente :

Pour la Mission Locale de Molenbeek, tout comme pour Molenbeek Formation où nous avons des difficultés à nous orienter dans les nouveaux statuts et une situation un peu plus complexe, la proposition qui est faite, est de voter demain et non aujourd'hui puisque nous nous retrouverons pour la suite de ce Conseil demain en soirée.

12. Secrétariat communal - COM2MOLEM asbl - Renouvellement des mandats - Désignation des représentants de la commune de Molenbeek-Saint-Jean au sein de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration - Législature 2018-2024.

Gemeentelijk Secretariaat - COM2MOLEM vzw - Vernieuwing mandaten - Aanstelling van de vertegenwoordigers van de gemeente Sint-Jans-Molenbeek in de Algemene Vergadering en de Bestuursraad - Legislatuur 2018-2024.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Comme je l'ai signalé tout à l'heure, ce que vous proposez là n'est pas dans l'esprit de ce qui était en application précédemment. Je rappelle que, pour rafraîchir la mémoire, peut-être de certains qui auraient oublié, mais cette asbl est une ancienne asbl faisant partie

du dispositif Atrium que nous avons récupérée avec les mêmes représentations majorité, opposition. On lui a fait changer de nom pour qu'elle coordonne les associations de commerçants et étaient représentés des membres de la majorité et de l'opposition. Ici dans la proposition que vous faites, vous proposez simplement un membre de la majorité, enfin les deux membres de la majorité, un du Parti Socialiste à travers l'échevin de l'Economie, et un à travers la représentation du MR par monsieur El Abboudi et ainsi que d'autres représentants des quatre associations de commerçants, alors que dans l'ancienne structure, il y avait beaucoup plus de représentants du conseil communal, monsieur le Secrétaire.

Est-ce que vous pouvez ...

M. le Secrétaire communal :

Non je n'ai pas ...

Mme la Présidente :

Il m'a été notifié qu'auparavant occupait ces sièges-là vous-même, en tant qu'échevin des Classes moyennes et madame Manzoor qui appartenait également à un groupe de la majorité.

M. El Khannouss :

Nous avons d'autres représentants et c'est pour ça que ce serait intéressant de...

Mme la Présidente :

Pourriez-vous me rappeler quels étaient les noms des autres représentants.

M. El Khannouss :

Il faut que je vérifie les statuts.

Mme la Présidente :

Ben vous devez bien vérifier parce que ...

M. El Khannouss :

Ils sont chez vous à la commune. Il faut demander au service qui gère, au sein du service de l'Economie, monsieur l'échevin...

Mme la Présidente :

Mais vous avez dirigé cette association pendant six ans et vous ne savez pas qui sont les personnes ?

M. El Khannouss :

Mais madame ne soyez pas ironique. Essayez s'il-vous-plaît de parler en connaissance de cause. C'est une structure ...

Il y a eu juste le changement de nom. On a gardé la structure la plus ancienne qui était en fait l'Atrium du Molenbeek historique qui se trouvait rue Fernand Brunfaut parce que

c'est celle-là qui était la plus saine sur le plan économique et c'est celle-là que nous avons gardée.

Mme la Présidente :

Alors, écoutez, je voudrais vous répondre de manière extrêmement complète en me basant sur ce qui est paru au Moniteur Belge en date du 17 août 2018. En conséquence, le conseil d'administration est à présent composé comme suit : monsieur Ahmed El Khannouss, madame Shazia Manzoor, monsieur Marc Demeyer, madame Jacqueline Meido-Madiot, monsieur Mohamed Bakbak, monsieur Hassan Azegi, monsieur Mustapha Bennaim, monsieur Youssef Ameziane.

A ma connaissance, je ne vois personne de l'opposition dans ces noms. Il y a quatre commerçants et puis il y a quatre personnes qui venaient du MR et du CDH.

Je pense que notre proposition est conforme aux statuts de l'association que vous avez dirigée et dont vous allez malheureusement devoir céder, suite aux élections communales, la présidence.

M. El Khannouss :

Il n'y a pas de problème, seulement je voudrais m'assurer qu'elle soit bien gérée, tout simplement. Merci.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

42 votants : 39 votes positifs, 3 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

42 stemmers : 39 positieve stemmen, 3 onthoudingen.

13. Secrétariat communal - Epicerie sociale AMPHORA asbl - Désignation des représentants de la commune de Molenbeek-Saint-Jean au sein de l'Assemblée Générale - Législature 2018-2024.

Gemeentelijk secretariaat - Sociale kruidenierswinkel AMPHORA vzw - Aanstelling van de vertegenwoordigers van de gemeente Sint-Jans-Molenbeek in de Algemene Vergadering - Legislatuur 2018-2024.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver l'envoi de madame Zahmidi et madame Garcia-Fernandez ?

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

42 votants : 42 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

42 stemmers : 42 positieve stemmen.

14. Secrétariat communal - Agence Locale pour l'Emploi de Molenbeek-Saint-Jean asbl - Renouvellement des mandats - Désignation des représentants de la commune de Molenbeek-Saint-Jean au sein de l'Assemblée Générale de l'ALE - Législature 2018-2024.

Gemeentelijk secretariaat - Plaatselijk Werkgelegenheidsagentschap van Sint-Jans-Molenbeek vzw - Vernieuwing van de mandaten - Aanstelling van de vertegenwoordigers van de gemeente Sint-Jans-Molenbeek in de Algemene Vergadering van de PWA - Legislatuur 2018-2024.

Mme la Présidente :

Pour l'ALE, nous avons une représentation proportionnelle, madame Piquard, monsieur El Jaidi, monsieur Duquesne, madame Biciu, madame Ketia et madame Delgado-Fernandez.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
42 votants : 42 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
42 stemmers : 42 positieve stemmen.*

15. Instruction publique - Désignation du représentant de la commune de Molenbeek-Saint-Jean au sein de l'Assemblée Générale du Conseil des Pouvoirs Organisateurs de l'Enseignement Officiel Neutre Subventionné - CPEONS.

Openbaar onderwijs - Aanstelling van de vertegenwoordiger van de gemeente Sint-Jans-Molenbeek in de Algemene Vergadering van " Le Conseil des Pouvoirs Organisateurs de l'Enseignement Officiel Neutre Subventionné - CPEONS."

Mme la Présidente :

En tant que titulaire de la fonction Instruction publique dans le Collège, c'est moi qui vous représenterai au CPEONS.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
42 votants : 42 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
42 stemmers : 42 positieve stemmen.*

16. Instruction publique - DECROLY - Désignation des représentants politiques. Openbaar onderwijs - DECROLY - Aanstelling van de politieke vertegenwoordigers.

Mme la Présidente :

Nous avons monsieur Akki, madame Agic et madame Biciu.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
42 votants : 42 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
42 stemmers : 42 positieve stemmen.*

17. Instruction publique - Désignation des représentants de la commune de Molenbeek-Saint-Jean au sein de l'Assemblée générale de l'asbl "Pouvoir Organisateur Pluriel".

Openbaar onderwijs - Aanstelling van de vertegenwoordigers van de gemeente van Sint-Jans-Molenbeek in de algemene vergadering van de vzw "Pouvoir Organisateur Pluriel".

Mme la Présidente :

Il s'agirait de moi en tant que titulaire de la charge de l'Instruction publique francophone, madame Agic, monsieur Mahy, monsieur Milis et madame Adi.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
42 votants : 42 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
42 stemmers : 42 positieve stemmen.*

18. Instruction publique - ASBL OLINA - Désignation des nouveaux représentants (mandataires politiques) de la commune à l'assemblée générale.

Openbaar onderwijs - VZW OLINA - Aanstelling van de nieuwe vertegenwoordigers (politieke mandatarissen) van de gemeente in de algemene vergadering.

Mme la Présidente :

Je voudrais faire une toute petite interruption et appeler les chefs de groupe de l'opposition pour Olina. C'est un cas dont nous n'avons pas parlé et pour lequel il y a deux candidatures pour le même poste.

Mme la Présidente :

*La séance est interrompue 2 minutes.
De zitting wordt voor 2 minuten geschorst.*

Mme la Présidente :

Notre délégation serait constituée de monsieur Mahy, monsieur Chakir, madame Piquard, madame Evraud, madame Liekendael et madame Ann Gilles Goris.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
42 votants : 42 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
42 stemmers : 42 positieve stemmen.*

**19. Instruction publique - Désignation des membres de l'assemblée générale - Représentants politiques de l'ASBL "Molenketjes".
Openbaar onderwijs - Aanstelling van de leden van de algemene vergadering - Politieke vertegenwoordigers van de VZW "Molenketjes".**

Mevr. De Voorzitter :

Alleen maar vrouwen ! Is dat Ok ? Zijn aangeduid mevrouw Zamouri, mevrouw Vandenbempt en mevrouw Dekens.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
42 votants : 42 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
42 stemmers : 42 positieve stemmen.*

**20. Instruction publique - Désignation du représentant de la commune de Molenbeek-Saint-Jean au sein de la Assemblée Générale de "Onderwijssecretariaat van de Steden en Gemeenten van de Vlaamse Gemeenschap (verkort) O.V.S.G."
Openbaar onderwijs - Aanstelling van de vertegenwoordiger van de Gemeente Sint-Jans-Molenbeek in de Algemene Vergadering van het "Onderwijssecretariaat van de Steden en Gemeenten van de Vlaamse Gemeenschap (verkort) O.V.S.G."**

Mme la Présidente :

Mevrouw Dekens wordt aangeduid.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
42 votants : 42 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
42 stemmers : 42 positieve stemmen.*

21. Enseignements francophone et néerlandophone - Règlement sur l'organisation de l'accueil extrascolaire pour les écoles fondamentales communales de Molenbeek-Saint-Jean (francophones et néerlandophones) - Modification.
Franstalig en Nederlandstalig onderwijs- Reglement van de organisatie van de voor- en naschoolse opvang voor de gemeentelijke basisscholen van Sint-Jans-Molenbeek - Wijziging.

Mme la Présidente :

Chers collègues,

Ce point, est un point important puisqu'il s'agit de la gratuité des garderies sur le temps de midi pour lesquels d'ailleurs il y avait une interpellation enregistrée. Je propose éventuellement de répondre aux questions de monsieur El Khannouss qui avait interpellé dans le cadre de ce point, plutôt que d'attendre la suite, si ça vous convient monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Oui tout à fait.

Mme la Présidente :

Vous savez que la gratuité des garderies sur le temps de midi, c'était une des priorités de notre majorité, pourquoi, parce que nous voulons que tout le monde puisse être sécurisé à l'école tout en bénéficiant d'un bon encadrement sans stress. On avait pu constater que lorsque les garderies sont devenues payantes, que certains enfants dont les parents avaient du mal à payer, ne fréquentaient plus l'école le midi, ce qui avait pour effet de les priver de la présence de leurs copains, de la fréquentation de certaines activités ludiques du midi et une certaine distance pouvait se créer.

Ce n'est pas du tout le sens dans lequel cette majorité veut travailler, bien au contraire puisqu'un de nos projets importants va être de remettre l'école au centre du quartier et de rallier les parents à l'équipe pédagogique pour mieux travailler autour des enfants avec les enfants.

Cinq euros par mois et par enfant, c'est ce dont on parle, ça peut sembler peu, mais pour certaines familles, c'est vraiment énorme, surtout celles qui ont plusieurs enfants et ça demandait à certaines familles de faire un choix sur base financière et ça obligeait certaines familles ou en tout cas, c'était un des éléments qui entraînait que certaines familles privent les mamans ou les papas de travail ou de formation pour pouvoir aller rechercher l'enfant à midi et le faire manger sur un banc un sandwich devant l'école.

Ce fut une promesse, comme diraient certains d'entre vous, de campagne et c'est une promesse tenue pour tous ces parents pour qui la mesure va pouvoir redonner un peu de pouvoir d'achat.

Je voudrais essayer de répondre le plus clairement possible aux questions techniques de votre collègue qui avait demandé pas mal de chiffres. D'ailleurs, je ne peux que vous encourager quand vous demandez des chiffres, à déposer d'abord des questions écrites, pour qu'on puisse partir tous des mêmes bases et ne pas déployer un million de chiffres dans le Conseil, mais je vais quand même répondre pour cette question très importante.

M. El Khannouss :

J'aimerais bien faire mon intervention.

Mme la Présidente :

Vous voulez faire votre intervention ? D'accord, si vous le souhaitez, alors j'arrête ma présentation du point.

M. El Khannouss :

Mais non, je voulais juste faire ma lecture.

Mme la Présidente :

C'est-à-dire, effectivement j'ai joint les deux, vu que ça se rejoint. Maintenant si vous préférez poser votre question, je vais y répondre.

M. El Khannouss :

Je ne vais pas rentrer sur le fond, madame la Présidente, parce que j'aurai le loisir de revenir dans les prochaines semaines avec, je dirais, des choses beaucoup plus précises quant à cette garderie que vous rendez gratuite et que je salue d'ailleurs, même si en début de législature ce n'est pas ce que nous avons demandé.

Nous avons aussi pris des engagements et pas des engagements qui étaient simplement des promesses électorales. C'était au vu de l'amélioration de la situation financière de la commune. Je ne vais pas revenir ici sur le débat des chiffres que nous avons eu en début de législature et sur l'amélioration de notre situation financière.

Alors, madame la Bourgmestre, sans rentrer dans le fond du débat relatif aux frais de garderie, nous restons intrigué par rapport aux chiffres avancés dans l'article de presse. En effet, vous parlez de 5.500 élèves qui fréquentent nos écoles communales et vous parlez d'un montant de 285.000 euros de recettes pour la garderie du midi. Nous supposons que vous avez utilisé la mesure basique pour arriver à ce résultat. Je fais un calcul très simple, pour ceux qui ont la possibilité de calculer c'est 5.500 élèves multipliés par 5 euro sur 10 mois, ce qui donne un total de 275.000 euros. Nous y sommes presque. Cette petite différence ne nécessite pas de commentaire.

Par contre, ce qui nous surprend, c'est que vous déclarez dans le même article que tous les élèves ne fréquentent pas la garderie de midi ou du midi et que plusieurs parents viennent chercher leurs enfants le midi. Vous l'avez d'ailleurs rappelé, et c'est une réalité.

Pour calculer votre montant, vous incluez tous les enfants qui fréquentent les écoles communales. Aussi, il nous semblait que plusieurs familles bénéficient d'une réduction de 50% du tarif plein. D'ailleurs, je pense que c'est une grosse partie de ces enfants, et ce, quand le revenu brut imposable ne dépasse plus +/- 22.500 euros annuels. Dans votre calcul, vous présentez l'ensemble des enfants avec un tarif plein, vous occulterez que sur notre commune, des milliers de familles ont un revenu modeste. Nous vous rappelons aussi que les enfants des familles qui émargent du CPAS bénéficient d'une intervention de ce dernier, de l'ordre de 90% du montant, ce qui représente ici, pour ceux qui ne le savent pas, 50 centimes par enfant et par mois.

Il me semble que l'ensemble des recettes inscrites au budget, pour toutes ces garderies matin, midi et soir, mercredi après-midi sont de l'ordre approximativement de

450.000 euros si je ne me trompe pas. Comment pouvez-vous dès lors considérer que seul les garderies du midi représentent plus de 60% de ce montant, ce sont les fameux 285.000 euros que vous évoquez dans votre article.

J'ai des questions bien précises et c'est vrai que vous avez raison, j'aurais pu évidemment vous envoyer une question écrite, mais je pense qu'il est intéressant de partager ces chiffres avec l'ensemble des conseillers communaux, mais aussi les personnes qui assistent à ce conseil communal :

- Quel est le nombre d'enfants dans les différentes écoles communales?
- Combien fréquentent la garderie du midi?
- Quel est le montant prévu au budget 2018 pour l'ensemble des garderies et quel est le montant réellement facturé au 31/12/2018?
- Quel est le taux de perception pour 2017 et pour 2018? C'est pour qu'on puisse comparer les fréquentations et les recettes qu'ont rapportées ces différentes garderies.
- Les tarifs réduits sont bien appliqués en faveur des familles qui sont dans les conditions bien évidemment ?
- Puisque vous faites vous-même l'annonce d'une diminution des recettes, comment comptez-vous compenser celles-ci, si évidemment vous comptez bien la compenser ? Je crois que c'est une règle de gestion de base lorsqu'on propose la gratuité, il faut évidemment proposer une compensation, il faut bien aller chercher cet argent quelque part.

Je vous remercie d'avance pour la précision de vos réponses.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à madame Garcia Fernandez.

Mme Garcia Fernandez :

Madame la Présidente, mesdames, messieurs, membres du Collège, la commune de Molenbeek agit. Elle agit afin d'aider les familles les plus précarisées, ce qui dans le point qui nous occupe, se traduit par la prise en charge financière d'une partie de l'encadrement scolaire de leurs enfants.

Le groupe MR-Open VLD se félicite de constater que le Collège propose la gratuité de l'encadrement du temps de midi dans les écoles communales francophones et néerlandophones. Quant aux établissements de tous les autres réseaux confondus, je ne doute pas que le Collège ait réfléchi à des mécanismes de compensation, si toutefois ces réseaux devaient être demandeurs.

Le groupe Libéral espère que le Collège étendra la mesure à l'ensemble des plages horaires dans l'encadrement scolaire, car force est de constater que les coûts scolaires grèvent lourdement les budgets des ménages et tout particulièrement ceux des milieux les plus défavorisés.

Sous l'ancienne majorité, le groupe Libéral avait à cœur de rendre gratuit l'encadrement du temps de midi et l'avait par ailleurs inscrit dans son programme électoral. C'est pourquoi nous sommes convaincus que le nouveau Collège rencontrera ainsi les préoccupations et les demandes de très nombreuses familles molenbeekoises.

A l'instar de la commune, le CPAS de Molenbeek s'inscrit pleinement dans la lutte contre la pauvreté infantile.

Lors de la législature qui se termine, le CPAS s'est engagé à payer l'ensemble des frais scolaires à la demande des familles les plus démunies. Nous espérons que la législature future poursuivra la même politique sociale.

Il appartient donc au monde politique d'encourager et de renforcer les structures éducatives en faveur des enfants en leur offrant des lieux de développement et de socialisation financièrement accessibles.

Enfin le groupe Libéral est convaincu que l'éducation est et doit demeurer une de nos priorités parce que l'éducation est l'essence même de notre société.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci madame la Présidente. Juste un petit détail, au niveau du règlement et de la loi communale, en principe, quand on introduit une interpellation, elle ne peut pas être inscrite si elle a comme objet un point qui est déjà inscrit à l'ordre du jour officiel. Je le souligne parce que vous avez fait preuve de courtoisie et ce n'est pas ce que j'ai entendu depuis le début de ce conseil communal et je tenais à faire la remarque.

Pour revenir au sujet qui nous préoccupe et pour lequel nous allons voter maintenant, il y a la gratuité des garderies et puisque vous parlez, monsieur El Khannouss, c'est vous qui les avez rendues payantes, je le rappelle, et donc c'était une revendication qui était portée par le groupe socialiste pendant les élections et ce n'est pas une promesse électorale, c'est un engagement. A partir du moment où on rentre dans une majorité, où on rentre dans un Collège, ce Collège aujourd'hui vient avec une première décision extrêmement importante et assez rapidement. Je salue vraiment la rapidité avec laquelle vous venez parce que évidemment, il faut laisser le temps à un Collège de pouvoir prendre possession en tout cas de la gestion de la commune et analyser financièrement les choses. Je trouve ça remarquable de venir aussi rapidement avec cette décision et j'ai envie de vous dire que si on parle de la gratuité du midi, pour le groupe socialiste, c'était la garderie qui posait le plus de problèmes aux parents, qui compliquait le plus la vie aux parents et notamment aux mamans et je pense qu'ici, on répare quelque chose, on répare une anomalie, on rend justice et nous espérons évidemment tous dans notre groupe que c'est un pas vers une revendication que nous portons certainement beaucoup plus, c'est la gratuité totale de l'enseignement pour nos enfants, pour nos enfants de Molenbeek notamment.

Je voudrais ici adresser un bon point à ce Collège et madame la Bourgmestre qui le représente pour cette décision, je le dis encore une fois, rapide qui aura des répercussions sociale importantes, mais qui symboliquement augure de belles choses pour l'avenir. Bravo !

Mme la Présidente :

Je donne la parole à madame Turine.

Mme Turine :

Oui c'est un signe positif certainement et je pense que tout le monde ici au Conseil communal peut s'en réjouir et effectivement je pense que c'est un débat qui avait eu lieu

pendant la campagne électorale et tous les partis s'étaient engagés par rapport à la remise de la garderie du temps de midi, la remise de cette garderie gratuite.

C'est un signe positif et c'est vrai que lorsque nous avons dû prendre cette mesure difficile de faire payer les garderies, en début de la dernière législature, un débat était venu sur la table sur la question du midi et d'ailleurs notre conseillère communale s'était abstenue parce que nous avons dû mettre celle de midi également payante pour des raisons financières sur lesquelles je ne vais pas revenir.

Alors, c'est un signe positif, mais c'est un signe néanmoins symbolique, symbolique fort parce qu'effectivement je rejoins l'argument de dire que le fait de faire payer sur le temps de midi est un signal de dire aux familles, sur le temps du midi, vos enfants peuvent rentrer chez vous. Hors, pour des questions purement éducatives, il est important que l'enfant puisse rester toute la journée.

Par contre, d'un point de vue financier, c'est aussi très symbolique et ce n'est pas vraiment cette mesure-là qui va permettre de lutter, car j'ai entendu parler de la précarité infantile, ce n'est pas cette mesure-là qui va permettre de lutter contre la précarité infantile puisque pour les enfants les plus précarisés, le coût pour les familles n'était que de cinquante cents par mois. C'est plutôt une mesure symbolique de dire, vos enfants sont les bienvenus sur le temps de midi parce que le projet éducatif, nous souhaitons que les enfants soient là toute la journée, qu'il n'y ait pas de coupure. Ne venons pas dire qu'avec ça, nous allons lutter contre la précarité infantile, s'il-vous-plaît, c'est faire déshonneur à tout le travail qui est mené par toutes les associations et même par le CPAS en matière de lutte contre la précarité infantile, ce ne sont les cinquante cents par mois que ça coûtait aux familles les plus pauvres qui vont, ce n'est pas avec ces cinquante cents-là que les familles maintenant sont soulagées.

Je reviens maintenant sur la suite. Effectivement, dans la presse j'ai lu que vous remettiez en doute le fait que les réseaux libres allaient du coup de nouveau demander éventuellement un soutien. Je pense qu'il est quand même important que vous puissiez préparer, prévoir dans le budget les sommes équivalentes pour venir en soutien au réseau du libre parce que si effectivement cette mesure symbolique est importante pour les enfants qui fréquentent nos écoles, elle l'est aussi pour les enfants qui fréquentent le réseau du libre et donc si maintenant la commune a pu être assainie au niveau financier, nous comptons bien que vous puissiez donner ce coup de pouce également aux enfants qui sont dans le libre. Merci.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

C'est une mesure qui est juste, mais il faut toujours tenir compte de la qualité de l'encadrement, de la qualité qui doit être derrière notre enseignement, c'est indispensable. En tous les cas, de mon côté, je n'ai jamais changé de discours. On peut toujours évoluer et ici, j'ai comme l'impression que, c'est comme un peu le débat sur le climat, certains mettent un peu plus de vert dans leurs discours. J'ai l'impression ici que le discours bleu devient un petit peu plus rouge et on est passé de « non à la gratuité » à « nous sommes hyper favorables », « nous voulons une politique sociale » et donc, je suis un peu surpris, mais ce n'est pas une mesure contre les habitants, ni contre les enfants, c'est positif, mais alors il faudra m'expliquer comment cela ce fait que, en tous les cas, un des partenaires de la majorité qui a un peu changé sa conception. Parce que à l'époque, c'était, il y a un problème de légalité par rapport à la gratuité, problème de légalité, donc de distorsion entre les

différents réseaux. On ne pouvait pas le faire. C'était impossible du point de vue légal et puis après, on me parlait de la nécessité de mieux encadrer les enfants et donc il fallait passer par cette mesure de passer à des garderies payantes. Il faudra m'expliquer un peu cette évolution.

Ma question fondamentale au nouveau Collège, c'est de vous dire comment on assure la garantie qu'il y a vraiment un encadrement de qualité pour les enfants lors de ces garderies et puis qu'elles sont, parce que vous avez déjà un peu évoqué les mesures prévues pour le réseau libre notamment. Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Vancauwenberge.

M. Vancauwenberge :

Je veux aussi applaudir la mesure, mais seulement comme un pas pour annuler une mesure qui a été prise à l'époque et qui est particulièrement injuste, qu'on faisait payer les déboires budgétaires de la commune sur le dos des familles les plus fragilisées et ça, avec le PTB, on ne l'acceptera jamais.

En plus, je n'entends pas des remarques sur l'impact que ça peut avoir sur des enfants. Il y a des enfants qui seront exclus des garderies les matins, les après-midi et le soir et quel impact psychologique ça peut avoir sur les enfants parce qu'ils se font exclure parce que leurs parents n'ont pas les moyens. C'était une mesure scandaleuse et je considère avec le PTB, que ceci n'est qu'une étape pour abolir toutes les mesures des garderies payantes.

A titre d'information, il y a toujours 1.000 enfants qui sont exclus, 1.000 enfants dans la commune. Ce n'est pas un petit détail. On parle toujours de problèmes budgétaires, et bien le PTB peut vous donner quelques pistes pour rendre cette mesure possible, comme par exemple une taxe sur les antennes GSM, ça pourrait rapporter 750.000 euros, une taxe sur les caisses automatiques dans les grands magasins 500.000 euros, doubler les taxes sur les bureaux comme c'est le cas dans certaines autres communes du même niveau, ça peut rapporter 1.000.000 d'euros. Ne nous dites pas qu'il n'y a pas les moyens.

C'est un choix politique qui a été fait de faire payer les plus pauvres et maintenant, nous continuerons le combat pour abolir cette mesure injuste au détriment des plus défavorisés.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à madame Raiss.

Mme Raiss :

Je tiens tout d'abord à féliciter de tout cœur que cette mesure puisse être d'application, une mesure soutenue, attendue et indispensable. Indispensable pour tous les Molenbeekoïses puisque c'était une mesure qui a été revendiquée par une grande majorité de Molenbeekoïses.

J'entends qu'on parle de certains chiffres dérisoires, notamment 50 centimes ou cinq euros peu importe. Il faut savoir que le tarif de 50 centimes, c'est le tarif que payent les bénéficiaires du CPAS, mais il faut savoir qu'un grand nombre de Molenbeekoïses sont à la limite du seuil de pauvreté et donc ils ne bénéficient pas du CPAS, mais ils devront donc

payer le prix de cinq euros. Si pour certaines personnes ici, cinq euros est un chiffre dérisoire, et bien pour moi, il s'agit quand même d'un prix assez conséquent. Pour moi, cette mesure est primordiale et je tiens encore une fois à saluer et j'espère qu'on ira un peu plus loin et qu'on portera une attention assez particulière au niveau du réseau libre. Merci.

Mme la Présidente :

A ce stade je reprends la parole pour répondre aux différentes questions.

Notre nombre d'enfants dans les écoles communales, réseau francophone, néerlandophone, maternelle et primaire confondus, c'est 6.831 enfants. Si on regarde le nombre d'enfants qui fréquentent extrêmement régulièrement la garderie du midi, on est à effectivement 5.500, un petit peu plus parce qu'on ne compte pas le mercredi, il y a le mercredi qui a un statut un petit peu particulier, c'est ce qui explique la différence de chiffres.

La somme de cinq euros par enfant, c'est vrai qu'elle n'est pas récoltée pour chacun des enfants, grâce au service réduit et à l'intervention du CPAS. Comme madame Raiss l'a bien expliqué, avoir l'intervention du CPAS n'est pas toujours possible et la réduction de base, elle est à moitié prix.

Le budget 2018 tel que concocté par la précédente majorité avait inscrit 600.000 euros payés par les parents pour l'ensemble de l'accueil extrascolaire. Là, je parle de tout l'accueil extrascolaire, hormis les plaines de vacances. Nous avons calculé qu'en terme d'investissement auprès des familles, quand on met la garderie du midi gratuite sur dix mois d'année scolaire, on arrive effectivement à environ 286.000 euros et donc là, il y a la qualification qu'on peut en avoir, c'est-à-dire soit on considère que c'est un manque à gagner, ce que certains vont pouvoir dire, soit on considère que c'est un investissement auprès des familles, c'est la manière comme moi je le vois, c'est venir en aide aux familles avec cet argent-là. J'entends que certains disent que ces presque 300.000 euros sont symboliques, je pense que c'est quand même un geste considérable de la commune vers les familles avec des enfants en âge scolaire.

Monsieur El Khannouss me posait la question du taux de perception réel et donc on n'a pas une grande facilité à établir le chiffre de l'année en cour, par contre on a par exemple pour l'année 2017, un chiffre qui s'élève aujourd'hui à 65%, c'est bas. Mes services me disent que dans les années précédentes, qu'on a pu aller plus haut dans la perception et qu'on a pu atteindre un chiffre de 80 % de perception, mais on ne pourra probablement pas aller au-delà. Ce qui nous met, je vais dire, dans la moyenne de la perception de ce type de frais, ce qui montre aussi en fait la réelle difficulté que les familles ont à payer les garderies.

Je veux revenir un instant sur les tarifs réduits. Les familles qui bénéficient d'une réduction de 50%, ce sont celles dont le revenu brut imposable ne dépasse pas 24.965 € par mois, par an, pardon, c'est le chiffre exact. Mais, et ça c'est très important, on a toutes ces familles qui ne peuvent pas émarger au CPAS, dont madame Raiss a parlé, je l'en remercie, et on a toutes les familles qui ne vont pas finalement faire les démarches, être capables ou en capacité de faire les démarches pour bénéficier du tarif réduit, raison pour laquelle nous pensons qu'effectivement, nous allons aider des familles extrêmement précarisées et pas uniquement, et que le système actuel de perception et de facilitation de réductions ne suffit pas pour une série de nos familles. Donc, ça justifie pour nous encore davantage le fait de prendre cette mesure.

Vous me demandez comment nous allons compenser la diminution des recettes. Il s'avère que nous sommes en train d'élaborer un plan budgétaire triennal. Comme vous le savez, il sera soumis à votre approbation le mois prochain et nous n'aurons pas de difficulté, dans le cadre de ce plan triennal, à ce que notre budget ne pâtisse pas de cet

investissement auprès de nos familles, y compris si nous devons rencontrer une demande éventuelle du libre pour bénéficier des mêmes avantages et je vous en remercie.

Je donne la parole à monsieur El Khannouss pour une réplique.

M. El Khannouss :

Je voudrais vous remercier pour évidemment la précision de vos réponses. Comme l'ensemble de mes collègues ici, je pense que notre souhait, c'est évidemment de tendre vers la gratuité de la garderie, ce que nous défendons, ce que mon groupe politique défend, je l'ai exprimé ici en début de législature. Et donc, je vous invite évidemment, vous et votre majorité, à mettre tout en œuvre pour, dans un laps de temps relativement court, je pense, vu que la situation financière s'est nettement améliorée ces dernières années, que nous puissions proposer aux Molenbeekois qui fréquentent nos écoles de pouvoir bénéficier de cette gratuité.

Monsieur Ikazban m'avait interpellé en me disant que c'est nous qui avons rendu la garderie payante, mais je vous ai répliqué en disant effectivement que c'est vous qui avez mis la situation catastrophique de la commune, dans laquelle nous l'avons découverte, 150 millions d'euros, peut justifier en partie que..., je ne vais pas rentrer dans les détails, je vous rappelle qu'il y a un dossier qui est ouvert au parquet de Bruxelles, pour information...

Mme la Présidente :

Est-ce que je peux vous demander de ne pas effectuer de dialogues entre les conseillers communaux et je vais devoir couper votre micro, si vous vous engagez dans des dialogues entre conseillers.

M. El Khannouss :

Non, mais le problème, c'est qu'il faut....

Mme la Présidente :

Non, c'est insupportable.

M. El Khannouss :

... que votre chef de groupe soit relativement prudent dans les propos qu'il tient....

Mme la Présidente :

C'est insupportable d'avoir du dialogue entre les conseillers, pourquoi ? Ce n'est pas le rôle d'un conseiller communal d'interpeller ses collègues.

M. El Khannouss :

Il y a des amnésies qu'il faut soigner, je pense. Alors je vais terminer en disant...

Mme la Présidente :

Et je vous prierais, s'il vous plaît, de ne pas émettre de grossièretés ou d'insultes dans cette enceinte, vous êtes ici comme conseiller communal.

M. El Khannouss :

Amnésie c'est une maladie, vous êtes docteur, vous savez très bien que cela peut se soigner.

Je vais simplement vous dire, madame la Présidente, je vous ai remerciée évidemment pour la précision de vos réponses et alors vous avez annoncé que le mois prochain, nous aurons une proposition de budget ainsi qu'une déclaration de politique communale, je suppose ? Vous me confirmez ? C'est ce que vous avez dit, vous avez parlé de budget.

Mme la Présidente :

Est-ce que vous souhaitez que je défile la réponse que je ferai à votre collègue, madame Ann Gilles-Goris ?

M. El Khannouss :

Non, non, pas de souci...

Mme la Présidente :

Alors, elle retire son interpellation, j'imagine.

M. El Khannouss :

Si elle peut la lire, oui, elle peut la lire maintenant, si vous acceptez, elle peut la lire...

Mme la Présidente :

Je ne pense pas que ce soit la manière, la façon de procéder, nous allons continuer l'ordre du jour, si vous le permettez.

M. El Khannouss :

Pas de problème, merci pour vos réponses.

Mme la Présidente :

Je vous propose de voter sur cette avancée proposée par le Collège de gratuité de la garderie du midi et donc si nos techniciens peuvent prévoir le vote s'il vous plaît.

*Le Conseil approuve le point.
42 votants : 42 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
42 stemmers : 42 positieve stemmen.*

22. Enseignement francophone - Modification du R.O.I. de l'école n°18 suite à la fermeture de l'implantation située rue du Korenbeek, 133, et du transfert de l'ensemble des élèves de cette implantation vers l'école n°18, située rue de la Flûte Enchantée, 5. Franstalig onderwijs - Wijziging van het reglement van school nr. 18 na de sluiting van de vestiging gelegen Korenbeekstraat 133 en de overbrenging van alle leerlingen van deze vestiging naar school nr. 18, gelegen aan Toverfluitstraat, 5.

Mme la Présidente :

Je pense que cela n'appelle pas beaucoup de commentaires. Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole ? Je crois que c'est monsieur Vancauwenberge qui a demandé la parole en premier.

Je donne la parole à monsieur Vancauwenberge.

M. Vancauwenberge :

Je ne suis évidemment pas contre qu'on change de nom, mais ce qui m'interpelle et m'étonne un peu dans le texte d'explication, c'est qu'on dise, j'ai lu la phrase, de mettre à l'étude les suggestions de réaffectation de ce bâtiment, une fois qu'il sera rafraîchi et rénové. Moi je dirais, on va d'abord décider ce qu'on va en faire et après, on va rénover en fonction. Est-ce que vous avez prévu une procédure pour décider de la réaffectation, des délais ?

Mme la Présidente :

Merci pour votre question, j'y répondrai.

Je donne la parole à monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Mon collègue a soulevé cette question qu'on posait déjà sous la précédente législature, c'était d'avancer pas comme ça, avec un chèque en blanc, on va rénover mais pour quoi derrière ? Et donc évidemment, ça suscite ma réaction et cette question : qu'est-ce qui est prévu ?

Et surtout, à très court terme, vu aussi les rapports qu'on avait reçus sur l'état-même des conditions dans lesquelles les enfants pourraient, enfin, se retrouver dans ces bâtiments, qu'est-ce qui a déjà été mis en œuvre pour palier une rénovation urgente ?

Et surtout, quel est le projet de réaffectation s'il y a une nouvelle réaffectation ? Parce qu'au départ, en tous les cas, nous, on était, de mon côté, pour une affectation qui relève plutôt toujours d'une école, d'une infrastructure scolaire.

Mme la Présidente :

Merci monsieur Vossaert.

Je donne la parole à madame Turine.

Mme Turine :

J'ai l'impression que dans le débat, on mélange le point 22 et le point 36, donc moi, je m'en tiendrai au point 22, à savoir le changement, le nom de l'école.

Et je voulais juste profiter de ce point pour dire qu'à un conseil communal précédent, je ne sais plus lequel, je vous avais demandé une section réunie par rapport à l'enjeu de l'école puisqu'on avait tous, enfin, vous aviez dit que l'enjeu de l'école était important pour vous et on avait dit que pour nous aussi et vous aviez dit « oui, oui, on va bientôt faire une section réunie pour reparler de tous les enjeux de l'école ». Donc je me permets de réitérer la demande et peut-être ne pas attendre les grandes vacances.

Mme la Présidente :

Merci madame Turine.

Mme Turine :

Bon, je n'ai pas de réponse.

Mme la Présidente :

Mais je vais répondre d'abord aux autres questions puisqu'il y a un ordre aux questions, vous êtes pressée, je vous en remercie, mais je vais d'abord répondre aux deux autres questions.

Je pense que monsieur Vossaert et monsieur Vancauwenberge ont tout-à-fait raison. Je ferai la proposition d'enlever, une fois qu'il sera rafraîchi et rénové puisqu'effectivement c'est bien dans l'autre sens qu'on va procéder, on va d'abord choisir le projet avant d'initier les travaux, c'est une remarque particulièrement correcte.

Alors, du coup, madame Turine, effectivement, il y a une proposition d'une occupation provisoire qu'on examinera dans un autre point.

Et quelle était votre question ? Parce que vous m'avez tellement, je ne sais plus votre question, je n'ai même pas eu le temps de la noter à vrai dire puisque vous étiez déjà là pour avoir la réponse. Ah, la section réunie...

Mme Turine :

Je rappelais l'importance de la section réunie que vous vous étiez engagée à...

Mme la Présidente :

Oui, tout-à-fait, écoutez, la section réunie, donc dans l'ordre. Je viens un peu tard avec une proposition concrète sur la section réunie « prévention jeunesse » qui, je pense, était une urgence et je crois que la section réunie « école » devrait venir probablement autour de notre déclaration de politique parce que c'est effectivement un point extrêmement important pour notre majorité. Et donc ce sera plutôt dans cet ordre-là je crois.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

42 votants : 42 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

42 stemmers : 42 positieve stemmen.

23. Enseignement francophone - Création d'une annexe unique au Règlement d'Ordre Intérieur (R.O.I.) des écoles (Enseignement fondamental ordinaire communal francophone subventionné de la commune de Molenbeek-Saint-Jean) concernant la procédure des inscriptions scolaires.

Franstalig onderwijs - Oprichting van één enkele bijlage bij het Huishoudelijk Reglement voor scholen (gesubsidieerd Franstalig basisonderwijs van de gemeente Sint-Jans-Molenbeek) betreffende de inschrijvingsprocedure.

Mme la Présidente :

Peut-être vous donner quand-même quelques mots d'explication par rapport à ceci.

C'est une annexe qui ne modifie en rien la procédure telle qu'elle est en application actuellement. Elle est aussi, comme c'était déjà précédemment le cas, en conformité avec les circulaires et décrets qui encadrent les inscriptions. Etant donné que la procédure des inscriptions scolaires est la même pour l'ensemble des écoles communales, il apparaissait opportun d'extraire les informations de chaque ROI et de faire un document unique sous la forme d'une annexe spécifique dédiée à la question. Donc, c'est ça le cadre de ceci. Je ne sais pas si cela appelle des questions ?

Je donne la parole à madame Evraud.

Mme Evraud :

Merci madame la Présidente, ce n'est pas une question, juste une petite remarque. Nous sommes dans une commune fort précarisée et le fait de seulement numériser les informations, c'est peut-être dangereux et de laisser en tout cas la possibilité aux gens d'avoir encore une réponse papier. Voilà, c'est tout ce que je voulais faire comme remarque, je vous remercie.

Mme la Présidente :

Tout-à-fait, je vous réponds juste après monsieur De Block.

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

Je me rappelle qu'il y a quelques temps, je pense que c'était il y a un an, j'avais posé une question sur combien de réponses, combien de demandes d'inscription dans les écoles maternelles n'avaient pas pu être rencontrées. On m'avait dit qu'on n'avait pas de statistiques ou de possibilités d'y répondre. Je vois dans ce règlement que vous dites que ce n'est pas un changement, qu'il y a bel et bien une liste d'attente, donc de toute façon quelque part une façon de mesurer les demandes non rencontrées de notre commune. Donc est-ce que vous pouvez bien confirmer que ce genre de registre est bien tenu et que les gens, qu'on peut plus ou moins dire combien de demandes non répondues ? Parce que je pense que c'est quelque chose d'important comme information pour décider la création de places supplémentaires en maternelles. Surtout parce que la législation de la période de mandat précédente a, je crois, supprimé 300, je pense 300 places en maternelles pour en fait ouvrir des places en primaires.

Mme la Présidente :

Chers conseillers, je vous remercie vraiment tous les deux énormément pour vos questions. Je vais y répondre de la manière la plus détaillée possible.

Tout d'abord, j'ai exactement la même préoccupation que vous, madame Evraud, concernant ce qu'on peut qualifier de fracture numérique, en tout cas les difficultés que certains pourraient avoir à utiliser les procédures uniquement en ligne. Et donc, lors de la dernière réunion avec les directions scolaires, j'ai attiré l'attention sur le fait que ces dérives-là devaient être à tout prix évitées et nous sommes en train de travailler sur cette question de manière assidue. La première chose qui est mise en place et qui est facile je dirais, c'est d'indiquer de manière expresse, très claire, que toutes les procédures peuvent être remplies dans l'école, accompagnées par un membre de l'institution scolaire, mais il y aura d'autres choses qui seront proposées sur cette question, c'est une question qui me tient particulièrement à cœur.

Votre question, monsieur De Block, appelle également une réponse extrêmement, comment dire, sensible à la question. Je pense qu'aujourd'hui nous avons des listes mais des listes par établissement et ceci va nous permettre d'avoir au contraire une liste qui va nous donner plus d'informations à caractère de pilotage de nos projets d'enseignement. Et donc, je partage votre préoccupation et j'espère que ceci va nous permettre de progresser dans la connaissance de nos manques et de nos besoins.

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

Je me rappelle qu'à l'époque on a eu un débat sur l'école 6 et le périmètre et comment le périmètre était calculé. Je pense qu'il y avait l'instrument Google qui avait pour des raisons x ou y exclu une famille qui en fait, je veux dire, c'est peut-être un petit détail mais je ne vois pas que c'est repris dans le règlement ou j'ai....

Mme la Présidente :

Je ne sais pas répondre à votre question qui a un aspect technique que je ne maîtrise pas. Je vais me renseigner et vous répondre peut-être ou répondre à l'ensemble des conseillers sous forme écrite. C'est un point effectivement qui mérite attention. J'ai compris le problème, mais je n'ai pas la réponse, je vais chercher la réponse. Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
42 votants : 42 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
42 stemmers : 42 positieve stemmen.*

24. Enseignement francophone - Enseignement communal de Promotion sociale - Institut Machtens - Convention entre l'Administration communale et l'asbl Service Emploi de Koekelberg pour l'occupation gratuite de locaux de cours à l'Institut Machtens en 2019 - Approbation.

Openbaar Onderwijs - Gemeentelijk onderwijs van Sociale promotie - « Institut Machtens » - Conventie tussen het Gemeentebestuur en de vzw « Service Emploi de Koekelberg » voor het gratis gebruik van leslokalen bij het « Institut Machtens » in 2019 - Goedkeuring.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

42 votants : 42 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

42 stemmers : 42 positieve stemmen.

25. Prévention - Plan stratégique de sécurité et de prévention 2018-2019 - Approbation. Preventie - Strategische veiligheids- en preventie plan 2018-2019 - Goedkeuring.

Mme la Présidente :

Je peux déjà vous dire que c'est dans ce cadre-là que je comptais vous proposer la date du lundi 18 mars, 19h00, pour la poursuite de nos travaux en commission réunie sur « prévention jeunesse ». Je note qu'il n'y a pas de questions, avez-vous enregistré tous la date ? C'est un moment important, 18 mars 19h00, une invitation suivra très certainement, mais vous pouvez déjà réserver cette date.

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

Je pense que c'est une question récurrente parce que j'ai l'impression qu'à n'importe quel endroit et à n'importe quel moment, quand je pose la question, je propose de rajouter certains points sur un plan de prévention. C'est toujours le mauvais moment ou le mauvais endroit. Donc, est-ce que je peux vous demander à quel moment un conseiller peut proposer un amendement sur les priorités de prévention en sécurité ?

Mme la Présidente :

Je pense, oui, votre question n'est pas du tout, je la comprends tout-à-fait. Ici, ce qui se passe, c'est que ce sont les anciens contrats de sécurité, que c'est en fait quelque chose qui est déjà, entre guillemets, signé avec le ministre de l'Intérieur. Et donc, c'est pour ça que je disais que c'est vraiment un héritage. Ceci en fait est une obligation légale de notre part pour bénéficier d'un montant de subside qu'on peut qualifier de dérisoire ou qu'on peut trouver important puisqu'il s'agit quand-même d'un montant d'environ 550.000 € dans une forme de contractualisation avec l'Intérieur.

Donc c'est vrai que dans ce point-ci aujourd'hui, on ne peut pas ajouter des choses. Maintenant, je pense que la place de vos remarques à ce sujet pourrait être justement notre commission réunie et à ce moment-là de voir de quelle manière, avec les outils dont nous disposons, nous pourrions éventuellement travailler à de nouvelles demandes ou à de nouvelles façons de fonctionner.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

42 votants : 36 votes positifs, 6 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

42 stemmers : 36 positieve stemmen, 6 onthoudingen.

26. Développement Durable - Convention de subventionnement de Bruxelles Environnement pour des projets environnementaux et durables/GoodFood 2018 - Reconduction (année 2) et convention de subventionnement de la commune de Molenbeek avec le partenaire opérateur du projet.

Duurzame Ontwikkeling - Overeenkomsten van subsidiëring van Leefmilieu Brussel voor duurzame milieuprojecten/GoodFood 2018 - Verlenging (2de jaar) en subsidieovereenkomst van de Gemeente Molenbeek met de partner-projectoperator.

Mme la Présidente :

Je passe la parole à monsieur Achaoui.

M. Achaoui :

Merci madame la présidente, il s'agit simplement ici d'une convention, la reconduction d'une convention qui a déjà été allouée par le passé. Donc on s'inscrit dans la continuité. Bien évidemment, nous sommes toujours favorables à des subventions émanant de la Région dans le cadre d'initiatives. Ici en l'occurrence, il s'agit d'un espace agro-écologique à l'arrière des anciennes brasseries, sujet que vous connaissez tous, donc simplement une reconduction. Merci.

Mme Moureaux quitte la séance, Mme Schepmans reprend la présidence de la séance.

Mevrouw Moureaux verlaat de zitting, mevrouw Schepmans hervat het voorzitterschap van de zitting.

Mme la Présidente, Françoise Schepmans :

Voilà, nous poursuivons.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

42 votants : 42 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

42 stemmers : 42 positieve stemmen.

27. Affaires juridiques - Marché public relatif aux contrats d'assurances de personnes, dommages matériels, responsabilité civile et automobile - Rétraction de la décision rendue le 12 septembre 2018.

Juridische zaken - Overheidsopdracht Verzekeringen - Hernieuwing van de verzekeringscontracten personen, materiële schade, aansprakelijkheid en Auto - Herroeping van de beslissing van 12 september 2018.

Mme la Présidente, Françoise Schepmans :

Il s'agit d'un retrait de la décision qui a été rendue le 12 septembre. Et vous pouvez lier ce point avec le 28 qui concerne aussi les affaires juridiques et qui est relatif au marché des contrats d'assurance. C'est l'approbation de la procédure suivie.

Je donne la parole à monsieur Amet Gjanaj, comme échevin des Affaires juridiques, pour nous expliquer ce dossier.

M. Gjanaj :

Merci madame la présidente, les deux points sont liés. Il s'agit en fait, d'un cahier des charges avait été défini, mais n'avait pas pris en considération le risque pour les émeutes. Donc, on a retiré ça et notre assurance continue à courir jusqu'en juin 2019. Et le nouveau cahier des charges au point 28 inclut le nouveau risque qui est celui contre les émeutes. Ça, c'est l'explication des deux points, pourquoi il y a rétraction et pourquoi il y a un nouveau point.

Mme la Présidente, Françoise Schepmans :

Monsieur Daif souhaite intervenir sur ce point.

M. Daif :

Madame la Présidente, juste par rapport, dans le contenu du texte, dans la délibération 27, dernier paragraphe, on parle « à soumettre à l'approbation du conseil de séance ». Je ne comprends pas « conseil de séance lors de sa prochaine séance ». Puisqu'il y a les deux, « prochaine séance » ne doit pas exister à mon avis au niveau des textes mais « séance », je ne comprends pas. Si vous voulez donner un peu d'explication, ce que cela veut dire ou bien il y a une erreur de frappe de texte, je ne sais pas. Puis « prochaine séance » puisqu'aujourd'hui, on approuve les deux textes en même temps.

Mme la Présidente, Françoise Schepmans :

C'est probablement une coquille.

Je donne la parole à madame Gilles-Goris.

Mme Gilles-Goris :

Vous avez parlé du mois de juin. Il semble que la période de prolongation ne soit que jusqu'au 31 mars. Et donc la question est de savoir si d'ici au 31 mars vous aurez réellement pu avoir un nouveau contrat d'assurance, si vous lancez seulement le marché, donc c'est quand-même très rapide.

Puis, pour le point 28, puisque vous en avez déjà parlé, il faut rajouter la TVA aux 960.000 € ?

Mme la Présidente, Françoise Schepmans :

Je donne la parole à monsieur Gjanaj.

M. Gjanaj :

Pour le point 27, on a eu, mais vous n'êtes pas censée, parce que c'est tout récent, on a négocié avec la compagnie d'assurance et donc on est bien couvert jusqu'au mois de juin, ce qui va nous permettre de pouvoir, de sortir les effets du point 28. Et dans le cadre des assurances, il n'y a pas de TVA.

Mme Gilles-Goris :

Parce qu'on ne va pas voter un point qui n'est pas juste.

M. Gjanaj :

A l'heure d'aujourd'hui, on est assuré, donc il n'y a aucun problème. Il n'y a pas de retrait, en fait il n'y a rien qui nous permet de dire qu'aujourd'hui on n'est pas couvert puisqu'on est couvert. Du fait qu'on est couvert, c'est ce qu'il faut, on est couvert au niveau des assurances et on lance un marché qui nous permet d'être couverts encore mieux.

Mme Gilles-Goris :

Mais donc vous allez refaire passer un point pour dire « jusqu'au mois de juin », on peut le modifier en séance.

M. Gjanaj :

Non ce n'est pas jusqu'au mois de juin. En fait le point 27, c'est un cahier des charges qui avait été lancé où il manquait un des risques qui est celui des émeutes.

Mme Gilles-Goris :

Oui on a bien compris.

M. Gjanaj :

Donc nous, on a retiré ce point-là, ça c'est le point 27. Et le point 28 dit qu'on relance un cahier de charges où bien sûr on n'a pas omis de mettre maintenant le point concernant le risque d'émeutes. C'est simplement ça.

Mme Gilles-Goris :

Oui, je m'excuse, mais on reste toujours avec cette date du 31 mars et vous avez parlé du mois de juin. Donc si on vote ce point, autant le modifier en séance, si on le peut et dire que vous êtes assurés jusqu'au mois de juin si vous avez déjà eu l'autorisation. On ne va pas voter un point pour encore réintroduire un nouveau point pour dire que ce sera...

M. Gjanaj :

Mais non madame, on ne va pas réintroduire un point pour vous dire, attendez, ici maintenant, on refait un cahier, ici c'est simplement un cahier de charges. Ça n'a pas d'impact, on va dire, on ne va pas revenir avec un autre point en vous disant « attendez, l'autre fois, on était mars, maintenant on revient en... ». Ici c'est une décision sur le fait de

lancer un cahier de charges. L'élément supplémentaire, c'est qu'on est couvert, donc c'est ce qu'il faut...

Mme Gilles-Goris :

Il faut le rajouter.

M. Gjanaj :

Il n'y a pas d'implication par rapport au point d'avoir une couverture qui est passée de mars à...

Mme Gilles-Goris :

Je suis d'accord, mais cela ne mange pas de pain de mettre la bonne date de couverture plutôt que de mettre une date qui n'est pas la bonne date, c'est tout. Maintenant vous faites ce que vous voulez.

M. Gjanaj :

Ecoutez, si cela ne mange pas de pain, ça ne mange pas de pain.

Mme la Présidente, Françoise Schepmans :

Le Secrétaire communal vérifiera s'il s'agit de la correction d'une coquille en ce qui concerne la question posée par madame Gilles-Goris.

Il y a également la faute de français, on ne parle pas de rétraction mais de retrait, compris dans le texte.

Vous souhaitez intervenir également sur ce point madame Turine ?

Mme Turine :

Monsieur l'échevin, pour voir si j'ai bien compris. On remplace la police d'assurance qui était prévue au 27 par celle qui est prévue au 28 et celle qui est prévue au 28, ce qui est rajouté, c'est la question des émeutes ? C'est ça ? Et quelle est la différence ? Parce que je ne me souviens pas, dans la décision du 12 septembre, le montant qui était prévu pour le marché était de combien ? Parce qu'ici le montant est quand-même, on réserve une dépense de 960.000 € qui est donc déclinée entre personnel, bâtiments, véhicules et divers. Mais de combien était la dépense réservée dans le point voté dans la décision du 12 septembre 2018 ? Pour moi la différence, parce que si je comprends bien, suite aux émeutes, on veut faire une assurance, mais donc vous avez tellement peur d'avoir de nouvelles émeutes ? Et quel est le coût, à un moment donné, est-ce que c'est vraiment une assurance qu'il faut prendre pour éviter de nouvelles émeutes ? Et donc je voulais juste voir le coût, la différence de coût entre cette ancienne assurance et la nouvelle.

M. l'échevin Gjanaj :

En fait, c'est étonnant, il faudrait presque prendre un risque pour présenter deux points qui n'ont pas l'air si problématiques, le risque contre les problèmes venant de la présentation de deux points qui sont tout à fait simples. En fait, c'est simplement qu'il n'y a pas de différence de prix. Il s'agit simplement d'un rajout par rapport à un risque qui peut en fait arriver, c'est un risque qui est possible, le fait de l'avoir mis cela n'augmente pas les assurances puisque les assurances en fait le prévoient, il n'y a pas de différence.

Mme la Présidente, Françoise Schepmans :

S'il vous plaît. Je pense que c'est une, enfin, l'aspect que vous évoquez concernant le risque d'émeute qui est pris en considération dans le nouveau dossier, vous demandez quelle est la différence par rapport à la décision précédente. Mais ça, je pense que le montant ne peut pas vous être exposé ce soir, mais il vous sera communiqué. Et en ce qui concerne la remarque de monsieur Daif, je propose que l'on retire ce paragraphe de la délibération qui n'est pas très bien rédigé je pense.

M. l'échevin Gjanaj :

Ecoutez, il y a quand-même un élément important, il y a des délais qui courent et je pense que ce ne serait pas prudent de retirer les points. On peut prendre en considération, on vous enverra des informations complémentaires, mais retirer un point alors qu'on est dans le cadre d'assurances, je pense que ce ne serait pas quelque chose de raisonnable, comprenez. Donc ici simplement, vous allez avoir des informations par rapport à vos interrogations. Vous êtes peut-être pressés d'avoir au moins un point que vous allez obtenir en retrait, mais ici je pense que ce n'est pas responsable de le faire. Simplement, on vous informera des montants que vous voulez mais, non, non, les questions je comprends, mais en termes de responsabilité, la commune doit être couverte. On a négocié avec l'assurance pour avoir un délai supplémentaire, si on reporte ce point-là au mois prochain, vous comprenez qu'on est un peu, on est assez mal par rapport à l'assurance. Vous comprenez ?

Mme Moureaux rentre en séance et reprend la présidence.

Mevrouw Moureaux keerde terug naar de vergadering en hervat het voorzitterschap.

Mme la Présidente, Catherine Moureaux :

Madame Turine, vous avez déjà repris la parole ? Non ? Alors je vous donne la parole pour votre réplique.

Mme Turine :

Entre 31 mars ou fin juin, ce n'est pas très clair.

Vous répondez à un moment donné que les émeutes étaient déjà comprises dans la première, même si ce n'était pas écrit, qu'il fallait simplement l'écrire. On ne sait pas le montant. Bref, c'est le flou artistique. Pour moi, être raisonnable, ce n'est pas voter sur quelque chose de flou, être raisonnable, c'est prendre de vraies mesures pour lutter contre les émeutes et pas seulement une question d'assurances. Alors dans ce cas, et sans avoir les réponses aux questions, nous nous abstiendrons sur ces deux points.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

42 votants : 42 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

42 stemmers : 42 positieve stemmen.

28. Affaires juridiques - Marché public relatif aux contrats d'assurances de personnes, dommages matériels, responsabilité civile et automobile - Approbation du cahier des charges - Approbation de la procédure suivie.

Juridische zaken - Overheidopdracht Verzekeringen - Hernieuwing van de verzekeringscontracten personen, materiële schade, aansprakelijkheid en Auto - Goedkeuring van het lastenboek - Goedkeuring van de gevolgde procedure.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

40 votants : 28 votes positifs et 12 abstentions.

2 conseillers communaux présents n'ont pas pris part au vote.

De Raad keurt het punt goed.

40 stemmers : 28 positieve stemmen en 12 onthoudingen.

2 aanwezige gemeenteraadsleden hebben niet deelgenomen aan de stemming.

29. Affaires juridiques - Incidents du nouvel an - Faits du 1er janvier 2019 - Décision d'autorisation d'ester en justice et de se constituer partie civile - Confirmation.

Juridische zaken - Incidenten met nieuwjaar - Feiten van 1 januari 2019 - Beslissing tot machtiging om in rechte op te treden en om zich burgerlijke partij te stellen - Bekrachtiging.

Mme la Présidente :

Est-ce qu'il y a une présentation ou des questions souhaitées ?

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

Je veux plutôt insister sur les points que j'ai développés au conseil passé je crois, ou le conseil encore d'avant, sur l'importance que, en tant que commune, le but est de favoriser des sanctions qui sont éducatives et qui ont un sens et qui sont réparatrices. Je ne pense pas que nécessairement accabler des familles d'une grosse facture va nécessairement aider la famille à gérer, même les défis pédagogiques ou d'éducation à la maison.

Mais ici, je pense qu'on va voter pour parce que l'aspect des parties civiles est important pour que la commune soit au moins impliquée dans la procédure, mais au niveau de quelle voie et quelle orientation du plaidoyer, qu'est-ce que la commune va demander ?

Je voudrais vraiment insister sur ces points-là, quand il y a la possibilité que des jeunes ou des mineurs, qu'il y a des peines ou des sanctions éducatives, des sanctions par exemple pour aider les soins, les services ambulanciers, de les accompagner, peut-être d'accompagner des services des pompiers, des sapeurs-pompiers, ce genre de choses. Je pense que pour certains jeunes qui se sont faits, comment dire, entraîner, que cela a plus de sens que de rajouter 20.000 € dans le panier d'une famille. Parce que dans certains événements du passé, en fait les gens qui étaient partie civile ont essayé de récupérer le montant total des dégâts à ceux qui ont été condamnés finalement ou ceux qui ont été trouvés, même si la responsabilité était partagée. Par exemple dans dix personnes qui ont été condamnées, qui ont été trouvées coupables, c'était chacun en tant que tel qui était porté pour la somme totale des dégâts. Donc je pense que là, il faut avoir un certain, il faut de la raison.

Mme la Présidente :

Merci monsieur De Block. A ce stade j'aimerais vous donner une considération personnelle sur la question. Je pense qu'ici nous avons décidé de faire ce geste qui est un geste, je le rappelle, extraordinaire dans le sens qu'il sort de l'ordinaire. Ce n'est pas un geste que toutes les communes font, ce n'est pas un geste qu'une commune bruxelloise a déjà fait dans ce cas-ci, ce n'est pas un geste que la commune de Molenbeek avait déjà porté.

Pourquoi nous avons fait cela ? Parce que nous avons été amenés à constater que même si effectivement les dégâts et la manière dont les choses se sont passées à Molenbeek étaient dramatiques, ont causé des victimes et des dégâts importants, il ne faut pas non plus négliger l'image de notre commune et en quoi elle a pu être altérée par ce qui s'est passé et la manière dont cela a été relayé par la suite. Et donc ceci est un geste qui non seulement a pour visée effectivement de mettre un peu de baume au cœur des victimes, en espérant pouvoir récupérer peut-être certains montants, mais surtout un signal qu'il n'y a pas d'impunité à Molenbeek pour des actes de ce type. Et c'est quelque chose d'important parce que face aux campagnes de haine qui se sont déchaînées contre notre commune depuis des années, ce geste permet de dire clairement « il n'y a pas d'impunité à Molenbeek ». C'est peut-être le but principal derrière le fait que la commune, cette fois, fasse ce geste-là.

C'est aussi une manière d'ouvrir la porte aux réparations pour les victimes qui si elles doivent à elles-seules entrer dans une procédure à caractère judiciaire hésitent à le faire au regard des frais qu'il faut mettre à l'entrée sans savoir où l'on va.

Et donc, c'est très certain que lorsque j'ai proposé ceci au Collège, je l'ai proposé après avoir constitué la task force au niveau de la police pour avancer sur les recherches des auteurs, ce qui est en bonne voie et je sais que certains vont se gausser en disant que c'est lent, oui, le travail de la police est parfois lent, mais c'est pour être ensuite efficace. Et donc ceci est un geste à mon avis très important de notre commune dans le suivi de ce qui s'est passé durant la nuit de la Saint-Sylvestre.

Monsieur Duquesne, vous voulez intervenir sur ce sujet ? Ou sur un autre ?

M. Duquesne :

Sur ce sujet-ci, s'il vous plaît.

Mme la Présidente :

Je vous passe la parole.

M. Duquesne :

Merci madame la Présidente.

D'abord, j'aimerais renouveler notre plus grand respect pour les policiers et les pompiers qui font décidément un métier bien difficile.

J'aimerais aussi revenir sur un article de presse qui parlait de la personne qui a été jugée, des 80 heures de travaux d'intérêt général. On peut évidemment, vu l'ampleur des incidents, regretter la légèreté de la sanction et lors du dernier conseil communal, il avait été précisé que les images des caméras de surveillance ont été exploitées pour identifier les auteurs. Et donc ma question c'était : a-t-on pu identifier d'autres personnes ? Où en est-on

aujourd'hui sur l'avancement des investigations ? Et, par ailleurs, par rapport à la sanction qui a été évoquée, pensez-vous que la commune en se portant partie civile a des chances d'obtenir gain de cause et surtout réparation des préjudices qui ont été subis ?

Et j'en termine, parce qu'il y avait aussi un élément très choquant dans cet article puisque le prévenu parle d'un certain Dirk du PTB qui fournissait des armes ou qui pourrait fournir des armes pour tuer des policiers, s'il s'agit bien de notre collègue Dirk ? Je suis convaincu que ce sont des affabulations, mais quand-même, ce qui est important, je voudrais savoir si, en tout cas s'il compte prendre la parole pour expliquer, s'il compte porter plainte pour calomnie et lever toute ambiguïté afin que cela soit inscrit dans les minutes et éviter tout germe de suspicion pour entacher ce conseil communal ? Merci.

Mme la Présidente :

Cela a éveillé pas mal d'envies d'intervenir.

Je donne la parole à madame Evraud, ensuite monsieur De Block.

Mme Evraud :

Merci madame la Présidente. Juste une petite remarque, dans le BOS, on parle surtout de la Place communale, mais pas tellement des Etangs Noirs et des déprédations qui se sont passées sur le matériel communal à Etangs Noirs. Je suppose que ce n'est pas un oubli ? C'était juste pour faire remarquer ce problème-là.

Et peut-être aussi, vous demander, au niveau des assurances des citoyens, où ça en est ? Je vous remercie beaucoup.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

J'ai décidé de ne pas réagir sur ce genre de, c'était vraiment, mais bon soit, on peut en rigoler parce que c'est tellement grossier, mais j'ai eu des gens qui m'ont traité de terroriste pour ce genre de choses, il faut le prendre au sérieux. Je trouve que, je vais interpeller la commune et peut-être via le conseil de police, comment cela se fait que pas seulement ce genre de choses ont été notées et puis ont fuité vers la presse et puis qu'à deux reprises, parce qu'ils ont sorti cela une fois et puis dix jours après, ils ont relancé cela. La première fois, une fois oui, la deuxième fois aussi une fois oui et une fois non. On va interpeller via le conseil de la police parce que je trouve que c'est exagéré.

Mme la Présidente :

Je vous remercie. Ici on était dans le cadre de la constitution de partie civile, donc je ne vais pas pouvoir répondre à l'ensemble des questions, je vais juste être extrêmement brève.

On est toujours à cinq suspects et effectivement on entend toujours obtenir une forme de réparation dans le futur.

Je donne la parole à monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch :

Madame la présidente, je souhaiterais que dans le cadre de la présentation des points, on soit clair dans ce qu'on fait. On n'a pas précisé que les points étaient joints au niveau du vote et donc moi je voulais intervenir sur le point 29. Je ne suis pas intervenu parce que la discussion a dévié.

Et je crois qu'il y a une erreur qui a été commise parce que quand on a une décision pour aller en justice, cela se fait en huis clos et pas en séance publique. De plus, pourquoi ? Parce que dans la délibération, on permet d'identifier la personne qui va être éventuellement, contre laquelle on se pourvoit et dans la discussion qu'on vient d'avoir, des noms ont été cités et cela devait se faire au huis clos et pas en séance publique. Merci.

Mme la Présidente :

Monsieur Eylenbosch, vous venez de vous exprimer au bon moment puisque c'était le point 29. Cela dit, je ne peux que vous contredire parce qu'il n'y a pas de noms dans cette délibération, il s'agit de la décision d'ester en justice. Nous sommes aujourd'hui contre des personnes qui sont à ce stade des suspects et pas des noms et donc il n'y a pas lieu d'avoir recours au huis clos pour ce point.

Non parce que, écoutez, on a fait le débat en début de séance. Là, je pense qu'il est tout-à-fait évident, mais je vais, écoutez, vous savez quoi, je ne vais même pas ré-argumenter, cela ne sert à rien. Est-ce que quelqu'un souhaite encore continuer la discussion sur le point 29 ?

Ok personne ne souhaite poursuivre, alors pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
42 votants : 42 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
42 stemmers : 42 positieve stemmen.*

**30. Affaires juridiques - Ordonnance de police - Gilets Jaunes - Confirmation de l'ordonnance de police du 18 janvier 2019.
Juridische zaken - Politieverordening - "Gele Hesjes" - Bevestiging van de politieverordening van 18 januari 2019.**

Mme la Présidente :

C'est avant tout un point d'information pour le conseil. Est-ce qu'il y a des remarques ?

Je donne la parole à monsieur Vancauwenberge.

M. Vancauwenberge :

Je suis quand-même un peu scandalisé par la manière dont c'est formulé. Dans ce texte, dans ces considérations, on fait des amalgames, on criminalise un mouvement social que sont les gilets jaunes, on fait la comparaison avec les événements de la Saint-Sylvestre qui était un mouvement purement pour saccager tandis que le mouvement jaune ce sont des gens qui revendiquent quelque chose. Et moi, j'étais moi-même, j'ai participé à quelques activités, il n'y a jamais eu de problèmes. Je n'étais pas présent au mois de janvier, le 19 janvier, ici, mais je connais des gens qui étaient là et qui se sont plaints aussi de l'intervention de la police de manière provocatrice qui explique au moins en partie les

problèmes qu'il y a eus. Donc je ne peux pas accepter qu'on traite comme ça un mouvement social.

Mme la Présidente :

Merci monsieur Vancauwenberge.

Je donne la parole à madame Goris.

Mme Gilles-Goris :

J'ai deux petites questions.

La première : est-ce que cette décision induit que toute manifestation des gilets jaunes sera refusée plus tard ?

Et puis surtout : comment se fait-il que la confirmation n'est proposée que maintenant puisque normalement, cela aurait dû être fait dans le conseil communal qui suit directement ? Donc cela aurait dû normalement être voté au mois de janvier.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à madame Turine.

Mme Turine :

Vous dites dans votre présentation, madame la bourgmestre, que c'est une prise d'acte, mais dans les documents, il est mis qu'on décide. C'est quand-même une nuance importante d'autant que les événements sont passés, que comme le dit madame Goris, cela aurait peut-être dû passer au conseil précédent. Et donc, si jamais ce n'est pas seulement une prise d'acte mais que c'est un vote, s'il s'avérait que le vote était négatif, qu'est-ce qui se passe puisque c'est passé ? Donc je voudrais juste comprendre la nuance.

Mme la Présidente :

Ecoutez, vous avez tout dit. Donc vous allez pouvoir voter, est-ce que vous confirmez ou pas et effectivement, cela a très peu de sens donc c'est plutôt une prise d'acte.

Mme Turine :

Alors je demande qu'on modifie.....

Mme la Présidente :

C'est probablement effectivement mal rédigé, je peux vous entendre là-dessus parce qu'effectivement, il ne se passera rien d'autre pour les gilets jaunes le 18 janvier si vous votez contre aujourd'hui. Je vous confirme votre analyse.

Mme Turine :

Mais donc, est-ce qu'on peut demander de modifier l'ordre du jour et de noter que c'est bien une prise d'acte et non pas une décision ? Que ce soit un peu logique, on ne va pas voter pour quelque chose qui s'est déjà passé.

Mme la Présidente :

On va noter qu'il s'agit d'une prise d'acte, pour moi c'est effectivement une prise d'acte, le conseil confirme une décision qui a déjà été prise, je vous remercie beaucoup.

Mais je ne sais pas vous répondre en réalité, c'est-à-dire qu'effectivement, s'il y a eu un conseil communal à l'intervalle, peut-être que nous aurions dû l'inscrire d'urgence. Cependant ce conseil aurait probablement pris place de toute façon après les événements puisqu'ils ont eu lieu je pense un samedi, de mémoire. Et donc cela n'aurait rien changé à nos débats mais je vous remercie pour votre remarque.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

42 votants : 42 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

42 stemmers : 42 positieve stemmen.

31. Affaires juridiques - Arrêté de fermeture sur base de l'article 9bis de la loi du 24 février 1921 concernant le trafic des substances vénéneuses, soporifiques, stupéfiantes, psychotropes, désinfectantes ou antiseptiques et des substances pouvant servir à la fabrication illicite de substances stupéfiantes et psychotropes - Confirmation de l'arrêté du Bourgmestre pour un établissement sis rue Piers 118 à 1080 Bruxelles.

Juridische zaken - Sluitingsbesluit op basis van artikel 9bis van de wet van 24 februari 1921 betreffende het verhandelen van giftstoffen, slaapmiddelen en verdovende middelen, psychotrope stoffen, ontsmettingsstoffen en antiseptica en van de stoffen die kunnen gebruikt worden voor de illegale vervaardiging van verdovende middelen en psychotrope stoffen - Bekrachtiging van het besluit van de burgemeester voor een inrichting in de Piersstraat 118, 1080 Brussel.

Mme la Présidente :

Il s'agit également d'une confirmation, cette fois d'une confirmation de fermeture qui réitère en fait une fermeture préalable. En fait ici il s'agit, de nouveau, plutôt d'une prise de connaissance, vous pouvez appeler ça prise d'acte, que d'une véritable décision.

Je suis vraiment fascinée que vous puissiez découvrir tant de nouvelles choses alors que ceux qui viennent de poser des questions sont des personnes qui étaient au pouvoir pendant six ans. Nous n'avons rien changé aux règles légales, nous n'avons rien changé aux règles de la Loi communale et donc ce sont exactement les mêmes formulations que celles que vous avez-vous-même fait approuver durant les six dernières années.

Maintenant, je passe la parole à madame Goris, si elle juge qu'il faut ajouter absolument à ce stade quelque chose à ce point.

Mme Gilles-Goris :

C'était allumé tout seul. Donc je n'avais absolument rien à rajouter à ce point.

Mme la Présidente :

Madame Evraud, je pense aussi que vous aussi vous étiez déjà présente, est-ce que vous voulez vraiment apporter une contribution significative à la prise d'acte qui s'appelle ici

une confirmation dans le cadre des habitudes réglementaires et légales sur les arrêtés du bourgmestre pour les fermetures ?

Mme Evraud :

Ne vous inquiétez pas, madame la Présidente, c'est simplement parce que je m'étonne qu'il soit mis 5 mois alors que d'habitude, c'est 6.

Mme la Présidente :

En réalité, il n'y a pas d'habitude en la matière. Cela peut varier. En moyenne c'est 5, parfois c'est 6, en fait c'est jusqu'à 6, en moyenne c'est 5, parfois c'est 3. Et donc c'est ce qui explique cela.

Mme Evraud :

Mais si c'est une récidive, d'habitude c'était 6, c'est pour ça. Mais il n'y a pas de souci.

Mme la Présidente :

Il n'y a rien de particulier ici.

Je donne la parole à madame Turine.

Mme Turine :

Malgré votre remarque désobligeante, excusez-moi, on est ici pour voter des points, il faut que le vote ait un sens. Si vous ne m'écoutez pas, cela n'a pas beaucoup de sens, donc je vais attendre que vous arrêtez de parler avec votre échevin. Maintenant que vous êtes toute ouïe, je n'ai pas de souci à ce qu'on vote la confirmation de l'arrêté du bourgmestre pris en date du 8 janvier. Par contre, voter la phrase suivante, cela me paraît quand-même un peu absurde : « le conseil décide de proposer au conseil de prendre connaissance de cet arrêté ». Excusez-moi, mais à un moment donné, je veux bien qu'on ne doit pas s'arrêter sur des babilles, mais quand-même faites attention à ce que vous proposez au vote. Donc je propose qu'on supprime l'article 2. Merci.

Mme la Présidente :

Proposition acceptée.

La confirmation d'un arrêté du bourgmestre, j'espère que vous me confirmez que c'est effectivement la façon dont vous avez fonctionné durant les dernières années parce que sinon, vous étiez dans l'illégalité, c'est effectivement une autre forme de prise d'acte mais c'est bien une confirmation qui vise à l'information pleine et entière du conseil communal de ce qui se passe en la matière police. Ça, c'est le statut de ceci. Tout comme le point précédent.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

42 votants : 42 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

42 stemmers : 42 positieve stemmen.

32. Département Infrastructures et Développement urbain - Marchés Publics - Construction d'un espace public et d'une crèche au Quai de l'Industrie 79, Rue de Liverpool 24, Rue Heyvaert 87 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean - CDC 19.001 - Avis de marché, mode de passation, fixation des conditions de marché.

Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Dienst Overheidsopdrachten - Bouw van een public space en een crèche Nijverheidskaai 79, Liverpoolstraat 24, Heyvaertstraat 87 te 1080 Sint-Jans-Molenbeek - CDC 19.001 - Aankondiging van de opdracht, wijze van gunning, vaststelling van de opdrachtvoorwaarden.

Mme la Présidente :

Le point est retiré de l'ordre du jour.

33. Département Infrastructures et Développement Urbain - Service Marchés Publics - Marché de travaux relatif à la reconversion d'un site situé à Molenbeek-Saint-Jean en ateliers, logements et un espace extérieur, sis Quai de l'Industrie 75, 77 et 79, dans le cadre du Contrat de Quartier Durable « Petite Senne » - CDC 18.025 - Modification de l'estimation du marché.

Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Dienst Overheidsopdrachten - Opdracht voor werken betreffende de reconversie van een site te Sint-Jans-Molenbeek in ateliers, woningen en een buitenruimte, gelegen te Nijverheidskaai 75, 77 en 79, in het kader van het Duurzaam Wijkcontract «Zinneke» - Bestek 18.025 - Wijziging van de raming van de overheidsopdracht.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Van Damme.

M. l'échevin Van Damme :

Brièvement, en fait, c'est le projet de la grande halle, le développement principal du contrat de quartier « Petite Senne » qui se trouve quai de l'Industrie. Un premier appel à candidatures pour des entrepreneurs qui veulent réaliser le projet, le bâti, a été lancé il y a quelques mois et visiblement les estimations de prix prévues et les budgets prévus ne suffisaient pas pour pouvoir attribuer le marché. Donc, nous proposons ici de relancer le marché pour un montant un peu supérieur à ce qui avait été prévu initialement.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Daif.

M. Daif :

Je souhaiterais, par rapport aux logements, dans le cahier des charges, est-ce qu'il est stipulé logements à énergie basse ou passifs ?

M. l'échevin Van Damme :

C'est déjà le cas parce que la réglementation régionale nous oblige à le faire et oblige pour toute nouvelle construction, et c'est le cas ici, ou les grosses rénovations, de construire basse énergie ou passif.

M. Daif :

Oui mais le choix, l'un ou l'autre ? Passif ou basse énergie ?

M. l'échevin Van Damme :

Je ne suis pas encore expert dans toute cette matière, mais je peux vous dire que toute nouvelle construction doit être passive. Monsieur Majoros va me confirmer cela, mais évidemment les rénovations ne peuvent pas être passives et donc cela veut dire que les rénovations, c'est basse énergie et pas passif.

M. Daif :

Oui, évidemment.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Majoros.

M. Majoros :

Ça me fait plaisir que vous m'appeliez au secours, mais en l'occurrence, il y a des normes en termes d'énergie et évidemment les logements ne peuvent être que passifs si on les construit maintenant. Et là, ce n'est pas une rénovation, c'est une construction, vous imaginez bien, je parle des logements.

Je voulais simplement d'abord me réjouir du fait que la nouvelle majorité, bien sûr comme c'est classiquement le cas, mais ici dans les mesures, dans des grandeurs qui sont quand-même assez importantes, continue cette politique de construction de logements publics, sachant qu'il y en a 946 qui sont prévus pendant cette mandature-ci et qui ont été conquis pendant la mandature précédente.

Je voulais simplement, à ce sujet-là, attirer votre attention sur le fait que dans le cadre de ce projet, il s'agit en principe de logements intergénérationnels pour lesquels un opérateur, a été désigné. Donc je voulais attirer votre attention sur le fait qu'il est nécessaire de continuer à travailler avec cette association, y compris dans les éventuelles adaptations qui devraient être réalisées dans ce cahier des charges et dans l'exécution de ce cahier des charges pour faire en sorte que les logements et les espaces communs de ces logements intergénérationnels continuent à correspondre au public pour lequel ils seront créés. Je vous remercie pour votre réponse.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à madame Goris.

Mme Gilles-Goris :

Juste une petite question. L'augmentation de 1,2 millions se fera sur budget propre ou comment est-ce que cela va se répartir, qui va prendre ça en charge ?

M. l'échevin Van Damme :

Normalement, c'est couvert par les fonds du contrat de quartier. Evidemment, s'il y a, à un certain moment, si on dépasse le montant, c'est à charge de la commune. Il y a des montants maximums et donc, vu qu'on augmente, cela veut dire que, soit on va devoir supprimer certains projets, soit à un certain moment on va devoir décider que la commune le fasse.

Mme la Présidente :

Je pense qu'il y a eu une réponse, si elle ne vous convient pas, c'est toujours une autre question.

Monsieur Van Damme a très envie, il brûle d'envie de vous répondre.

M. l'échevin Van Damme :

Le cahier des charges n'a pas été changé par rapport à la fois passée. La seule chose qu'on change ici, c'est la question du financement. Ce n'est pas 1 million € en plus, mais 500.000 € en plus.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
42 votants : 42 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
42 stemmers : 42 positieve stemmen.*

34. Département Infrastructures et Développement Urbain - Contrat de Quartier Durable Autour du Parc de l'Ouest - Approbation des règlements et des appels à projets : "accompagnement scolaire 12-18 ans" et "Pop-up Autour du Parc de l'Ouest" dans le cadre des projets socio-économiques du Contrat de Quartier Durable "Autour du Parc de l'Ouest".

Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Duurzaam Wijkcontract Rondom Westpark - Goedkeuring van de reglementen en de oproepen tot projecten : "Schoolbegeleiding 12-18 jaar" en "Pop-up Rondom Westpark" in het kader van de socio-economische projecten van het Duurzaam Wijkcontract "Rondom Westpark".

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Daif.

M. Daif :

Question peut-être un peu naïve. Le Pop-Up, c'est quoi ?

M. l'échevin Van Damme :

Ce n'est pas du tout naïf, c'est une bonne question. Les pop-up sont des activités temporaires dans l'espace public. Cela veut dire qu'il n'y a pas d'assise définitive sur l'espace public, il n'y a pas de bâti, ce sont des activités d'un jour ou d'une demi-journée, qui peuvent être récurrentes, mais qui ne sont pas fixes ou figées pour une longue durée.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
42 votants : 42 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
42 stemmers : 42 positieve stemmen.*

35. Département Infrastructures et Développement Urbain - Politique de la Ville - Convention 2018 - Approbation des glissements des montants et de l'avenant à la convention - Révision de la décision du Conseil communal du 17.12.18.

Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Stedelijk Beleid - Overeenkomst 2018 - Goedkeuring van de verschuivingen van de bedragen en van het aanhangsel bij de overeenkomst - Herziening van de beslissing van de Gemeenteraad van 17.12.18.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

Tout le monde va savoir ce que je vais demander : est-ce qu'un jour on va mettre cette plaque en cuivre pour remercier tous les jeunes qui se sont mobilisés pour ce parc ?

Mme la Présidente :

Merci beaucoup de votre remarque.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
42 votants : 42 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
42 stemmers : 42 positieve stemmen.*

*Michel Eylenbosch quitte la séance / verlaat de zitting.
Tania Dekens quitte la séance / verlaat de zitting.*

36. Propriétés communales - Bâtiment communal sis 133, rue du Korenbeek à Molenbeek-Saint-Jean - Occupation précaire par Toestand vzw et l'asbl Communa. Gemeentelijke Eigendommen - Tijdelijke verhuur van het gemeentelijk gebouw gelegen Korenbeekstraat,133 te Sint-Jans-Molenbeek - Tijdelijk gebruik door Toestand vzw en Communa vzw.

Mme la Présidente :

Je propose quand-même que monsieur Van Damme, qui a géré ce point pour le Collège, puisse faire une petite présentation.

M. Van Damme :

Comme vous le savez tous, on a eu un grand débat lors de la législature passée sur le fait que cette école, cette ancienne école maternelle Korenbeek avait été déplacée vers le

site de la Flûte Enchantée et que les bâtiments dont on parle ici, rue de Korenbeek, ont été vidés depuis le mois de septembre plus ou moins. La question, c'est maintenant ce qu'on va faire de ces bâtiments. Visiblement, ils ne sont pas dans un très bon état et donc il va falloir faire des travaux, on doit encore analyser dans quelle mesure ces travaux seront importants ou moins importants. Mais de toute façon, nous n'avons pas une occupation possible définitive à court terme et donc nous proposons ici de prévoir une occupation temporaire d'au moins 1,5 an. Un appel à candidatures a été lancé par l'ancienne majorité à cet effet et nous avons repris ce dossier en décidant de suivre l'avis unanime du jury qui a analysé les dossiers et donc d'octroyer cette occupation temporaire à un regroupement de plusieurs associations, plusieurs partenaires qui se sont mis ensemble pour un projet sur ce site.

L'avantage du fait qu'il s'agit de plusieurs partenaires, c'est que ce site vivra vraiment. Il y aura six ou sept partenaires différents qui vont occuper, chacun à un autre moment de la semaine, ces lieux et les faire vivre. Ce n'est pas un seul occupant, c'est un regroupement de plusieurs occupants qui peuvent donc garantir qu'il y a vraiment une activité réelle et pas seulement un jour par semaine par exemple, mais qu'il y a une activité réelle pendant toute la semaine. Certains de ces partenaires, mais vous avez vu le dossier, vous les connaissez certainement, c'est l'asbl Communa et vzw Toestand qui sont deux asbl partenaires, l'une francophone, l'autre néerlandophone, qui gèrent déjà plusieurs projets à Bruxelles, dans les 19 communes, à Ixelles notamment mais aussi à d'autres endroits, aussi à Molenbeek par exemple, qui gèrent et qui sont un peu les coordinateurs de ce projet. Mais il y a plein d'autres partenaires comme Atouts Jeunes, comme le partenaire du Welvaartkapoen, il y a un budget Innoviris qui est prévu pour lancer une sorte d'étude sur le tissu socio-économique et socio-culturel, surtout socio-culturel du quartier et donc, il y a vraiment plein de partenaires qui peuvent garantir que ce site vive vraiment.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Majoros.

M. Majoros :

Tout d'abord, on peut se réjouir du fait que la nouvelle majorité décide d'agir dans la continuité à savoir, d'utiliser les bâtiments communaux qui sont vides pour des activités culturelles notamment, ce qui permet aussi de montrer l'exemple à l'ensemble des propriétaires privés et aussi des propriétaires publics.

On peut un peu s'étonner du fait qu'il y ait une différence entre l'intitulé du point et la convention puisque dans l'intitulé vous nous indiquez que c'est l'asbl Toestand et l'asbl Communa, dans la convention c'est uniquement l'asbl Toestand qui va réaliser une série d'activités avec une série d'associations dont Communa mais le responsable semble être, d'après la convention, Toestand. C'est votre choix, mais c'est important d'avoir une clarté sur qui est responsable, en l'occurrence, est-ce que vous pouvez me confirmer que c'est bien Toestand ? Premièrement.

Deuxièmement, je voulais quand-même rappeler que ce bâtiment au mois de novembre, fin octobre même, quand nonante familles sans papiers, sans abris, sont arrivées rue Vandenboogaerde, par prudence, j'avais, avec le reste du Collège à l'époque, pris l'option de laisser ce bâtiment vide, le seul bâtiment communal qui peut accueillir ces personnes sans papiers et sans abris. C'est vrai qu'entre-temps le dossier a avancé, les personnes ont pu rester là avec une convention d'occupation temporaire. Comme quoi montrer l'exemple, c'est toujours bien et ça permet d'être directement opérationnel aussi avec des exemples de conventions qui peuvent être utilisées dans le cadre de médiations et celle-ci a fonctionné mais par contre, la convention d'occupation, en l'occurrence pour la rue Vandenboogaerde, bâtiment privé, elle est très temporaire. Le 21 avril, si j'ai bien compris, il

n'y a plus de possibilités pour ces gens de rester là. Et donc en l'occurrence, avec le projet que vous nous proposez ici, vous laissez, à notre connaissance, le seul bâtiment capable d'accueillir ces personnes sans papiers, vous perdez cette possibilité-là qui était la seule possibilité dans un bâtiment communal, à ma connaissance. Donc je ne voudrais pas, et c'est le cas de mon groupe, je ne voudrais pas que demain, il n'y ait pas de solution pour ces sans papiers qui sont aussi des sans-abris. On le sait également, il y a autant de personnes qui souffrent ou qui meurent d'être à la rue, en fait, pendant les beaux jours que pendant les périodes hivernales. Donc je voulais avoir mes assurances par rapport à ceci. Merci.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à madame Evraud.

Mme Evraud :

Merci madame la présidente, moi je dois dire que je me suis vraiment réjouie que des jeunes soient accueillis dans ce coin-là parce que ça manque vraiment dans cette zone de Molenbeek et j'aurais bien voulu vous demander si c'est un premier pas, désolée monsieur Majoros, mais pour que les jeunes puissent avoir un lieu dans ce quartier qui manque énormément. Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Daif, puis à monsieur El Khannouss.

M. Daif :

Oui madame la Présidente, à travers l'explication de monsieur l'échevin, j'ai reçu un peu la réponse concernant mes questions.

M. El Khannouss :

Merci madame la présidente, juste peut-être, parce qu'il y avait parmi tous les candidats à l'occupation de ce bâtiment, je ne vais pas revenir sur la polémique qui a précédé cette ouverture à appel à candidatures et aux projets. On a parlé de fermeture d'école, qu'on fermait des places d'école, maintenant tout le monde se rend compte finalement que ce bâtiment devait absolument être évacué pour pouvoir le rénover. ça va prendre un certain temps, on a fait un appel à projets et il y avait un magnifique projet, celui de Yassine Belattar qui aurait permis à Molenbeek d'accueillir un projet unique qui visait à permettre aussi bien un lieu pour la mise sur pied de formations à l'art théâtral pour les jeunes, mais aussi un lieu de spectacles où ces mêmes jeunes pourraient se produire et faire partie d'un dispositif dans toute la francophonie et leur permettre pourquoi pas, d'ajouter des cordes à leur arc à ceux en tout cas qui sont tentés par cette voie de la création artistique et la création théâtrale.

Donc moi, je voulais savoir un peu par rapport à cette candidature, est-ce qu'elle a été définitivement évacuée et comment est-ce que les choses se sont déroulées ? Parce qu'à l'époque, on était quand-même assez surpris de voir qu'un si beau projet, avec une belle assise financière, avec des personnes, je dirais, reconnues dans le monde du théâtre qui soutenaient ce projet, finalement a été écarté et c'est vraiment dommage pour Molenbeek et pour l'image de Molenbeek. Merci.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Van Damme.

M. l'échevin Van Damme :

Je vais peut-être répondre à monsieur Majoros et monsieur El Khannouss qui se contredisent un tout petit peu en une fois en disant qu'on s'inscrit dans la continuité dans ce dossier.

Nous avons choisi de respecter les engagements et les procédures qui ont été mises en place par la majorité précédente, de ne pas bouleverser tout, mais par contre d'utiliser le jury qui avait été composé, l'avis qui avait été rendu, qui était unanime, et de suivre cet avis au lieu de bousculer tout. Si vous trouvez qu'aujourd'hui on n'a pas fait le bon choix, je trouve ça un peu bizarre parce que c'est vous-même qui étiez à l'origine de ce projet qu'on va mener à bon compte et au bon résultat. Et donc je m'en réjouis et j'espère que vous faites de même.

Madame Evraud, c'est une question à laquelle je ne peux pas répondre pour le moment, ce n'est pas à l'ordre du jour, ici on parle de l'occupation temporaire, elle est là pour 1,5 an. Voilà, je crois que j'ai répondu.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Majoros.

M. Majoros :

Comme je l'ai expliqué, entre le lancement de l'appel à candidatures et aujourd'hui, il s'est passé quelque chose, nonante personnes en détresse sont arrivées à Molenbeek. Vous pouvez faire comme si elles n'existaient pas, ce n'est pas notre option. Et donc, n'ayant reçu aucune réponse à cet enjeu qui est un enjeu important sur le plan, je dirais, de vivre ensemble et sur le plan de l'humanité, eh bien nous n'aurons pas d'autre choix que de nous abstenir.

Mme Turine :

Complémentairement à ce que mon Collège Karim Majoros a dit, je voulais dire aussi que j'ai été particulièrement insatisfaite par les réponses apportées par monsieur Van Damme aux questions. Il y avait des questions très précises qui n'étaient pas de dire qu'on remettait en cause le projet qui était là, mais des questions sur d'autres projets qui valaient la peine et il n'y a pas de réponse là-dessus. Pour ces raisons-là aussi, nous nous abstiendrons.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

38 votants : 32 votes positifs et 6 abstentions.

2 conseillers communaux présents n'ont pas pris part au vote.

De Raad keurt het punt goed.

38 stemmers : 32 positieve stemmen en 6 onthoudingen.

2 aanwezige gemeenteraadsleden hebben niet deelgenomen aan de stemming.

37. Charroi - Déclassement économique d'une camionnette plateau - Renault Master (JXM-974).
Wagenpark - Economische schrapping van een bestelwagen met laadbak - Renault Master (JXM-974).

Mme la Présidente :

Point que me permet d'excuser notre échevine du charroi, madame Zamouri, qui est malade.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
40 votants : 40 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
40 stemmers : 40 positieve stemmen.*

38. Charroi - Déclassement économique d'une camionnette plateau - Citrôen Jumper (YFS-554).
Wagenpark - Economische schrapping van een bestelwagen met laadbak - Citroen Jumper (YFS-554).

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
40 votants : 40 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
40 stemmers : 40 positieve stemmen.*

39. Charroi - Déclassement économique d'un camion benne - Renault 140-12 (KHS-770).
Wagenpark - Economische schrapping van een vrachtwagen met laadbak - Renault 140-12 (KHS-770).

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
40 votants : 40 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
40 stemmers : 40 positieve stemmen.*

**40. Charroi - Déclassement de deux camionnettes plateau - Zone de basses émissions (TVR-897, TVR-882).
Wagenpark - Schrapping van twee bestelwagens met laadbak - Lage-emissiezone (TVR-897, TVR-882).**

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
40 votants : 40 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
40 stemmers : 40 positieve stemmen.*

**41. Finances - Octroi d'un prêt par le FRBRTC destiné à financer les travaux de rénovation du bâtiment sis 28, place Communale (le Dôme) en vue d'y créer des logements.
Financiën - Toekenning van een lening door het BGHGT bestemd voor de financiering van renovatiewerken aan het gebouw gelegen 28, Gemeenteplaats (le Dôme) om woningen te creëren.**

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Majoros.

M. Majoros :

Par rapport à ce sujet, d'abord, bonne idée d'utiliser le FRBRTC pour ces logements qui font en fait partie d'un tout avec le casco du rez-de-chaussée commercial. En principe, les travaux devaient commencer au début du mois de décembre et à ma connaissance, ils n'ont pas encore commencé, il n'y a même pas encore eu d'installation de chantier. Donc je me demandais, monsieur l'échevin des Travaux publics, où on en était par rapport à ça ? Quand est-ce que ces travaux vont commencer ? C'est important de le savoir.

Et, par ailleurs, en ce qui concerne les travaux du casco, il était prévu aussi qu'il puisse y avoir une concertation avec le futur occupant. En ce qui concerne ce point-là, est-ce que les choses sont en train de se mettre en place par rapport à ce futur occupant qui a été désigné par le Collège en fonction d'éléments non seulement du jury, mais aussi de bon sens ? J'aurais voulu avoir quelques précisions par rapport à ça. Merci.

Mme la Présidente :

Vous sortez légèrement du sujet mais monsieur Van Damme se propose de vous répondre.

M. l'échevin Van Damme :

Tout d'abord, je suis vraiment étonné qu'il n'y a de votre chef aucune réserve dans ce genre de dossier que vous avez géré pendant six ans. Normalement, la délicatesse serait de vous retenir un peu dans les dossiers que vous avez gérés et pas toujours bien gérés, je vais dire, dans le passé. Mais bon voilà, je peux vous dire sèchement que, oui, les travaux vont être lancés rapidement, c'est une question de semaines plutôt que de mois.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup messieurs.

Je donne la parole à monsieur Majoros.

M. Majoros :

En fait, on est un peu représentant finalement des citoyens, vous nous excuserez de poser des questions sur des dossiers qui ont un impact sur ceux-ci. Par ailleurs, vous constaterez, que je sache, sur ces lieux-là, la commune de Molenbeek, n'a jamais, contrairement à la précédente majorité, celle qui était là de 2006 à 2012, placé un entrepreneur qui s'est avéré par la suite être un marchand de sommeil dans des bâtiments communaux. Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
40 votants : 40 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
40 stemmers : 40 positieve stemmen.*

**42. Finances - Fabrique d'église Saint-Rémi - Compte 2017.
Financiën - Kerkfabriek Sint-Remigius - Rekening 2017.**

Mme la Présidente :

Nous avons, j'allais dire des prises d'actes, monsieur le Secrétaire communal, mais est-ce que j'oserais dire des prises d'actes pour les Fabriques d'églises ? Ce ne sont pas des prises d'actes, donc nous allons devoir décider d'émettre des avis.

Est-ce qu'on peut faire le même vote sur l'ensemble ? Ah, on me dit qu'il y aurait des gens qui voudraient s'abstenir, moi je n'ai aucun souci, je ne vais pas forcer l'unanimité sur les Fabriques d'églises, je n'ai aucun souci. Je ne vous comprends plus très bien. Donc je vais demander le tableau de vote pour être sûre de bien comprendre.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
37 votants : 37 votes positifs.
3 conseillers présents n'ont pas pris part au vote.
De Raad keurt het punt goed.
37 stemmers : 37 positieve stemmen.
3 aanwezige gemeenteraadsleden hebben niet deelgenomen aan de stemming.*

**43. Finances - Fabrique d'église Saint-Charles Borromée - Compte 2017.
Financiën - Kerkfabriek Sint Karel Borromeus - Rekening 2017.**

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
37 votants : 37 votes positifs.
3 conseillers présents n'ont pas pris part au vote.
De Raad keurt het punt goed.
37 stemmers : 37 positieve stemmen.
3 aanwezige gemeenteraadsleden hebben niet deelgenomen aan de stemming.*

**44. Finances - Fabrique d'église Sainte Barbe - Compte 2017.
Financiën - Kerkfabriek Sint Barbara - Rekening 2017.**

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
37 votants : 37 votes positifs.
3 conseillers présents n'ont pas pris part au vote.
De Raad keurt het punt goed.
37 stemmers : 37 positieve stemmen.
3 aanwezige gemeenteraadsleden hebben niet deelgenomen aan de stemming.*

**45. Finances - Fabrique d'église Saint-Jean-Baptiste - Compte 2017.
Financiën - Kerkfabriek Sint-Jan Doper - Rekening 2017.**

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
37 votants : 37 votes positifs.
3 conseillers présents n'ont pas pris part au vote.
De Raad keurt het punt goed.
37 stemmers : 37 positieve stemmen.
3 aanwezige gemeenteraadsleden hebben niet deelgenomen aan de stemming.*

**46. Finances - Fabrique d'église Résurrection - Compte 2017.
Financiën - Kerkfabriek Verrijzenis - Rekening 2017.**

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

37 votants : 37 votes positifs.

3 conseillers présents n'ont pas pris part au vote.

De Raad keurt het punt goed.

37 stemmers : 37 positieve stemmen.

3 aanwezige gemeenteraadsleden hebben niet deelgenomen aan de stemming.

47. Economat - Location de poubelles d'hygiène féminine et de distributeurs d'essuie-mains : 2019-2021 - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter.

Economaat - Huur van vuilnisbakjes voor damesverbanden en van handdoekautomaten: 2019-2021 - Goedkeuring voorwaarden van de opdracht, gunningswijze en uit te nodigen firma's.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Simplement, qu'on puisse éclairer ma chandelle. Simplement ici, comme il s'agit de location de poubelles d'hygiène et non pas d'acquisition, je vois que les montants sont, il s'agit de location, peut-être que l'échevin ou l'échevine de l'Economat qui est en charge de l'Economat nous explique un peu de quoi il s'agit, monsieur l'échevin. Parce que c'est quand-même, on parle de 40.000 €.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Van Leeckwyck.

M. l'échevin Van Leeckwyck :

Je pense que c'est dans la délibération. En fait, ils font la reprise des poubelles aussi, c'est l'entretien, ce n'est pas qu'une location, c'est quand-même quelque chose qui n'est pas évident. Je ne m'attendais pas, j'avais préparé pour les Fabriques d'Eglises et ici je n'avais pas préparé, c'est assez surprenant.

Mme la Présidente :

Messieurs, je vous remercie beaucoup.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

40 votants : 40 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

40 stemmers : 40 positieve stemmen.

**48. Sports - Octroi d'un subside au club Champion's academy.
Sport - Toekenning van een subsidie aan de club Champion's academy.**

Mme la Présidente :

On rentre dans les points d'octroi de subsides aux clubs sportifs. J'ai une proposition de les regrouper, je vais quand-même citer les clubs que notre échevin a proposé de soutenir : le club Champion's Academy, l'asbl Projet Foot, l'asbl MarBel pour des activités sportives, l'A.M.A. Jeunesse GYM que chacun de nous connaît, l'Academy Tiger Club, idem.

Je donne la parole à madame Turine.

Mme Turine :

C'est une question générale parce que vous savez qu'on a voté un nouveau règlement des subsides qui normalement devait être d'application à partir de 2019. Et dans ce nouveau règlement, il y a certains subsides d'un montant, maintenant, on a tellement discuté du montant que je ne sais plus si c'est en-dessous de 1.000 € ou en-dessous de 1.500 € qui ne passent plus en conseil communal, mais il y a un rapport annuel qui permet l'ensemble des montants. Et donc je suis étonnée de voir que certaines des propositions, en fait, qui sont sur la table aujourd'hui qui sont des montants moins élevés que 1.000 € soient encore présentés au conseil communal.

Donc je voulais voir si on vous avait bien mis au courant de ce nouveau règlement. Parce que ce n'était qu'un aspect, mais donc j'espère que tout le reste des aspects est bien appliqué.

Mme la Présidente :

Merci madame Turine, votre question est extrêmement claire.

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Evidemment, je me réjouis que l'actuel échevin des Sports continue la dynamique que j'ai mise en place et qu'on continue à soutenir largement les clubs sportifs. D'ailleurs, ce sont des clubs que j'ai soutenus pendant des années et c'est une très bonne chose.

Par contre, j'ai une requête à faire, je souhaiterais que le règlement que nous avons voté, ici au sein de conseil, qui prenait effet le 1^{er} janvier 2019, si vous pouviez l'envoyer à l'ensemble des conseillers de notre conseil communal, ce serait une très bonne chose afin de pouvoir maîtriser et connaître ce règlement. Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à madame Gilles.

Mme Gilles-Goris :

C'est juste une petite question d'éclaircissement.

Il est marqué « considérant l'aspiration de cette association d'assurer un suivi à ses activités pour les jeunes de sorte qu'ils continuent à s'investir dans le sport toute leur vie et pourquoi pas trouver une place dans des clubs bien structurés ». Et puis, en-dessous il est

marqué « considérant le public visé, très jeune, issu principalement de quartiers défavorisés et de clubs bien structurés ». Donc j'aimerais comprendre un tout petit peu, simplement.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

J'espère que le règlement que monsieur El Khannouss demande qu'il soit transmis aux différents mandataires nous arrivera plus vite que ce qu'il avait annoncé à l'époque puisqu'on a adopté ce fameux règlement à la fin de la législature, c'est une petite parenthèse.

Mais par contre, évidemment que je m'inscris ici dans la logique des subsides et des contacts que nous avons avec les clubs sportifs. Je pense qu'il pourrait y avoir une réflexion sur comment on noue mieux l'accompagnement pour bénéficier de subsides. Ici, il y a les subsides récurrents et puis il y a les subsides fonctionnels, ponctuels et c'est de voir de ne pas décourager parfois les acteurs sportifs dans toutes les démarches à mener pour obtenir un subside. Je pense que là, il y a quand-même une réflexion à avoir et une information aussi vers les clubs, les acteurs sportifs. Je pense qu'ici c'est intéressant, les différents projets sont intéressants mais c'est vrai qu'on peut même partir sur une idée d'appel à projets et pas uniquement d'attendre le subside récurrent pour apporter un soutien. Peut-être fonctionner dans un autre sens et faire en sorte que le Collège fonctionne par appels à projets. C'est une idée que je lance comme ça, peut-être qu'elle sera reprise par la suite. Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Je vais peut-être demander à monsieur Azaoum d'attendre l'ensemble des questions avant de répondre.

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci madame la présidente, je voudrais remercier l'ancien échevin des Sports, monsieur El Khannouss, d'avoir proposé de nous envoyer à tous le nouveau règlement parce qu'il est vrai qu'il a été adopté, comme l'a dit monsieur Vossaert, vraiment en bout de législature et qu'on a eu beaucoup de discussions, comme madame Turine l'a précisé. C'est vrai que je ne me souviens plus des chiffres, mais par contre, comme l'échevin des Sports doit le connaître par cœur, est-ce qu'il ne pourrait pas répondre à la question pertinente de madame Turine sur les montants ? Ce serait sympathique, comme ça, on ne doit pas attendre de recevoir le règlement.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à madame Maouane.

Mme Maouane :

Merci madame la présidente, je suis ravie qu'on soutienne les activités sportives et cette fois sans distribution de bonbons et de chocolats, j'espère.

Ma question est plus générale, on parle beaucoup de la pratique de jeunes, on ne mentionne pas si ce sont des filles ou des garçons. Je voudrais juste savoir s'il y a des demandes qui émanent de clubs féminins et, si oui, si une attention particulière leur est accordée. Merci.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à madame Bastin.

Mme Bastin :

Merci madame la Présidente, sous la législature précédente, il y avait de manière récurrente par rapport aux justificatifs de ces montants, est-ce qu'il y avait des Molenbeekois en nombre suffisant pour justifier des montants plus importants etc. J'espère que cela se retrouvera dans les nouveaux règlements et qu'on n'aura pas une espèce de saupoudrage comme on a eu et qui n'était pas toujours justifié. Merci.

Mme la Présidente :

Merci madame Bastin.

Je donne la parole à monsieur Azaoum.

M. l'échevin Azaoum :

Merci madame la présidente, je vois finalement que ces questions de subsides ont suscité l'attention de nombre de conseillers communaux.

Très rapidement, vous rappeler qu'il y a donc des subsides de fonctionnement d'un côté, mais par ailleurs également des subsides sur base de projets bien ponctuels dans le courant de l'année.

Vous rappeler également que l'ensemble des clubs que moi j'ai rencontrés sont à priori mixtes, il y a des publics aussi bien féminins que masculins. D'ailleurs, dans toutes les disciplines sportives, j'ai été moi-même assez étonné, même dans des sports assez rugueux et rudes comme notamment les sports de combat, il y a de plus en plus de filles qui y participent. Et donc, il y a de la mixité vraiment dans toutes les disciplines, je ne reconnais pas encore un bastion de discipline sportive uniquement réservée aux hommes. Je vous avoue honnêtement, sauf si cela m'a échappé, en tout cas dans toutes les activités auxquelles j'ai participé, et j'ai participé à un nombre, ce sont toujours des clubs où il y a des filles et des garçons.

Sur le règlement, on va certainement en tout cas apporter l'un ou l'autre correctif parce que manifestation, moi dans la réalité des clubs, je vois qu'il y a encore du travail à devoir organiser, notamment le grand souci, et je présume que l'ancien échevin qui avait cette compétence est au fait, c'est surtout dans l'organisation finalement et dans la retranscription des projets. Il y a tout de même un manque de prévisibilité de la part des clubs sportifs et donc moi, j'ai une attention importante là-dessus. Il ne faut pas que demain on en vienne, comme souvent d'ailleurs dans les réalités sociales, on en vienne à sanctionner un certain nombre de clubs et à en plébisciter d'autres uniquement sur des questions d'organisation, de maîtrise, de prévisibilité. Et donc je garde un œil extrêmement ouvert à ces questions et on reviendra de toute façon vers vous avec quelque chose de beaucoup plus percutant. Merci.

Mme la Présidente :

Monsieur le Secrétaire communal en a profité, durant vos débats, pour vérifier où se trouve ce règlement et ce règlement est en fait en ligne. Donc on peut le trouver sur le site de la commune et le montant est de 1.500 € et vous aviez permis que soient octroyés par le Collège les subventions inférieures à ce montant et qu'elles ne soient retranscrites que dans un rapport finalement régulier au conseil. Mais donc on l'a retrouvé, ne vous inquiétez pas et vous pouvez tous le consulter sur le site internet de la commune.

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Madame la Présidente, je ne vais pas rentrer dans une quelconque polémique, mais rappeler quand-même que ce règlement qui est en ligne, et je suis heureux de l'apprendre, c'est un règlement qui concerne l'ensemble des différents services qui octroient des subsides, ce qui a rendu évidemment les choses plus compliquées pour pouvoir uniformiser les règles et c'est ce qui a pris du retard, pour répondre à ces mauvaises langues qui s'imaginent que nous avons traîné. C'est un règlement qui concerne aussi bien le service des Sports, que le service de la Culture, que le service de la Jeunesse, tous les services qui octroient des subsides. Merci.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

La question par rapport au montant, ce que je ne comprenais pas, c'est pourquoi alors ceci passait du moment où ils étaient inférieurs. Donc est-ce que c'est de dire que le nouveau règlement n'est peut-être pas encore pris, repris totalement ?

Et deuxième point, c'est un peu l'intervention de l'échevin des Sports qui me, je ne suis pas convaincu à ce stade parce que vous avez parlé d'une ouverture par rapport à des demandes particulières et du fait que souvent les clubs manquaient de prévisibilité. Mais je pense que là où le bât blesse, c'est plutôt pourquoi on arrive à ce manque de prévisibilité et pourquoi il y a un problème d'organisation au sein-même des clubs. Et c'est justement là où une commune, un pouvoir public, l'asbl Molenbeek Sport, même si là il y a un problème de responsabilité, de statut, c'est là où il faut mettre le point et c'est là de voir comment on peut accompagner les clubs pour remplir au mieux leurs demandes, tout ce qui touche à l'administratif. Et par la suite, si vous voulez faire preuve d'ouverture, je vous ai fait une proposition, c'était de travailler sur des formes d'appels à projets thématiques qui rencontrent la thématique sports et peut-être l'élargir à d'autres points sous-jacents à la thématique sports, ça peut être le sport féminin, le sport pour les personnes à mobilité réduite etc... Il y a vraiment moyen de travailler comme ça en bon partenariat avec les clubs sportifs, les acteurs sportifs. Donc je ne voudrais pas qu'on soit dans une espèce de « je suis ouvert et on va pouvoir donner les subsides comme ça à tous les clubs », je trouve qu'il faut garder quand-même une méthode et de la rigueur dans ce domaine.

Mme la Présidente :

Merci pour toutes vos interventions et donc je considère que ces montants, vous les acceptez pour ces clubs. Merci beaucoup.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
40 votants : 40 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
40 stemmers : 40 positieve stemmen.*

**49. Sports - Octroi d'un subside à l'asbl « Projet Foot ».
Sport - Toekenning van een subsidie aan de vzw "Projet Foot".**

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
40 votants : 40 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
40 stemmers : 40 positieve stemmen.*

**50. Sports - Octroi d'un subside à l'asbl MarBel.
Sport - Toekenning van een subsidie aan de vzw MarBel.**

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
40 votants : 40 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
40 stemmers : 40 positieve stemmen.*

**51. Sports - Octroi d'un subside à l'asbl A.M.A. Jeunesse GYM.
Sport - Toekenning van een subsidie aan de vzw A.M.A Jeugd GYM.**

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
40 votants : 40 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
40 stemmers : 40 positieve stemmen.*

**52. Sports - Octroi d'un subside à l'Academy Tiger Club.
Sport - Toekenning van een subsidie aan Academy Tiger Club.**

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
40 votants : 40 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
40 stemmers : 40 positieve stemmen.*

*Françoise Schepmans quitte la séance / verlaat de zitting.
Olivier Mahy quitte la séance / verlaat de zitting.*

**53. Secrétariat communal - Motion déposée par les groupes PS-SP.A, Liste du Bourgmestre et ECOLO SAMEN, relative à l'engagement de Molenbeek pour le climat.
Gemeentesecretariaat - Motie ingediend door de groepen PS-SP.A, Liste du Bourgmestre en ECOLO SAMEN betreffende de inzet van Molenbeek voor het klimaat.**

Mme la Présidente :

Qu'est-ce qui est proposé par nos conseillers ?

M. Ikazban :

Merci madame la bourgmestre, nous proposons simplement, tout d'abord, je voudrais remercier ma collègue Leila Agic, la benjamine du conseil communal, qui a eu l'idée comme ça de déposer sa première motion en lien avec le climat et puis évidemment les autres membres du conseil qui ont également voulu déposer une motion.

Il y a eu une réunion qui s'est organisée avec le groupe PS sp.a, avec ECOLO, avec le MR et avec la présence, je pense, de monsieur Ouassari du CDH. On était, on avait essayé de travailler sur un petit texte commun qu'on voulait vous présenter aujourd'hui comme un amendement. Entre-temps évidemment, on s'était dit qu'on organise la réunion et qu'après ça on ne va pas commencer à changer 36 fois de version. Néanmoins, on a reçu des propositions d'amendements du PTB assez, enfin plusieurs, certaines qui sont intéressantes mais en même temps, bon, c'est à discuter et nous proposons simplement, par sagesse, de reporter cette proposition de motion commune qu'on pourrait déposer le mois prochain, ensemble, en tenant compte des rajouts des autres conseillers.

Mais alors je profiterai de l'occasion, madame la bourgmestre, puisque je pense qu'on avait exprimé à plusieurs la volonté d'avoir quand-même une motion portée par l'ensemble du conseil communal ici pour cette thématique-là, la thématique du climat, mais en même temps, comme nous allons avoir certainement pendant les six années qui viennent beaucoup de motions qui vont être certainement déposées, je pense qu'il faut adopter une certaine procédure, une certaine façon de fonctionner. Et je pense que la meilleure à faire c'est, par exemple, que quand quelqu'un est, le premier groupe qui dépose la motion, il organise éventuellement une réunion ou un échange de mails et à un moment donné on travaille avec ceux qui participent, qui sont là ou qui se font représenter mais qu'on ne recommence pas 36 fois l'opération. Ici, maintenant, je pense, c'est la première fois de cette législature, je pense, qu'on est en train de s'habituer de devoir travailler ensemble les uns et les autres, mais je pense que pour l'avenir, il faut essayer de trouver un modus operandi parce que, encore une fois, le but c'est de ne pas perdre trop de temps et de se focaliser surtout quand on est d'accord sur les interventions politiques.

Et donc je pense qu'ici la sagesse, et je remercie les groupes qui acceptent cette idée-là et surtout ceux qui ont fait l'effort de venir, d'y travailler, de nous envoyer des propositions aussi, ce qui démontre de là qu'il y a un intérêt certain. Donc voilà madame la bourgmestre, je profite de l'occasion pour rappeler cet élément-là, mais en même temps, pour proposer qu'on vienne avec une motion commune le mois prochain évidemment.

Mme la Présidente :

Merci monsieur Ikazban.

Je donne la parole à madame Turine.

Mme Turine :

Dans la foulée de ce qui vient d'être dit, notamment en termes de propositions pour l'avenir, nous, quand nous avons déposé notre motion, nous l'avons fait suivre à l'ensemble des chefs de groupes dans la volonté effectivement de faire un travail commun parce que même si, je pense qu'en tant qu'écologistes, les questions climatiques nous mobilisent depuis très, très, très longtemps, il faut reconnaître qu'il est important de pouvoir transcender les clivages politiques quand une urgence comme celle-là existe et d'autant plus quand les citoyens sont de plus en plus nombreux à exiger des politiques des réponses fortes. Donc, moi, je regrette que le PTB ait rentré ses amendements si tardivement parce qu'il y a des choses intéressantes dans ces amendements et s'ils avaient été déposés plus tôt, nous aurions pu en rediscuter avant aujourd'hui. Donc vraiment je le regrette d'autant plus que, je l'ai dit, il y a urgence, non seulement au niveau du climat, mais bon ça ce n'est pas à une semaine près vu l'urgence qui est déjà très très très urgente, mais aussi de donner des réponses claires par rapport aux citoyens et notamment aux jeunes qui manifestent. Mais par contre, si j'accepte la proposition qui est faite que l'on reporte d'un mois pour pouvoir avancer notamment avec le PTB, moi j'aimerais bien que cela ne reporte pas d'un mois les réponses que le Collège doit apporter suite à cette motion puisqu'il y avait un accord dans la motion, et notamment avec les partis de la majorité, pour que le Collège vienne avec des propositions suite à la motion. Et donc si on reporte d'un mois, je ne voudrais pas que cela reporte encore plus la réponse du Collège parce que ce que les citoyens attendent, ce sont des réponses concrètes et les réponses concrètes ce ne sont pas que des intentions de la part d'un conseil, ce sont les réponses apportées par des exécutifs et notamment l'exécutif local. Donc c'est à cette condition-là et uniquement celle-là que j'accepte qu'on reporte d'un mois, sinon nous déposerons néanmoins notre motion ce soir.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

J'estime que lorsqu'on traite des motions, on ne doit pas avoir un traitement différent. Le précédent conseil communal, j'avais déposé une motion concrète sur un plan d'action emploi-formation, j'avais même proposé de retravailler le texte. On a tout simplement rejeté cette demande. Donc ici maintenant, moi je m'inscris dans un esprit de travail constructif mais derrière, je pense que si on propose, ici pour la matière climat, je pense que, ok, la Région, le fédéral peuvent intervenir, mais si on veut vraiment faire une motion qui sert, c'est d'y mettre des propositions réalistes, il y a des amendements qu'on veut faire, mais qui ne sont peut-être pas possibles à mettre en œuvre. Et puis d'autre part, les motions initiales, ça ne doit pas être uniquement des intentions et donc j'ai un petit peu peur qu'on tombe dans une déclaration d'intentions plutôt que de la mise en place de mesures fortes pour lutter contre le réchauffement climatique qui dépasse tous les partis, dans laquelle je pense qu'il

ne faut faire aucune surenchère, il n'y a pas besoin de récupération là-dessus. Et on peut très bien s'accorder pour adopter le mois prochain alors, une motion de Molenbeek, du conseil communal de Molenbeek-Saint-Jean.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Duquesne.

M. Duquesne :

Merci. Je rejoins ce qui vient d'être dit d'ailleurs parce que je ne souhaite pas polémiquer sur les partis qui n'auraient pas réagi assez vite, mais au contraire le tourner en opportunité de ces quelques semaines qui vont nous permettre d'y réfléchir. Je me souviens que dans votre discours d'installation de ce conseil communal, vous aviez précisé, avec raison, que la population se distancie de plus en plus des politiques et qu'on devait adopter un comportement exemplaire. Avoir une motion commune majorité-opposition, c'est un événement qui reste exceptionnel, mais je pense que ça peut être une chance pour notre commune, pour son image et j'espère que Molenbeek peut même devenir une référence pour les autres sur ce sujet. Merci.

Mme la Présidente :

Merci monsieur Duquesne.

Je donne la parole à monsieur Ikazban. Monsieur Ikazban, comme vous avez déjà pris la parole, est-ce qu'on pourrait d'abord écouter monsieur De Block s'il vous plaît ?

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. Ikazban :

Oui, bien sûr, je pensais qu'il avait déjà parlé.

M. De Block :

Sur la motion-même, on a introduit des amendements, on les a envoyés, je pense qu'il serait important d'accepter qu'on fonctionne aussi comme ça, sinon on va de nouveau vers une situation où on est obligé de faire des processus longs. Je veux dire, voilà, on amende, les amendements sont clairs, on vote. Ceci dit, je ne suis pas opposé qu'on se voit parce qu'une des critiques que je trouve de la motion était, et là on rentre un tout petit peu déjà dans le vif du débat en tant que tel, c'est qu'une note avec des mesures vagues, sans avoir des objectifs chiffrés, pour nous est un coup pour rien. C'est-à-dire qu'on a probablement raté les objectifs du plan précédent, les experts disent que pour 2030, il faut 65% de réduction et donc qu'est-ce que les communes vont faire ? Malines a un plan qui dit, ok, 2030 neutralité au niveau du carbone. Et donc il faut se mettre des objectifs chiffrés. Je veux bien participer à ce truc-là mais si c'est pour ne pas aboutir à des trucs chiffrés, des objectifs ambitieux et puis ça m'intéresse effectivement d'entendre et d'avoir accès aux sources du Collège au niveau des analyses énergétiques du bâti de Molenbeek, ça m'intéresse, comme ça on peut réellement réfléchir là-dessus. Mais bon, en même temps, on fait un truc ici qui est un petit peu général, des intentions, on anticipe quelque part le plan triennal que la fois passée, quand le PTB a proposé, on dit « non, non, vous anticipez », on anticipe, vous anticipez avec votre motion sport, le plan triennal aussi, donc c'est à géométrie variable. Je veux juste dire, je suis ouvert, mais alors ce sera un débat sérieux et pas juste pour, donc c'est possible qu'on ne va pas se mettre d'accord parce que, désolé, le sujet mérite un réel débat et un débat contradictoire aussi.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Madame la présidente, en vous écoutant, enfin en écoutant les conseillers, en écoutant les crèmes des uns et des autres, je pense que peut-être on pourrait, je sais que la nuit va être très courte, mais on pourrait peut-être essayer de voter quelque chose demain.

Dans toutes les remarques que j'ai entendues, il y a une volonté quand-même ici que ce conseil communal vote une motion climat. J'entends un Collège qui semble extrêmement motivé également à l'idée de mener des actions concrètes. Je pense qu'on pourrait essayer, en tout cas déjà nous qui avons fait une première réunion et on a abouti sur cette motion de compromis, examiner les amendements proposés par le PTB, voir ce qui est acceptable ou non et donc peut-être qu'on pourrait demain essayer d'en voter une.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à madame Turine.

Mme Turine :

Alors votons-la ce soir parce que moi ce que j'entends du PTB, c'est qu'il ne va de toute façon pas bouger d'un iota par rapport à ses amendements. Si ce n'était pas pour avoir un groupe de travail où on peut entendre, voilà.

Mme la Présidente :

Ecoutez, moi, vu le nombre de points qui restent je propose d'arrêter, il est minuit, je propose d'arrêter, de suspendre la séance ici et de continuer demain. Libre à vous de vous voir, c'est ce qu'on avait dit, libre à vous de vous voir, de discuter les amendements des uns et des autres, de revenir sur votre texte ou pas et demain on commence par ce point-là et on continue. De toute façon il faut être clair, on a beaucoup trop de points là-derrrière que pour finir ce soir.

Je suspends la séance et nous nous reverrons demain à 19h00, monsieur le Secrétaire, 19h00 ici demain soir. Merci à tous, merci à notre public encore relativement nombreux à cette heure-ci.

La séance est suspendue à 24h25.

De zitting wordt geschorst om 24.25 uur.

La séance est rouverte le 21 février à 19h10.

De zitting wordt op 21 februari om 19.10 uur heropend.

Mme la Présidente :

Chers collègues, je vous propose de reprendre par la suite des débats sur la motion climat. On avait trois motions rentrées et je pense qu'il y a un travail qui a été fait entre les groupes pour présenter quelque chose de synchronisé. Qui va le présenter ?

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci madame la bourgmestre, bonsoir à toutes et tous, chers collègues.

Il y avait une motion climat qui avait été introduite par le groupe PS sp.a à l'initiative de ma collègue, ma jeune collègue, Leila Agic, oui elle est jeune, je suis désolé pour toi, elle est plus jeune que toi, place aux jeunes, chez nous en tout cas. S'en est suivi une proposition de motion d'ECOLO portée par la chef de groupe Sarah Turine et puis une motion également du MR portée notamment par Carine Liekendaël et Pascal Duquesne. Donc on a fait une réunion entre les chefs de groupes avec la présence du CDH, via la présence de monsieur Hassan Ouassari, et on a abouti à un texte que je peux appeler un texte de compromis, une motion de compromis. Et c'était celle-ci, en fait, qu'on voulait vous présenter comme amendement pour remplacer les trois autres puisqu'il semble que de la volonté de tous les participants, il y avait une volonté de présenter une motion tous ensemble, portée par le plus grand nombre et éventuellement par tous les conseillers communaux.

Elle est là, madame la bourgmestre, la motion. Je ne sais pas si vous avez reçu le dernier texte sinon je vous le donne...

Mme la Présidente :

Oui je veux bien que vous me le donniez.

M. Ikazban :

On peut en faire la lecture si vous le souhaitez et sinon, par ailleurs, l'intervention politique concernant cette motion pour notre groupe se fera par la voix de Leila Agic, je venais de le dire, qui est la plus jeune du conseil communal. Et je pense qu'ECOLO va suivre avec Rajae Maouane et notre collègue Pascal Duquesne pour le MR et puis les autres s'ils le souhaitent.

Maintenant, précision, on a reçu hier les amendements du PTB, on pourra éventuellement réagir sur certains de ces amendements, si vous le souhaitez. Mais je vous donne donc le texte de la motion de compromis.

Mme la Présidente :

Oui s'il vous plaît.

Si je vous suis bien, ce texte-là est le texte de compromis PS/ECOLO SAMEN/MR et CDH, c'est correct ?

M. Ikazban :

Tout-à-fait, et sp.a.

Mme la Présidente :

Je le lis ? et OPEN-VLD.

M. Ikazban :

Je peux me permettre simplement de remercier les conseillers qui ont participé à ces réunions et à ces nombreux échanges de mails.

Mme la Présidente :

Merci monsieur Ikazban.

Proposition de motion dont le titre serait « Molenbeek s'engage pour le climat ».

Considérant que la Belgique est signataire de l'accord de Paris sur le climat dont l'objectif est de limiter l'augmentation de la température globale à moins de 2 degrés ;

Considérant que le GIEC nous alerte sur la nécessité d'efforts supplémentaires afin de protéger la santé, les moyens de subsistance, la sécurité alimentaire, l'approvisionnement en eau et la sécurité humaine ;

Considérant que des mesures structurelles et efficaces en faveur de la limitation du réchauffement climatique se font de plus en plus pressantes ;

Considérant que notre commune n'échappe pas aux conséquences des changements climatiques ;

Considérant que la commune de Molenbeek a déjà mené toute une série d'actions pour lutter durablement, à son échelle, contre le dérèglement climatique au travers, notamment, de la motion « union pour le climat » adoptée en 2007 ;

Considérant que la commune de Molenbeek St Jean a ratifié la convention des « Maires pour le climat et l'énergie » en 2011, a mis en place en 2013 le plan communal pour l'énergie renouvelable et a voté en 2018 une motion pour une meilleure qualité de l'air ;

Considérant qu'il est nécessaire d'apporter des solutions rapides et durables pour répondre à ce défi en coordination avec l'Europe, l'état, les Régions, la société civile et le secteur économique ;

Considérant qu'il est important d'impliquer l'ensemble de nos quartiers dans ce défi ;

Considérant que l'échelon local participe activement à la réduction de l'émission des gaz à effet de serre par ses mesures et actions en matière d'efficacité énergétique, notamment des habitations, de mobilité, d'économie circulaire et d'alimentation durable ;

Considérant l'importance de poursuivre et amplifier le développement de ces mesures et actions ;

Considérant la prise de conscience de plus en plus grande des citoyens et leur demande de réponse forte du politique au vu des deux dernières grandes manifestations pour le climat de décembre et janvier ;

Considérant l'émergence du mouvement Youth For Climate initié au niveau international par la jeune suédoise Greta Thunberg lors de la COP24, incarnée en Belgique par des lycéens et étudiants néerlandophones et francophones qui ont défilé par milliers sur le territoire bruxellois les cinq derniers jours ;

Considérant leurs choix politiques et symboliques forts de rejoindre ces manifestations impressionnantes demandant à leurs aînés des politiques climatiques et environnementales urgentes et nettement plus ambitieuses ;

Considérant qu'il y a lieu de donner un signal fort aux jeunes et à l'ensemble des citoyens et de continuer de prendre nos responsabilités au niveau local ;

Le conseil communal de Molenbeek demande, les demandes sont articulées en 3 chapitres :

1^{er} chapitre :

Le conseil communal de Molenbeek demande au Collège de présenter au conseil communal dans le cadre de la déclaration de politique générale, un plan climat qui devra mettre à jour les objectifs portés dans l'union locale pour le climat de 2007 en matière de politique énergétique, de politique de mobilité et d'économie locale et faire l'état des lieux des actions réalisées jusqu'à ce jour ;

Deuxième point, donc, ce plan climat devra comporter des mesures ambitieuses, concrètes et réalistes, notamment pour - alors là il y a toute une liste de points - :

- un soutien à la population pour améliorer son empreinte énergétique ;
- trouver un financement pour proposer un audit énergétique gratuit chez les habitants ;
- améliorer l'empreinte énergétique de la maison communale ;
- procéder à un recensement et une analyse de la situation en matières d'isolation des logements ;
- poursuivre et développer les actions qui ont pour but de diminuer la consommation d'énergie des bâtiments communaux ;
- une politique climatique des écoles communales et un soutien aux écoles des autres réseaux pour que nos écoles deviennent exemplaires en matière de diminution de CO₂ ;
- encourager et épauler les initiatives pédagogiques concernant la thématique du climat dans les établissements scolaires ;
- un nouveau plan de mobilité favorisant les modes de déplacement doux ;
- des mesures pour encourager et accompagner les entreprises, bureaux et commerces présents sur notre territoire ;
- poursuivre les mesures pour une gestion écoresponsable de l'administration communale ;

Enfin, d'autres points à caractère principal que le plan climat devra permettre de mettre en œuvre :

- premièrement, poursuivre et intensifier le développement de projets innovants en matière par exemple d'économie circulaire, de métabolisme urbain, d'alimentation durable et de services écosystémiques ;
- deuxième point, assurer une veille des innovations sociétales et environnementales ;
- troisième point, développer autant que possible une action transversale au sein des différents départements communaux ;
- quatrième point, veiller à travers ces actions et mesures à un développement durable inclusif et équitable ;
- cinquième et dernier point pour ce qui concerne le plan local durable, c'est aller chercher tous les subsides et subventions utiles et nécessaires auprès des pouvoirs subsidiant pour mettre en œuvre ces mesures ambitieuses.

Le deuxième chapitre invite le parlement fédéral à adopter rapidement une loi climat à la hauteur des enjeux climatiques.

Troisième volet, demande à tous les niveaux de pouvoir d'assumer leurs responsabilités et d'augmenter les moyens et les efforts nécessaires à la lutte contre le réchauffement climatique, notamment via les primes énergie de la région.

Puis ce sont les formules protocolaires, le conseil communal demande au Collège de la bourgmestre et des échevins de transmettre cette motion au 1^{er} ministre, à la ministre fédérale de l'énergie, de l'environnement et du développement durable et à la ministre bruxelloise de l'environnement et au président de la chambre ainsi qu'aux différents chefs de groupes parlementaires.

Chers conseillers, en particulier je vois les signataires ici, Leila Agic, Jamal Ikazban, Sarah Turine, Carine Liekendaël, Pascal Duquesne, Hassan Ouassari. Je vous remercie pour ce travail extrêmement fouillé en un temps que je qualifierais de record.

Je passe la parole aux conseillers qui souhaitent s'exprimer sur cette proposition de motion.

Effectivement, il serait judicieux que nos signataires puissent prendre la parole les premiers, aussi je passe la parole à madame Agic pour le groupe PS sp.a.

Mme Agic :

Merci madame la Présidente pour la lecture de notre motion, en effet, 47 longues années se sont déjà écoulées depuis le 1^{er} sommet pour la terre à Stockholm en 1972. Depuis, en 2015, la Belgique a signé puis ratifié l'accord de Paris sur le climat, mais aujourd'hui, nous n'avons plus 47 nouvelles années à perdre. Le GIEC nous alerte sur la nécessité d'efforts supplémentaires afin de limiter l'augmentation de la température globale à moins de 2 degrés. L'urgence climatique se fait de plus en plus pressante et, en effet, notre commune n'échappera pas aux changements climatiques. Le niveau communal est le niveau le plus proche de la population, c'est l'échelon qui peut par ses choix en matière d'efficacité énergétique et de mobilité participer activement à la réduction de l'émission de gaz à effet de serre. Notre commune a aussi un rôle majeur à jouer dans le soutien pédagogique pour faire en sorte que nos écoles forment des citoyens écoresponsables. C'est aussi cet échelon qui peut faire en sorte que l'ensemble de nos quartiers se sentent impliqués dans ce combat. Certes Molenbeek a déjà mené toute une série d'actions pour lutter à notre échelle contre le dérèglement climatique avec notamment l'union pour le climat voté dans ce conseil en 2007, mais aujourd'hui les citoyens ne nous demandent plus d'agir rapidement, mais d'agir tout de suite. Leur mobilisation se fait de plus en plus forte et notamment ces derniers temps elle a été renforcée par celle de milliers de jeunes qui tous les jeudis, aujourd'hui encore, sont dans les rues de Bruxelles, mais aussi de Charleroi, de Leuven ou encore d'Anvers pour demander des actions concrètes du monde politique.

C'est pourquoi j'ai souhaité, en effet en tant que plus jeune conseillère communale de notre assemblée, de déposer une motion afin que Molenbeek s'engage pour le climat. Et j'étais en effet heureuse de voir que d'autres collègues d'autres groupes ont aussi émis ce souhait et qu'ensemble, on ait pu travailler sur un texte très complet ce soir à présenter à l'ensemble des conseillers communaux.

Nous demandons en effet que soit fait un état des lieux des actions déjà réalisées, qu'on nous présente une note, dans la note de politique générale, un plan climat ambitieux.

Nous invitons le parlement fédéral à adopter rapidement une loi à la hauteur des enjeux climatiques et, évidemment, demandons à l'ensemble des niveaux de pouvoir de prendre leurs responsabilités car ce n'est qu'ensemble, europe, états, régions, communes, que nous pourrons faire avancer ce défi.

Enfin, je terminerai en vous partageant une phrase qu'a dit aujourd'hui Greta Thunberg devant des milliers de jeunes belges rassemblés à la gare du midi. Elle nous a dit « nous ne sommes jamais petits pour faire la différence » et en effet je pense que notre conseil communal n'est pas petit et qu'il peut participer à faire la différence. Merci.

Mme la Présidente :

Monsieur De Block fait bien de rappeler que nous ne pourrions pas applaudir dans l'enceinte du conseil communal même si je comprends également l'engouement pour l'intervention de notre plus jeune conseillère qui est parfaitement dans le tempo, à la fois des questions et des préoccupations de notre jeunesse et de la manière dont fonctionne ce conseil, je l'en remercie, félicitations.

Je donne la parole à madame Maouane, pour le groupe ECOLO SAMEN.

Mme Maouane :

Merci madame la Présidente, je voudrais d'abord excuser ma cheffe de groupe Sarah Turine qui n'a pas pu se libérer ce soir.

Chers collègues, je suis ravie ce soir que Molenbeek se joigne au mouvement et rejoigne l'appel lancé par des milliers de personnes dans le monde entier pour plus de justice climatique, on a vu, merci pour le travail qui a été mené par les différentes personnes au sein des différents groupes. C'est important pour ces sujets-là d'avoir des accords transversaux et de dépasser les petits clans politiques.

Chez Ecolo on n'a pas attendu évidemment que l'écologie soit à l'agenda médiatique pour réclamer plus de justice sociale et plus de justice environnementale et on l'a encore vu aujourd'hui, comme le rappelait ma collègue Leila Agic, des milliers de jeunes et de moins jeunes ont marché pour exiger une meilleure justice climatique. Une nouvelle génération de militants et de militantes incarnée par des jeunes femmes, Greta, Anuna, Kyra, qui sont aujourd'hui les visages de la mobilisation pour le climat et je voudrais souligner également que ce sont des femmes et ce n'est peut-être pas anodin.

L'enjeu à présent, c'est de tout faire pour que cette formidable vague citoyenne soit suivie d'actions concrètes et de réponses structurelles. Et qui de mieux que l'échelon local, que la commune pour répondre au mieux à ces niveaux et à ces enjeux. En 2007 déjà, la commune, via ECOLO, a demandé une loi pour le climat. On a mené toute une série d'actions dont ECOLO était à l'initiative pour lutter durablement contre le dérèglement climatique par exemple ou la convention des « Maires pour le climat » ou encore la motion pour une meilleure qualité de l'air. Et donc, on est ravi ce soir, au sein d'ECOLO SAMEN que l'enjeu soit partagé par tous les groupes, même ceux dont les ministres fédéraux ne sont pas toujours les plus conscients de ces enjeux-là. Merci.

Mme la Présidente :

Merci madame Maouane.

Un autre signataire, monsieur Duquesne, pour le groupe MR Open VLD.

M. Duquesne :

Merci madame la Présidente, on a déjà beaucoup parlé du fond, donc je me limiterai plutôt à parler de la forme et évidemment on rejoint tout ce qui a été dit sur le fond.

En remerciant ceux qui ont travaillé la main dans la main, et à notre époque c'est important de le préciser, pour rédiger cette motion commune. C'est un geste fort et c'est un geste clair qu'on envoie à tous les citoyens et aux Molenbeekois en particulier. Nous avons pleinement conscience de l'urgence climatique, nous ne nous résignons pas, nous prenons

nos responsabilités en passant au-dessus des clivages politiques pour préserver l'avenir de nos enfants.

Cela dit, au MR, et j'en suis convaincu, les autres partis impliqués aussi dans cette motion, on ne souhaite pas que ce travail reste à l'état de bonnes intentions. Aussi je proposerai à mes collègues qu'on réfléchisse dans les meilleurs délais à mettre en place une méthode de suivi et d'évaluation des différents éléments de la motion et qu'on en rapporte à ce conseil communal. Merci.

Mme la Présidente :

Merci monsieur Duquesne.

Je donne la parole à madame Addi.

Mme Addi :

Bonsoir à tous, effectivement, on a déjà un petit peu abordé la question hier sur le fait que la motion en fait était assez peu ambitieuse et donc ça nous a un peu choqués, notre groupe PTB. Oui, oui, on a bien écouté. Assez peu ambitieuse et je pense qu'avec des termes comme « soutenir, encourager », c'est ce qui fait qu'à l'heure actuelle, l'objectif de réduction d'émissions de gaz à effet de serre pour l'objectif 2020 n'est pas atteint. Il faut une vraie politique ambitieuse et je pense que les experts effectivement, on l'a dit plusieurs fois, sont clairs là-dessus, il y a une urgence et cette urgence on ne la retrouve pas dans cette motion. Et puis rappelons-le, effectivement, des jeunes sont encore une fois descendus dans la rue aujourd'hui, ils étaient en masse, ils étaient assez motivés, donc je les ai vus puisque j'étais là et s'ils sont aussi nombreux encore actuellement à descendre dans la rue c'est qu'ils estiment que leur appel n'est pas encore entendu. Et je pense que leur message est clair, ils veulent une politique de rupture en matière d'écologie de ce qui s'est fait jusqu'à présent, c'est-à-dire une politique écologique assez faible. Et donc leur appel est clair, on veut une vraie politique écologique ambitieuse. C'est pour ça qu'avec le PTB, on a fait une proposition d'une série d'amendements pour essayer d'amener la commune dans la transition écologique qui est nécessaire et exigée par la situation et l'urgence écologique actuelle.

Je vais vous les lire : dans la partie 1.2, je ne sais plus si ce sont les mêmes chapitres, concernant l'empreinte écologique de la maison communale. Effectivement on veut rajouter un amendement par rapport à cela puisqu'on ne veut pas qu'uniquement la commune serve d'exemple aux Molenbeekois. On veut que l'ensemble des logements appartenant à la commune soient rénovés pour essayer de réduire leurs empreintes écologiques. Et effectivement, en amont de ça, la commune procèdera à un recensement et à une analyse de la situation en matière d'isolement des logements.

Amendement n°2 : rajouter la création d'une entreprise publique de rénovation et d'isolation afin de réduire la perte énergétique des bâtiments publics et des logements sociaux. Pour soutenir la transition écologique vers des bâtiments mieux isolés, ça, c'est quelque chose qui nous semble crucial. La commune s'engage à créer une entreprise publique de rénovation en collaboration avec le Logement Molenbeekois et la Région, entraînant par là-même, la création de nouveaux emplois sur Molenbeek, ce qui est un double atout. Ensuite, cette entreprise proposera des rénovations en gros via le système du tiers payant et isolera dans une première phase les logements communaux et sociaux les plus vieux.

Concernant un nouveau plan de mobilité, on voudrait rajouter que la commune s'engage à soutenir la proposition de loi pour la gratuité des transports publics afin

d'encourager l'usage du transport en commun sur l'ensemble du territoire bruxellois. La commune s'engage à défendre auprès de la Région la gratuité des transports en commun dès 2020.

Ensuite, concernant l'accompagnement des entreprises dans leur transition écologique. Nous proposons de rajouter la création d'une société de production d'énergie verte et l'obligation...

Mme la Présidente :

Madame Addi, est-ce que je peux vous demander d'aller peut-être un tout petit peu plus vite parce que normalement, votre temps est déjà écoulé, oui, s'il vous plaît, allez un tout petit peu plus vite, comme ça vous pouvez clôturer et sinon je serai obligée de vous interrompre, ce qui serait un peu dommage.

Mme Addi :

Très bien, donc on propose d'obliger les entreprises à mettre à disposition leurs toits pour y mettre des panneaux solaires afin de produire de l'énergie verte qui sera gérée par une société publique et communale.

Enfin, on demande à la commune de soutenir la loi climat, mais telle qu'elle a été proposée par les experts, c'est-à-dire avec un objectif de réduction d'émission des gaz à effet de serre de 65% à l'horizon 2030 et pas 55% comme actuellement proposé sur la table.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup.

Je donne la parole à monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Pour cette motion, si je ne l'ai pas tout de suite cosignée, c'est parce que d'une part, je n'ai pas pu participer à la réunion des chefs de groupes, l'agenda ne me le permettait pas.

Par contre, je voudrais qu'on ne s'arrête pas, parce qu'ici c'est une motion, il y a des intentions, vous demandez au Collège de réaliser ce plan climat, très bien, mais je pense que ce qui est intéressant, c'est d'avoir déjà l'évaluation de ce qu'on a fait. Est-ce qu'en termes d'exemplarité des pouvoirs publics, où en est la commune aujourd'hui, comment on a déjà fait ces économies d'énergie dans nos bâtiments ?

Ensuite, c'est de là, ça c'est être pragmatique, c'est qu'à partir de cela de dire « voilà, on va investir dans tel ou tel projet de rénovation » et ça c'est le, oui, je sais bien, c'est le Collège qui aura cette main et donc ça reste un soutien, encourager etc. Mais je ne vais pas m'opposer à ça, je le dis tout de suite, je vais voter pour, il n'y a pas de problème, il n'y aura pas de polémique.

En attendant, je trouve qu'il manque un aspect zéro déchet. Alors vous allez me dire que c'est sûrement dans le plan climat, mais je trouve qu'on n'insiste pas assez là-dedans, dans la déclaration sur comment. Prenons l'exemple de Jette, ce n'est pas mal à Jette, ils ont fait, c'est vraiment le comportement du citoyen qui doit être accompagné vers le zéro déchet et donc ce ne sont pas uniquement ici les pouvoirs publics, c'est aussi accompagner nos citoyens au zéro déchet, de travailler avec les entreprises pour elles aussi faire du vrac, comme des commerces en vrac. C'est un exemple des soutiens qu'on pourrait amener. Il ne

faut pas oublier que la Région est déjà là en rôle de pilote, ça c'est de ne pas faire double emploi parce que j'ai vu dans la proposition du PTB qu'ils veulent mettre en place un tiers investisseur pour tout ce qui est économie d'énergie, pose de photovoltaïques, tout ça existe déjà au niveau régional, donc il ne faudrait pas créer un doublon, un effet doublon.

Par contre, il y a quelque chose qui est intéressant, c'est que j'entends « oui il faut agir et c'est ce que les jeunes ou les citoyens demandent ». Moi aussi je vais à la rencontre des jeunes, des citoyens, il y a beaucoup de jeunes qui nous disent « écoutez, vous les politiques, vous avez eu largement le temps d'agir ». Moi je pense qu'il y a des experts, c'est ce qu'ils nous disent, il y a des experts et il faut les écouter, en tous les cas se concerter. Et je pense que là où je peux rejoindre entièrement la motion, c'est qu'il y a une loi qui a été proposée par le monde universitaire, le monde des experts, dans laquelle tous les politiques doivent pouvoir se retrouver et donc la soutenir. Donc forcément, quand on propose d'adopter la loi climat, moi je m'y retrouve tout-à-fait.

Et puis enfin, comme monsieur Duquesne l'a soulevé, c'est de prévoir une évaluation des mesures plus concrètes, mais ça, c'est le Collège qui le fera. Donc, ok, très bien, on doit pouvoir démontrer qu'on travaille tous ensemble sur une thématique qui nous dépasse tous et qui nous amène à aller de nouveau vers le Collège par la suite et de voir les différentes réalisations.

Donc je ne vais pas m'inscrire dans un esprit de « je vais bloquer pour bloquer », non, je pense qu'il y a des éléments qui ne sont pas encore assez complets dans la motion, mais ce soir je vais la soutenir.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Boufraquech.

M. Boufraquech :

Merci madame la Présidente, mon intervention s'inscrit en parallèle à l'objet de la motion concernant le climat et précisément sur les primes énergie qui existent à la Région.

Alors évidemment, le climat, on est tous d'accord, je pense, sur le sujet pour dire que c'est quelque chose d'important, peut-être pas le représentant de la NVA qui n'est manifestement pas très présent. Faire fi de ce sujet, c'est d'une certaine manière nier la réalité environnementale.

Je félicite par ailleurs la jeunesse belge pour son implication face à l'urgence climatique. Je souhaite vivement que la loi climat soit adoptée au plus vite au parlement fédéral.

Le climat, c'est aussi la transition énergétique. Alors effectivement, il existe des primes énergie intéressantes au niveau régional, notamment pour l'isolation du toit par exemple, le remplacement des châssis, le placement d'une chaudière plus propre etc. qui entraînerait de fait une diminution de la facture d'énergie des ménages molenbeekoïses et une réduction par conséquent de la consommation d'énergie pour l'ensemble de la commune. Cependant, introduire une demande de prime est parfois, voir souvent, le parcours du combattant pour une grande partie des Molenbeekoïses qui doivent faire face à une complexité notamment institutionnelle et administrative. Face à cela, une partie de nos concitoyens baisse les bras et n'introduit pas de demande. Vous imaginez bien que ce ne sont pas les plus riches qui eux disposent, comme dirait Bourdieu, d'un capital culturel plus élevé.

Alors, madame la bourgmestre, madame la Présidente, j'encourage et je suis confiant que le Collège facilite par l'un ou l'autre dispositif à l'image d'une Maison du Logement, l'octroi des primes énergie. Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Ikazban et après, je propose qu'on écoute la réponse du Collège.

M. Ikazban :

Simplement, puisque le PTB a présenté ses amendements, je voudrais réagir simplement par rapport à cela et de rappeler quand-même deux éléments. D'abord, nous, nous sommes un conseil communal et là, c'est le Collège. C'est le Collège qui gère la commune, qui dirige la commune, ce n'est pas nous. Par contre, nous pouvons voter des motions, mais les motions, vous savez, elles ont une grande valeur symbolique, mais quand on a un Collège de bonne volonté, elles peuvent être autre chose que simplement une valeur symbolique. Je le rappelle quand-même, parce que parfois, j'ai l'impression qu'on pense que voter une motion, ça va changer tout, ça va tout régler, ça va régler les problèmes du monde entier, ce n'est pas vrai.

Je pense qu'ici, il faut ramener les choses à leurs proportions et je refuse aussi d'entendre ceux qui disent « oui, mais cette motion ne va pas assez loin ». Cette motion, elle est je trouve, franchement, elle est extrêmement complète, j'en parlais encore avec Sarah Turine tout à l'heure, qui est absente malheureusement ce soir. Elle est extrêmement complète et elle est signée, elle est portée par des gens, tant de la majorité que de l'opposition. Et je pense qu'une motion, c'est aussi ça.

Et par rapport au climat, le message qu'on doit porter aujourd'hui, c'est qu'il y ait une prise de conscience du monde politique par rapport aux enjeux politiques. Une prise de conscience des enjeux politiques, loin des petits jeux politiques, loin des différences politiques, que le monde politique prenne conscience. Moi, c'est ça que j'entends quand j'entends les jeunes qui s'expriment, quand j'entends les gens qui sont apolitiques et qui veulent nous voir porter des messages. Et ça, je voudrais quand-même le rappeler.

Encore une fois, je rappelle aussi une chose, fondamentale, on ne juge pas un Collège sur ses intentions. Ici nous demandons des choses au Collège, nous demandons même des choses très précises et pour avoir discuté avec l'échevin qui est en charge de cette matière-là, je pense qu'il est très ambitieux. Evidemment, le Collège va revenir vers nous à un moment donné et à ce moment-là, on pourra juger la politique qui est menée. Mais je voudrais juste dire un mot à l'égard de ceux qui ont déposé des amendements, on ne va pas vous refuser tous vos amendements, même si on les a reçus seulement en dernière minute. On a décidé qu'on allait en accepter un, c'est le premier. Et pourquoi on veut en accepter un ? Parce que nous pensons qu'ici, nous avons l'occasion de porter tous ensemble une motion et je pense que le signal que les jeunes attendent de nous, c'est au-delà des clivages, c'est qu'on signe tous ensemble cette motion, qu'on porte ce message symbolique, si, il y a d'abord un message symbolique au niveau politique et puis on demande à un Collège de revenir vers nous et à ce moment-là on analyse.

Mme la Présidente :

Je vais vous demander de conclure, s'il vous plaît.

M. Ikazban :

Alors je demande au PTB de choisir. Ou bien vous assumez vos responsabilités en tant qu'élus et vous signez avec nous quelque chose, ou bien vous restez au balcon comme d'habitude et vous restez les champions du ministère de la parole.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

Je trouve que c'est vraiment intéressant de voir comment le débat sur la question est vu, comme ceux qui ne sont pas d'accord avec nous restent au balcon. C'est exactement ça que les jeunes critiquent.

Il n'y a pas eu de débat, il n'y a pas une ambition. Déjà, vous avouez vous-même que c'est une question symbolique, mais même dans les symboles, les actes restent importants. Est-ce que oui ou non, vous parlez beaucoup de ces jeunes, mais est-ce que vous avez entendu Greta Thunberg parler qu'il faut, je pense, pour les villes en tout cas, réduire pour 2030 de 80% les émissions CO2 ? Moi j'aimerais bien voir ici autour de la table ceux qui osent dire « mon parti, va soutenir cela ». Et après, en fonction de cet objectif de réduction des émissions, on discute de ce qu'il faut faire, mais je n'entends rien, c'est mis dans votre motion. Et donc après, évidemment, le Collège vous appliquer, va exécuter, mais si on ne s'est même pas mis d'accord sur les objectifs et les ambitions, alors c'est du blabla, désolé, c'est du blabla. Quand on parle d'une maison, la Maison communale, et on fait tout un blabla sur l'empreinte écologique de la Maison communale, on sait qu'on a 3.300 logements sociaux, dont au moins un tiers est pénible au niveau de l'efficacité énergétique et on n'en parle pas, c'est un scandale.

Alors ne faites pas « ou vous faites avec nous ou vous restez ». On prend notre responsabilité et on ouvre le débat, c'est exactement ce qu'on est en train de faire. Franchement, si vous voulez vous donner une bonne conscience et sortez avec une motion qui probablement va aboutir à la même chose que le plan passé, c'est-à-dire ne pas réaliser les objectifs qui étaient déjà relativement peu ambitieux, on ne va pas s'en sortir. Je vais vous expliquer pourquoi c'est important...

Mme la Présidente :

Monsieur De Block, je voudrais que vous concluez s'il vous plaît, votre temps est dépassé.

M. De Block :

Il ne faut pas intervenir. Il faut comprendre pourquoi les 65% pour 2030 sont nécessaires. Le plus facile, c'est dans le bâti, ça c'est le truc le plus facile, c'est l'isolation. Le plus dur, ce sera la production, là, on aura dur et on aura besoin d'au moins 15 années pour résoudre cette question-là et ...

Mme la Présidente :

Monsieur De Block, je vous demande de conclure, s'il vous plaît.

M. De Block :

Et si on n'est déjà pas ambitieux, on ne va pas...

Mme la Présidente :

Je passe maintenant la parole à monsieur Achaoui, pour la réponse du Collège.

M. l'échevin Achaoui :

Merci madame la Présidente, très brièvement, je retiens deux choses.

Que le climat bien évidemment se pose avec un grand intérêt et suscite évidemment beaucoup d'émotion, de considération et d'intérêt. Ça, c'est indéniable, suscite un grand intérêt et mérite d'exister.

Bien évidemment, il faut nuancer un certain nombre de choses. La motion qui est proposée aujourd'hui, elle est ambitieuse, certes, mais elle s'inscrit évidemment dans un esprit global.

Alors, je rappelle à certains que nous sommes au niveau communal et qu'il y a lieu également de réfléchir au niveau local. Les objectifs, c'est bien, mais il faut se donner également les moyens de pouvoir réaliser ces objectifs. J'entends aujourd'hui que l'ambition, elle est là, mais je peux vous assurer déjà que des pistes et des réflexions sont en cours. On n'a pas entendu évidemment que la motion soit prête aujourd'hui, parce qu'aussi bien au niveau de la compétence de l'énergie, de la mobilité, développement durable, on s'est déjà penché sur un certain nombre de pistes. Et monsieur Jamal Ikazban l'a rappelé et le Collège viendra bien évidemment dans la mesure du possible, en fonction des moyens qui lui sont octroyés, avec des mesures concrètes, palpables et appréciables et ce sera du pragmatisme, monsieur.

Donc, voilà, je voudrais simplement vous dire que le Collège viendra avec des solutions, avec des mesures que vous pourrez évidemment apprécier, avec une évaluation. On fera évidemment, comme monsieur Vossaert, une évaluation de ce qui a été fait précédemment et ce qui se fera et on viendra évidemment, le cas échéant, avec une proposition, encore une fois, concrète. Merci beaucoup.

Mme la Présidente :

Merci monsieur l'échevin.

Est-ce que certains souhaitent reprendre la parole une dernière fois avant qu'on ne vote ?

Je vous propose de voter d'abord sur les amendements à la motion réunie, c'est-à-dire à la motion synthétique.

L'amendement est rejeté avec 26 voix contre, cinq pour et il y a deux abstentions. Y a-t-il des justifications d'abstention ?

J'ai entendu une voix qui s'élevait pour dire que peut-être pour les autres amendements c'était le même vote ? C'est le même vote, d'accord merci.

*L'amendement n°1 déposé par le PTB*PVDA est accepté à l'unanimité.*

*L'amendement n°2 déposé par le PTB*PVDA est rejeté par 26 votes négatifs, 5 votes*

positifs et 2 abstentions.

*L'amendement n°3 déposé par le PTB*PVDA est rejeté par 26 votes négatifs, 5 votes positifs et 2 abstentions.*

*L'amendement n°4 déposé par le PTB*PVDA est rejeté par 26 votes négatifs, 5 votes positifs et 2 abstentions.*

*L'amendement n°5 déposé par le PTB*PVDA est rejeté par 26 votes négatifs, 5 votes positifs et 2 abstentions.*

*Het amendement n° 1 neergelegd door PTB*PVDA wordt aangenomen.*

*Het amendement n° 2 neergelegd door PTB*PVDA wordt verworpen door 26 negatieve stemmen, 5 positieve stemmen en 2 onthoudingen.*

*Het amendement n° 3 neergelegd door PTB*PVDA wordt verworpen door 26 negatieve stemmen, 5 positieve stemmen en 2 onthoudingen.*

*Het amendement n° 4 neergelegd door PTB*PVDA wordt verworpen door 26 negatieve stemmen, 5 positieve stemmen en 2 onthoudingen.*

*Het amendement n° 5 neergelegd door PTB*PVDA wordt verworpen door 26 negatieve stemmen, 5 positieve stemmen en 2 onthoudingen.*

Mme la Présidente :

Madame Maouane, vous voulez vous justifier ?

Mme Maouane :

C'est ça, je voulais justifier notre abstention. Par rapport aux mesures qui ont été proposées, et qui doivent être adoptées soit au niveau régional, soit qui sont de la responsabilité du Collège et plus précisément des services qui sont les plus qualifiés pour déterminer comment mettre en œuvre ces objectifs.

Mme la Présidente :

Nous votons maintenant sur la motion amendée. Nous avons 29 oui et quatre abstentions.

Le Conseil approuve le point.

33 votants : 29 votes positifs et 4 abstentions.

5 conseillers communaux présents n'ont pas pris part aux votes.

De Raad keurt het punt goed.

33 stemmers : 29 positieve stemmen en 4 onthoudingen.

5 aanwezige gemeenteraadsleden hebben niet deelgenomen aan de stemmingen.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Évidemment, nous ne sommes pas contre qu'on puisse faire des choses, donc on ne va pas voter contre. Mais dans le cas où il n'y a même pas des objectifs chiffrés sur ce qu'on va faire et avec quelle ambition, donc dans l'état actuel de la motion, on ne peut pas donner une carte blanche. Donc on attendra d'évaluer ce que le Collège va faire au niveau des objectifs... Arrêtez d'interrompre, s'il vous plaît !

Mme la Présidente :

Continuez Monsieur De Block.

M. De Block :

Non, il faut d'abord dire d'arrêter de m'interrompre.

Mme la Présidente :

Mais écoutez-moi, je n'ai pas perçu d'interruption, mais je vous en prie continuez.

M. De Block :

Ce n'est que dans cette situation-là qu'on va pouvoir s'exprimer parce que je crains effectivement qu'avec l'ambition que vous avez donnée dans les mesures concrètes, que la diminution ou la réduction de 60 % ou 65 % d'émissions...

Mme la Présidente :

Monsieur De Block, je vous ai déjà connu moins inquiet des rires des uns et des autres. Je vous prie de poursuivre, s'il vous plaît.

M. De Block :

Je veux juste une équité. On verra effectivement l'ambition réelle de cette majorité quand les plans seront présentés et j'espère que les objectifs chiffrés seront présentés aussi.

Mme la Présidente :

Je vous remercie.

L'incident est clos, merci pour l'adoption de cette motion portée par la plus jeune conseillère de l'assemblée.

54. Secrétariat communal - Mission Locale de Molenbeek asbl - Renouvellement des mandats - Désignation de mandataires pour le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale - Législature 2018-2024.

Gemeentelijk Secretariaat - Lokale Missie Molenbeek vzw - Vernieuwing van de mandaten - Aanstelling van de mandatarissen voor de Raad van Bestuur en de Algemene Vergadering - Legislatuur 2018-2024.

Mme la Présidente :

Vous vous souviendrez qu'il restait quelques associations dans lesquelles nous devons désigner les représentants. Je tiens à mentionner que nous avons pu trouver des accords sur l'interprétation et sur les nombres de sièges à pourvoir. Je remercie à ce sujet les chefs de groupe de l'opposition et je vous propose de revenir sur la désignation dans la Mission Locale.

Suite aux accords, les noms qui seraient retenus sont : madame Piquard, monsieur Gjanaj, monsieur Boufraquech, madame Garcia Fernandez, monsieur Van Leeckwyck, monsieur El Khannouss et moi-même.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
38 votants : 38 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
38 stemmers : 38 positieve stemmen.*

**55. Secrétariat communal - Le Logement Molenbeekois scrl - Renouvellement des mandats d'administrateurs dans les organes de gestion - Législature 2018-2024.
Gemeentelijk Secretariaat - De Molenbeekse Huisvesting cvba - Vernieuwing van de bestuurdersmandaten in de beheersorganen - Legislatuur 2018-2024.**

Mme la Présidente :

Suite aux accords pris avec les chefs de groupe de l'opposition il y a quelques minutes, et je les en remercie à nouveau, nous enverrions comme membres effectifs : monsieur Daif, madame Assoufi, madame Jaadi, Madame Raiss, monsieur Asaadi, madame Eeman, monsieur Van Merris et monsieur El Hamouti. À ces personnes, il faut ajouter la liste, telle que prévue à l'article 46 du code du logement, dans le cas où on choisit d'envoyer des délégués avec voix consultatives, cette liste doit comprendre à ce moment-là quatre personnes : monsieur Soete, monsieur Haouari, monsieur Lazam et monsieur Vossaert.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
38 votants : 38 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
38 stemmers : 38 positieve stemmen.*

**56. Secrétariat communal - Molenbeek Formation asbl - Renouvellement des mandats - Désignation des représentants de la commune de Molenbeek-Saint-Jean au sein de l'Assemblée Générale - Législature 2018-2024.
Gemeentelijk Secretariaat - Molenbeek Formation vzw - Vernieuwing van de mandaten - Aanstelling van de vertegenwoordigers van de gemeente Sint-Jans-Molenbeek in de Algemene Vergadering - Legislatuur 2018-2024.**

Mme la Présidente :

Un accord est également intervenu, nous désignerions monsieur Boufraquech, monsieur Chakir, monsieur Mahdaoui, madame Piquard, monsieur Gjanaj, monsieur Papadiz, monsieur Van Leeckwyck et madame Rasson.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
38 votants : 38 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
38 stemmers : 38 positieve stemmen.*

57. Secrétariat communal - Le Centre Communautaire Maritime asbl - Renouvellement mandats - Désignation des représentants de la commune de Molenbeek-Saint-Jean au sein de l'Assemblée Générale - Législature 2018-2024.

Gemeentelijk secretariaat - Het Gemeenschapscentrum Maritiem vzw - Vernieuwing mandaten - Aanstelling van de vertegenwoordigers van de gemeente Sint-Jans-Molenbeek in de Algemene Vergadering - Legislatuur 2018-2024.

Mme la Présidente :

Les désignations proposées sont : monsieur Azdad, madame Dakir, monsieur Ikazban, madame Schepmans, monsieur Van Leeckwyck, madame Patricia Abarca et moi-même.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

38 votants : 38 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

38 stemmers : 38 positieve stemmen.

58. Secrétariat communal - Motion déposée par messieurs Ikazban et Mahdaoui, conseillers communaux PS-SP.A, relative à la pratique du sport à Molenbeek-Saint-Jean. (Complémentaire)

Gemeentelijk secretariaat - Motie ingediend door de heren Ikazban en Mahdaoui, gemeenteraadsleden PS-SP.A, betreffende de sportpraktijk in Sint-Jans-Molenbeek. (Aanvullend)

Mme la Présidente :

Le point est retiré de l'ordre du jour.

59. Secrétariat communal - Motion déposée par madame Vandembemt, conseillère communale PTB*PVDA, relative aux boîtes aux lettres de Bpost. (Complémentaire)

Gemeentelijk secretariaat - Motie ingediend door mevrouw Vandembemt, gemeenteraadslid PTB*PVDA, betreffende de brievenbussen van Bpost. (Aanvullend)

Mme la Présidente :

Je donne la parole à madame Vandembemt.

Mme Vandembemt :

Bonjour Madame la Présidente, bonjour les conseillers communaux, il s'agit d'une motion pour le maintien des boîtes aux lettres rouges et une amélioration des services universels de Bpost. Bpost a annoncé fin 2018 la suppression de 3.000 boîtes aux lettres rouges dans toute la Belgique. À Bruxelles, cela fait 252 boîtes aux lettres rouges qui vont disparaître, donc huit à Molenbeek Saint-Jean : rue Vandennepeereboom, rue de Campine, rue de la Semence, rue Delaunoy, rue du Bateau, rue de Manchester, rue du Maroquin et rue Haeck. Cela représente presque un quart des boîtes aux lettres rouges à Molenbeek. Cette mesure impactera directement les citoyens à commencer par les publics les plus fragilisés. Il s'agit de plusieurs milliers de lettres qui chaque jour ne pourront plus être déposées dans leurs boîtes habituelles. Il faudra pour cela aller plus loin, or poster son courrier, reste une absolue nécessité. Comment feront demain les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite, si la boîte rouge au coin de leur rue a disparu ? Cette mesure va par ailleurs à l'encontre du principe de relocalisation de l'économie, si importante sur le plan écologique.

Enfin, elle impactera l'emploi chez Bpost, alors que le personnel ne cesse déjà de diminuer depuis 20 ans et que l'entreprise réalise pourtant de très beaux bénéfices.

Plusieurs communes ont déjà réagi suite à l'annonce de la suppression de boîte rouge sur leur territoire et c'est pour cela que nous proposons que le conseil communal adopte la motion suivante :

LE CONSEIL,

Vu le rôle social de premier plan joué par Bpost ;

Vu l'importance de développer des infrastructures publiques de proximité, notamment pour des raisons écologiques ;

Vu les dommages que la diminution des boîtes rouges causeraient, en particulier pour les populations les plus fragilisées ;

Vu les besoins en termes d'emploi ;

Considérant les bénéfices réalisés par Bpost pour l'année 2018 ;

Considérant le fait que Bpost demeure une entreprise publique contrôlée à 51 % par l'Etat belge ;

Considérant l'absence de concertation avec les pouvoirs locaux, pourtant directement concernés;

DECIDE :

Article 1 :

De s'opposer à la diminution du nombre de boîtes rouges par Bpost sur son territoire;

Article 2 :

D'être solidaires avec les autres communes victimes d'une diminution des boîtes rouges;

Article 3 :

De vouloir un service postal public fort, moderne et efficace, dans l'intérêt de ses habitants.

M. de Voorzitter :

Heel erg bedankt mevrouw Vandenbempt.

Puisque nous sommes au début de cette législature, je veux juste vous rappeler qu'en théorie, vous avez cinq minutes pour exposer votre sujet, que ce soit une interpellation ou une motion, c'est ce qui est prescrit par notre règlement d'ordre intérieur. Et donc, je vais vous demander chers conseillers, parce que vous êtes nombreux et que vous voulez probablement être tous traités de la même manière, ce qui est mon rôle, de faire attention dans le futur à ne pas déposer des textes qui, par leur nature, par leur longueur, vous impose de fait un dépassement du délai. S'il vous plaît, essayez de respecter notre règlement d'ordre intérieur afin que je ne doive pas vous couper, parce que c'est extrêmement désagréable et ce n'est pas la meilleure manière de fonctionner. S'il advenait que vous vouliez changer notre règlement d'ordre intérieur, c'est une prérogative qui vous revient et vous pouvez entamer des débats et des discussions là-dessus. Sinon, je vous demande de le respecter de manière à ce que je puisse garantir une égalité de traitement à chacun.

Monsieur Majoros, en vertu de notre règlement d'ordre intérieur, vous disposez donc, comme les autres conseillers qui s'inscrivent dans un débat ou dans une motion qu'ils n'ont pas initié, de deux minutes et je vous remercie d'ores et déjà de respecter ce timing.

M. Majoros :

Alors il faut bien imaginer ce que ça peut représenter en fait. En dehors du fait de faire disparaître de notre espace public, ce qui a d'ailleurs une portée symbolique importante, ça a un aspect tout à fait concret pour la population, certainement pour les personnes les plus âgées ou les personnes qui ont le plus de difficultés à se déplacer. Pour elles, ce sera la galère de devoir aller encore plus loin pour simplement déposer du courrier. Ce ne sont pas les arguments de Bpost qui peuvent nous toucher, les arguments qui consistent à dire que de toute façon, les gens déposent moins de lettres, de courrier dans les boîtes et que donc, c'est moins nécessaire, pour chaque personne, s'il n'y a plus de boîte, c'est encore plus compliqué de déposer du courrier, forcément et certainement encore pour les personnes qui sont en difficulté avec les communications électroniques.

C'est la raison pour laquelle cette suppression de boîtes nous met en boîte et que les verts voteront contre la suppression des boîtes rouges et donc nous soutiendrons cette motion.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Madame la Présidente, mon intervention va dans le sens de celle de mon collègue, je pense que la diminution des boîtes postales est une triste réalité, non seulement chez nous mais un peu partout en Europe. Je reviens de Catalogne, et eux aussi ont vécu les débuts de cette disparition des services publics dans les quartiers, ils commencent aussi à se rendre compte que les banques souhaitent aussi fermer des guichets, donc il y a un phénomène qui est enclenché et qui a commencé il y a bien longtemps chez nous. Et moi, je mettrais ça en lien aussi avec l'argument qui a été mis en avant par Bpost, ils disent qu'il y a moins de lettres. C'est une réalité, mais néanmoins il reste une petite minorité de personnes qui sont les victimes de la fracture numérique. Je pense que la commune a développé, et je rappelle que ma collègue Gilles-Goris a mis en place des ateliers pour apprendre à mieux utiliser l'outil informatique, pour pouvoir communiquer, et donc je souhaiterais ici dire que je souhaite soutenir cette motion et qu'il est important d'amplifier tous les dispositifs et tous les projets qui visent à faciliter la formation des personnes concernées par cette fracture numérique, pour qu'ils ne soient plus dépendants de l'utilisation de la communication écrite.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Madame la Présidente, d'abord félicitations à la personne qui a déposé cette motion, elle va dans le bon sens et donc nous allons voter favorablement, nous allons voter pour les boîtes rouges dans nos quartiers. Donc effectivement, on assiste là un phénomène qui dure depuis quelques années, puisque faire disparaître les boîtes rouges, c'est un recul du service public dans nos quartiers. Depuis quelques années, on a assisté à la disparition de bureaux de poste, à la disparition de certaines banques, de certains Bancontacts, donc ça frappe de plein fouet les gens de nos quartiers. Mon collègue a parlé de fracture numérique et c'est exactement cela que je pensais, même si on envoie moins de courrier. Les gens, dans nos quartiers, quand ils doivent répondre à une administration publique ou envoyer un formulaire, ils ne l'envoient pas par Internet parce qu'ils ne savent pas ou qu'ils n'ont pas forcément l'outil. Ce sont donc encore une fois les gens les plus défavorisés qui

sont touchés. Donc nous soutiendrons cette motion parce qu'elle va dans le bon sens et parce que nous devons nous mettre tous ensemble pour lutter pour avoir des services publics dans nos quartiers.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

À mon tour, je vais soutenir cette motion qui est bien claire au niveau des objectifs et puis, au niveau des personnes qui pourraient être touchées par la suppression de ces boîtes aux lettres, on parle des personnes âgées, et donc de cette proximité que nous avons avec le service public, il y a à la fois la nécessité d'avoir un service public efficace, mais un service public auprès des réalités des gens et donc, nous, en tant que commune, on peut réagir là-dessus. Je ne peux que m'inscrire dans les objectifs de la motion et c'est pour cela que je la soutiendrai aujourd'hui.

Mme la Présidente :

Merci Monsieur Vossaert.

Je vais répondre au nom du Collège, merci madame Vandembemt, d'avoir mis ce point à l'ordre du jour . Je me ferai, à titre personnel, une grande joie de relayer cette motion. Je pense que nos citoyens ont besoin du service public qu'est la poste. Je pense que c'est aller bien vite en besogne que de croire qu'aujourd'hui, on n'utilise plus le courrier et je pense que la logique qu'il y a derrière le choix des boîtes aux lettres qui vont être enlevées, est une logique profondément capitaliste, c'est-à-dire qu'on enlève les boîtes aux lettres des personnes qui probablement en ont le plus besoin parce qu'elles doivent se déplacer, qu'elles vivent la fracture numérique, que c'est difficile pour elles d'aller loin et de quitter leur quartier et qui ont peut-être un volume de courrier moindre et du coup, on fait le ratio de cela et on condamne les boîtes aux lettres des quartiers les plus défavorisés, les quartiers de notre centre historique et une boîte dans le haut du maritime. Donc je relaierai avec fermeté et je pense des formules fortes, vos demandes de conserver nos boîtes aux lettres rouges sur l'ensemble du territoire.

Pouvez-vous approuver la motion ?

Le Conseil approuve le point.

38 votants : 38 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

38 stemmers : 38 positieve stemmen.

Mme la Présidente :

Félicitations madame Vandembemt, votre motion est retenue à l'unanimité.

60. Secrétariat communal - Motion déposée par monsieur Vancauwenberge, conseiller communal PTB*PVDA, relative au soutien des revendications des travailleurs. (Complémentaire)

Gemeentelijk secretariaat - Motie ingediend door mijnheer Vancauwenberge, gemeenteraadslid PTB*PVDA, betreffende de ondersteuning van de eisen van de werknemers. (Aanvullend)

Mme la Présidente :

Je vois que monsieur Vancauwenberge n'est pas là, Monsieur De Block, vous allez la présenter pour lui ?

M. De Block :

Oui, monsieur Vancauwenberge a été empêché et a demandé que je présente sa motion. Je pense que je ne vais pas devoir répéter toutes les raisons pour lesquelles les gens étaient là hier. On voudrait rappeler que pour certains salaires, ils n'ont pas été augmentés depuis une quinzaine d'années. On a des gens qui ont des salaires de moins de 1.200 € par mois et si on compare avec la Flandre ou la Wallonie, les salaires des pouvoirs locaux sont de 8 à 10 % en dessous des autres régions. Donc c'est quand même une fameuse différence. Dans ce sens-là, on voit aussi le personnel statutaire à Molenbeek dans certains niveaux est à peine présent. Pour les niveaux E, je pense qu'on n'est pas moins de 15 % de statutarisés. Il y a donc trois articles qu'on avait introduits et je vous ai déposé sur votre table un quatrième article :

Article un, de supprimer les niveaux E, de les engager et de les promouvoir dans le niveau D.

Article deux, d'augmenter les salaires de 8 à 10 % pour rattraper le salaire des agents communaux dans le reste du pays.

Article trois, de privilégier les engagements statutaires et de procéder à la statutarisation de tous les agents après neuf années de service.

Article quatre, que le personnel communal soit représentatif de la diversité dans notre société, qu'aucune discrimination n'est tolérée sur base de la couleur de peau, ses convictions, pratiques, philosophiques ou religieuses, qu'une interdiction du port du foulard est contraire au règlement de travail. La Commune s'engage à engager, à évaluer et à promouvoir son personnel exclusivement basé sur ses compétences.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci madame la Présidente, je pense que cette motion évoque les revendications du front commun syndical. Vous faites simplement l'écho des revendications des travailleurs et je pense que nous les avons tous entendues. On a tout reçu le document et je pense que nous sommes tous favorables à aller le plus loin possible. Je pense que le Collège est en train de travailler sur son budget, sa note de politique générale. Je pense qu'ici il ne faut pas mettre la charrue avant les bœufs, il faut attendre de voir ce que le Collège va présenter en matière de politique et à ce moment-là, nous pourrions examiner de plus près la politique qui sera proposée. J'ai la conviction profonde que ce Collège va être clairement attentif et s'inspirer des revendications du front commun syndical, qui a d'ailleurs été entendu ici,

madame la Bourgmestre, en dehors du règlement. Donc vous avez accepté de les entendre hier soir et de leur donner la parole, alors que le règlement ne le prévoit pas forcément, donc c'est déjà un signe de la part du Collège qu'il y a une volonté d'écouter les travailleurs. Donc nous ne soutiendrons pas cette motion, pour la forme simplement, et pas pour le contenu, puisque concernant le contenu, nous suivons évidemment attentivement ce que demandent les délégations syndicales, je vous remercie.

Mme la Présidente :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Merci madame la Présidente, bien évidemment nous sommes tous ici favorables, dans la mesure du possible, à l'amélioration de la situation financière de nos travailleurs. Ne faisons pas de la démagogie, je pense que ce qui est soulevé ici dans cette proposition, nous l'avons entendu hier de la part des représentants des différents syndicats et évidemment, on ne peut que la soutenir. Par contre, là où j'ai véritablement un problème, c'est par rapport à l'amendement. Je pense que le quatrième amendement est assez stigmatisant pour une partie de la population. Moi, je soutiens cet amendement pour autant qu'on supprime cette référence. Je pense qu'il faut vraiment assurer qu'il n'y ait pas de discrimination et que tout port de signes distinctifs soit autorisé, mais ne pas stigmatiser sur la question du port du foulard. Parce que là, on stigmatise une communauté et ça je pense que dans un texte et dans une proposition de résolution, c'est relativement problématique. Il faut parler de tout signe religieux.

Mme la Présidente :

Monsieur El Khannouss, ça signifie que vous souhaitez déposer un sous-amendement dans ce sens ? Vous pouvez me rédiger quelque chose s'il vous plaît ?

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. Majoros :

Merci pour cette proposition, je pense que l'idée, et ça devrait être rédigé comme ça, c'est de soutenir les travailleurs dans leurs revendications, donc ça devrait être le chapeau, puisque le conseil communal en tant que tel ne peut pas décider lui-même d'augmenter les salaires, ça devra toujours passer par une décision de Collège et par un règlement. Donc le chapeau ça pourrait être de soutenir, et je pense que vous pourrez en convenir, de soutenir les travailleurs dans leurs revendications. Comme le disait le chef de groupe CDH, on ne parle pas de l'interdiction du port du foulard, mais de l'interdiction du port de tout signe convictionnel ou vestimentaire, appelez ça comme vous voulez, qui serait contraire au règlement de travail. Il est inutile de stigmatiser l'un l'autre signe. Merci.

Mme la Présidente :

Tant que nous sommes dans les aspects réglementaires, monsieur De Block, lequel des conseillers du PTB déposent l'amendement, s'il vous plaît ? Pour être pédagogique, c'est effectivement chaque conseiller qui peut déposer en son nom propre une interpellation, un amendement, une motion. Ce n'est pas vraiment au nom du groupe donc ce serait utile pour la suite essayez vous dans ce cas-ci, chaque chose est une démarche individuelle d'un conseiller et il est évident que lorsque ce conseiller est le chef de groupe, on comprend que

le groupe entier le suit. C'est un détail mais c'est qui est un peu particulier dans votre démarche, c'est que vous amendiez votre propre texte. C'est assez particulier, ce n'est pas un problème en soi mais c'est évidemment plus simple et plus lisible lorsque le PTB n'amende pas la proposition du PTB, mais Dirk De Block amende la proposition de monsieur Vancauwenberge. Donc la réglementation c'est que chacun des conseillers a ses droits pleins et entiers et en dispose de la manière dont il souhaite.

Monsieur El Khannouss, vous avez rédigé votre sous-amendement ? Alors je vous invite à le lire.

M. El Khannouss :

J'invite les auteurs de la proposition de résolution et de l'amendement de me corriger si cela pose un problème : le personnel communal doit être représentatif de la diversité dans notre société. Aucune discrimination n'est tolérée sur base de sa couleur de peau, de sa tenue vestimentaire ou de ses convictions ou pratiques philosophiques ou religieuses. La Commune s'engage à engager - je suis désolé ce n'est pas moi qui l'ai écrit - à évaluer et à promouvoir du personnel exclusivement sur base de ses compétences.

Mme la Présidente :

C'est donc un sous-amendement qui remplace l'ensemble de l'amendement ? Écoutez, je pense que vous avez fait plusieurs modifications, c'est en fait un nouvel amendement qui modifie entièrement l'amendement, donc on va dire que c'est un sous-amendement à l'amendement de monsieur De Block, à la motion de monsieur Vancauwenberge, qui change radicalement cet amendement.

Avant de passer au vote, Monsieur Ikazban, je pense que vous avez déjà pris la parole sur le point, avant de passer au vote, je vais vous donner l'avis du Collège. Très brièvement, effectivement je pense qu'il y a des choses intéressantes dans ce que vous proposez, mais par contre, ça vient un tout petit peu tôt, parce que nous sommes dans l'examen du triennal budgétaire et aussi, deuxième raison importante, c'est que depuis que la majorité a changé dans cette commune, j'ai eu l'occasion ainsi que Madame Ouberri, échevine en charge du Personnel et des travailleurs dont vous parlez, d'aller à la rencontre des travailleurs. J'ai tenu à rencontrer en tout premier lieu nos ouvriers, et donc d'aller à la rencontre de tous les travailleurs et des syndicats. J'ai pour cela pris la peine de rencontrer les syndicats dans un premier temps, ça s'est fait très rapidement et de manière informelle, et ensuite, je les ai revus à plusieurs reprises dans tous les modes de délégation et les structures qui existent pour les entendre. Je peux vous dire qu'à l'issue de ce premier tour et de ce premier travail, il s'avère que le chantier des ressources humaines dans notre commune est un chantier à part entière, que nous devons mener à bien durant cette législature. Il y a donc vraiment deux raisons pour lesquelles ceci m'apparaît comme prématuré, la première, c'est l'arrivée très rapide d'un triennal budgétaire et la deuxième, c'est l'ampleur du chantier de la question des Ressources humaines qui nécessitent un abord tout à fait global et pas un abord parcellaire, avec des petites mesures les unes après l'autres. Sachez qu'effectivement les revendications des travailleurs trouvent une oreille attentive chez nous et verront des issues favorables dans plusieurs cas, mais ceci est prématuré, voire contre-productif et maladroit dans une approche que je souhaite globale de la question.

Messieurs les techniciens, nous avons besoin des écrans de vote. On va voter le sous-amendement et si il s'avère qu'il remplace l'amendement, et bien ce sera comme ça, ce n'est pas un souci. Le vote est ouvert, nous votons sur le sous-amendement de monsieur El Khannouss.

L'amendement déposé par Monsieur El Khannouss est adopté par 28 votes positifs et 5 abstentions. Het amendement neergelegd door Mijnheer El Khannouss wordt aangenomen door 28 positieve stemmen en 5 onthoudingen.

Mme la Présidente :

On peut donc considérer que le sous-amendement a pris la place de l'amendement.

Nous votons maintenant sur l'ensemble de la motion.

Le point est rejeté.

33 votants : 23 votes négatifs, 8 votes positifs et 2 abstentions.

5 conseillers présents n'ont pas pris part aux votes.

Het punt wordt verworpen.

33 stemmers : 23 negatieve stemmen, 8 positieve stemmen en 2 onthoudingen.

5 aanwezige gemeenteraadsleden hebben niet deelgenomen aan de stemmingen.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Je pense qu'il est bien d'avoir débattu, d'avoir introduit cette motion. Il est aussi important d'avoir pris conscience des revendications des travailleurs représentés par les organisations syndicales. Mais vraiment, pour pérenniser ce genre de mesures, pour éviter de devoir revenir sur des décisions ou des déclarations comme celles-là, si importantes, et j'espère qu'on va pouvoir répondre, peut-être pas à l'ensemble des demandes, parce qu'il y a parfois des choses qu'on ne peut pas réaliser budgétairement, mais je pense qu'il faut faire preuve de prudence dans ce débat et donc, c'est une abstention, mais aussi un encouragement pour atteindre les objectifs qui sont poursuivis par tous ces travailleurs.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à madame Bastin.

Mme Bastin :

Personnellement, je veux justifier mon abstention par le fait que je pense que la motion est tout à fait intéressante, mais qu'elle a des conséquences à la fois financières, qu'elle mérite un débat profond puisqu'il y a quand même une modification assez importante du statut du personnel et donc, je dirais que dans un premier temps, pour moi, la réflexion doit être reportée et de manière collégiale pour être tout à fait bien encadrée et valable. Mais je comprends absolument les revendications des syndicats.

Mme la Présidente :

Merci Madame Bastin.

Olivier Mahy entre en séance / treedt in zitting.

Saliha Raiss quitte la séance / verlaat de zitting.

61. Secrétariat communal - Motion déposée par messieurs El Bouazzati et Vancauwenberge, conseillers communaux PTB*PVDA, relative aux files d'attente devant l'administration communale. (Complémentaire)
Gemeentelijk secretariaat - Motie ingediend door de heren El Bouazzati en Vancauwenberge, gemeenteraadsleden PTB*PVDA, betreffende de wachtrijen voor het gemeentebestuur. (Aanvullend)

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur El Bouazzati.

M. El Bouazzati :

Merci madame la bourgmestre, bonsoir à tous, considérant que depuis le 10 janvier, le Collège a décidé de limiter le nombre de primo-arrivants à 40 par jour, et à 100 pour le suivi. La conséquence en est que des personnes doivent revenir plusieurs fois avant de pouvoir s'inscrire ou de régler une formalité administrative, comme un changement d'adresse.

Le 14 janvier, on a eu aussi une longue file d'attente devant l'administration communale, des vieilles personnes, des femmes des enfants. Le 28 janvier, il y a aussi un exemple d'un monsieur qui est venu à quatre reprises et qui n'a pas pu faire sa démarche administrative. Pour son épouse, c'était réglé en cinq minutes vu qu'elle possède la nationalité belge. Les conséquences sont que les gens sont vraiment furieux, pressés, énervés. Ça se ressent vis-à-vis du personnel, ce n'est pas facile de travailler dans ces conditions.

On aimerait donc qu'on décide de respecter le traitement égal des Molenbeekois, indépendamment de leur nationalité, de supprimer les quotas trop contraignants pour les Molenbeekois n'ayant pas la nationalité belge et d'engager le personnel nécessaire pour permettre de servir tous les Molenbeekois dans un délai correct.

Mme la Bourgmestre quitte la séance et cède la présidence de la séance à Monsieur Achaoui.

Mevrouw de burgemeester verlaat de zitting en draagt het voorzitterschap van de zitting over aan de heer Achaoui.

M. le Président, Abdellah Achaoui :

Je donne la parole à Madame Maouane.

Mme Maouane :

Merci pour la motion déposée par nos collègues du PTB. Je voulais juste dire que nous soutiendrons la motion parce que nous estimons que le service public doit être distribué de manière équilibrée, équitable et juste.

Concernant les horaires, nous estimons qu'il faudrait qu'il soit plus large, notamment en soirée, pour permettre aux personnes qui travaillent, qui sont à l'école ou en formation, qu'ils puissent également bénéficier d'horaires adéquats.

M. le Président, Abdellah Achaoui :

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Je rappelle que j'avais en son temps et en plus, en période hivernale quand il a gelé et qu'il y avait des files comme on n'en avait jamais vues, d'ailleurs je m'étais rendu sur place, tous ces gens qui attendaient pour pouvoir bénéficier des services de l'administration, c'est tout simplement insupportable et la population ne doit pas payer les dysfonctionnements de la commune. La population doit être traitée correctement et doit pouvoir bénéficier d'un service de qualité dans un délai relativement raisonnable. Ici, non seulement on fait attendre la population qui se rend à la commune, mais en plus, on limite le nombre de personnes. 40 personnes pour le service Etranger, je trouve cela relativement insupportable, d'autant plus que des échanges que j'ai eus avec des fonctionnaires de ce service, ils me disaient qu'ils n'arrivaient à traiter jusqu'à 100 personnes au service des Etrangers sans aucune difficulté. Et aujourd'hui, nous sommes dans une situation qui est quand même relativement particulière. Est-ce qu'il y a moins de personnel, est-ce que l'organisation a été changée, et donc si l'Echevin pouvait me répondre parce que je rappelle qu'il y a quelques mois encore, ça ne fonctionnait pas comme ça, c'est un fonctionnement relativement récent et c'est inacceptable qu'à Molenbeek, une commune qui a inauguré un nouveau bâtiment, il y a peu de temps, qui devrait répondre aux besoins de la population. Et en plus, je rappelle que nous avons inauguré une antenne dans le haut de Molenbeek qui théoriquement devrait soulager notre siège central dans le Molenbeek historique et donc moi, je souhaiterais pouvoir savoir quelles sont les raisons qui provoquent ce dysfonctionnement, ces files et surtout pourquoi est-ce qu'on limite à 40 habitants d'origine étrangère, malheureusement, pour pouvoir bénéficier des services de notre administration ?

M. le Président, Abdellah Achaoui :

Merci Monsieur El Khannouss.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Bon, vous allez arrêter vous deux, maintenant, c'est à moi de parler.

M. El Khannouss :

Monsieur le président faisant fonction, quand vous vous adressez à un conseiller, vous êtes prié de rester poli et de ne pas insulter les conseillers communaux. C'est un bon conseil que je peux vous donner parce que sinon, je vais vous répondre en circonstances et vous allez voir que je ne suis pas si sympathique ça.

M. Ikazban :

Monsieur El Khannouss, on se calme un petit peu. Je pense chers collègues que vous oubliez que nous sommes les représentants des Molenbeekois et les Molenbeekoises, 100.000 habitants, et qu'il y a parfois du public qui vient et qui assiste à nos séances, alors on peut se chamailler, on peut ne pas être d'accord entre nous, mais je pense que nous devrions essayer de nous respecter. Je m'adresse à tout le monde, se respecter, c'est d'ailleurs ne pas interrompre son collègue quand il parle, comme vous le faites maintenant. Donc essayons simplement de nous respecter, même quand nous ne sommes pas d'accord les uns avec les autres.

Je voudrais remercier monsieur El Bouazzati pour ce qu'il a dit aujourd'hui. J'avoue que je suis un petit peu surpris parce que je ne comprends pas très bien pourquoi c'est une motion, ça aurait pu être une interpellation, parce que traiter de manière équitable tous les

Molenbeekois, quelles que soient leurs origines, c'est une évidence. C'est une évidence pour mon groupe, c'est une évidence pour le groupe qui compose la majorité, donc on n'a pas besoin de motion pour déterminer des évidences pareilles. Mais je comprends la question et je l'entends.

Par contre, je suis un peu étonné quand j'entends les membres du CDH et d'ECOLO qui jadis étaient dans la majorité, venir critiquer le fonctionnement d'une administration dont la nouvelle majorité aujourd'hui a hérité. Donc je suis un peu surpris et je trouve que vous devriez vous taire pendant six mois ou un an au moins, avant de venir donner des leçons. Cette majorité hérite de l'administration et d'ailleurs si les syndicats sont venus hier soir ici...

*Mme Moureaux rentre en séance et reprend la présidence.
Mevrouw Moureaux treedt in zitting en hervat het voorzitterschap.*

Mme la Présidente, Catherine Moureaux :

S'il vous plaît, écoutez-vous les uns les autres et respectez-vous ! Vous avez chacun votre temps de parole et votre place dans l'assemblée.

M. Ikazban :

Si les syndicats sont venus hier ici, ça prouve bien que ces dernières années, on ne les a pas toujours bien traités. Ça, c'est un élément que je voudrais dire.

Mme la Présidente :

Monsieur Ikazban, je vous demande de clôturer, vous êtes en train de dépasser votre temps de parole.

M. Ikazban :

J'ai été interrompu 40.000 fois. Pour le reste, je voudrais écouter avant tout la réponse de l'Échevin parce que j'ai les mêmes préoccupations que monsieur El Bouazzati, avec mon groupe.

Mme la Présidente :

S'il vous plaît, nous sommes là pour entendre les réponses, pour discuter, pour débattre, pas pour s'insulter. Et j'aimerais bien qu'en plus, vous ne manquiez pas de respect à moi-même en me répondant quand je vous rappelle à l'ordre, ça ne va pas non plus.

Je donne la parole à Monsieur Mahy qui est en charge de cette matière.

M. l'échevin Mahy :

Je pense que Madame Garcia voulait intervenir ?

Mme la Présidente :

Je lui avais fait signe, mais je pensais qu'elle avait abandonné son intention de parler, il y a eu un malentendu effectivement.

Je donne la parole à Madame Garcia.

Mme Garcia Fernandez :

Merci madame la Présidente, il n'y avait pas de malentendu dans votre chef, sauf que c'est vrai que je suis nouvelle dans cette enceinte, mais je suis vraiment choquée, vraiment choquée. Je suis heureuse que ce qui se passe ici ne soit pas diffusé en streaming, parce que quelle image on donne aux Molenbeekois ! S'il vous plaît, que les échanges soient empreints de respect mutuel, c'est scandaleux ce qui se passe ici, vraiment !

(Applaudissements - Applaus)

Mme la Présidente :

Merci beaucoup Madame Garcia.

Monsieur El Khannouss, vous n'avez pas la parole. Je donne la parole à Monsieur Mahy.

M. l'échevin Mahy :

Merci à tous pour vos questions tout à fait légitimes, je vais essayer d'y répondre le plus précisément possible. Effectivement Monsieur Ikazban l'a dit, rien n'a changé dans les services, la cause est exogène. Le service des Etrangers de Molenbeek connaît depuis le début de l'année 2019 une recrudescence sans précédent des demandes provenant des étrangers issus de l'Union européenne. Nos guichets ont connu une telle hausse de visite que nos capacités ont été dépassées. Nous avons fait une enquête pour connaître la cause, nous avons questionné les autres communes similaires à la nôtre, et il en ressort que Schaerbeek, Anderlecht et Bruxelles-Ville connaissent toutes le même phénomène. De très nombreux Européens, principalement Roumains et Bulgares, se pressent au guichet des communes pour obtenir un document leur permettant d'accéder entre autres à des aides sociales. Tout a démarré lorsque Bruxelles-Ville a instauré des rendez-vous pour une bonne partie des demandeurs étrangers européens, ne sachant plus les servir le jour même. Mais lorsqu'un demandeur constate qu'il doit attendre des semaines voire des mois pour avoir un rendez-vous à Bruxelles-Ville, il part dans d'autres communes, proches comme celle de Molenbeek. Schaerbeek a aussi instauré un système de tickets avant Molenbeek. Ça n'a pas arrangé les choses pour Anderlecht et Molenbeek. Anderlecht a également instauré le système de tickets. Nous avons dû dès lors adapter le système, notre système, pour ne pas faire perdre de temps aux personnes. Il faut savoir que le système du ticket existe depuis longtemps, depuis des années. Il faut savoir également qu'il y avait précédemment un nombre limité de tickets, c'est-à-dire un nombre de demandes maximales que le service Etranger, à l'instar du service État civil et Population, peut traiter, ce sont les fameux 100 dossiers dont on a parlé. Au lieu de faire attendre trois ou quatre heures de très nombreuses personnes pour finalement leur annoncer qu'elles ne vont pas être servies, le service Démographie a proposé d'avancer la distribution des tickets et d'expliquer aux personnes suivantes que la capacité maximale de la journée était atteinte. En parallèle, une procédure d'engagement de deux postes supplémentaires a été lancée assez rapidement, il y a quelques semaines. Nous espérons donc que nous pourrions bénéficier concrètement de ce renfort dans un très court terme.

Il faut savoir aussi que le nombre de radiations dans les quatre communes est hallucinant. Je parle de Bruxelles-Ville, Schaerbeek, Anderlecht et Molenbeek, parfois un tiers des demandes aboutit à des constats de fausse domiciliation, preuve qu'une sorte de shopping a été mené dans les communes par des personnes qui n'y résident pas.

Donc une question d'accueil, vous en avez parlé, mi-janvier, nous avons très vite compris les choses et invité les personnes à faire la file à l'intérieur du bâtiment lors de

l'ouverture des portes. Nous ne pouvons pas le faire tant que le personnel n'est pas présent en nombre, questions de sécurité.

Un système de rendez-vous sera proposé d'ici quelques jours, pour des cas bien spécifiques, pour les cas où des enfants sont concernés et on les invitera à se présenter physiquement dans le cadre d'une procédure liée au service des Etrangers, pour ne pas les faire attendre dans une file, mais aussi pour qu'ils ne ratent pas l'école.

Pour info, le service des Etrangers gère aujourd'hui 140 demandes et non plus 100 demandes par jour. Parfois, une demande concerne une famille entière, c'est ce qui complique les choses aussi.

Le renfort des deux personnes devrait permettre de faire face à cette situation et diminuer les attentes. Nous ne pouvons pas transférer du personnel d'un service à un autre, parce que ça ne le déforçerait, ça déforçerait le service qui donnerait des personnes, mais surtout les procédures sont tellement spécifiques au service et requiert une expérience tellement spécifique, une expertise tellement spécifique, que nous ne pouvons pas le faire.

La motion est à mon sens non avvenu puisque les éléments d'amélioration ont été mis en place déjà actuellement. Je vous remercie pour votre attention.

Mme la Présidente :

Monsieur El Bouazzati, en tant qu'interpellant principal, vous pouvez intervenir après la réponse du Collège. Les autres ne peuvent pas. Vous avez donc le dernier mot est ensuite nous voterons sur votre texte.

M. El Bouazzati :

Je vous remercie pour votre réponse en l'occurrence ici, on déplace le problème, je comprends bien qu'il y a d'autres problèmes dans les autres communes, mais ici, mettez-vous à la place des habitants, mettez-vous à la place des personnes qui viennent à la commune, on est tous à un moment donné amenés à faire une file désagréable, longue pour simplement avoir un changement d'adresse ou un document administratif. Ici, je trouve qu'il est urgent de pouvoir engager du personnel supplémentaire, parce qu'ici, c'est non seulement par rapport aux habitants, mais aussi par rapport aux gens qui travaillent. Il faut aussi donner du respect aux gens qui sont au guichet, qui travaillent pour notre commune, de pouvoir les soulager et d'engager plus de personnel aussi.

Mme la Présidente :

Merci monsieur El Bouazzati.

Pouvez-vous approuver ?

Le point est rejeté.

33 votants : 22 votes négatifs, 8 votes positifs et 3 abstentions.

5 conseillers communaux présents n'ont pas pris part aux votes.

Het punt wordt verworpen.

33 stemmers : 22 negatieve stemmen, 8 positieve stemmen en 3 onthoudingen.

5 aanwezige gemeenteraadsleden hebben niet deelgenomen aan de stemmingen.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Madame Bastin. Décidément, vous vous abstenez beaucoup ce soir, c'est pour nous dire au revoir ?

Mme Bastin :

Non pas tellement, mais si je trouve que la demande de monsieur El Bouazzati est tout à fait justifiée, je me dis aussi qu'il y a des mesures qui sont mises en place par l'échevin et je trouve qu'on va devoir d'abord essayer de voir quelles sont les suites et les répercussions que ça pourra avoir sur des files relativement importantes. Je dois vous dire que par ricochet, je me dis qu'au CPAS, nous allons avoir des problèmes identiques. Donc c'est bien d'avoir soulevé la question parce qu'il faudra réfléchir à ce que chez nous, il y ait aussi des dispositions qui puissent être mises en place pour parer à ces difficultés.

Mme la Présidente :

Merci Madame Bastin.

**62. Secrétariat communal - Interpellation déposée par monsieur Majoros, conseiller communal ECOLO SAMEN, relative au dégivrage des espaces publics.
Gemeentesecretariaat - Interpellatie ingediend door mijnheer Majoros, gemeenteraadslid ECOLO SAMEN, betreffende de ontdooiing van de openbare ruimte.**

Mme la Présidente :

Monsieur Majoros, vous retirez votre interpellation c'est correct ?

M. Majoros :

Oui.

**63. Secrétariat communal - Interpellation déposée par monsieur Majoros, conseiller communal ECOLO SAMEN, relative au projet de parking sous la Place communale.
Gemeentesecretariaat - Interpellatie van de heer Majoros, gemeenteraadslid ECOLO SAMEN, betreffende het parkeersproject onder het Gemeenteplein.**

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. Majoros :

Merci madame la bourgmestre, mesdames et messieurs les échevines, mesdames et messieurs les conseillères et conseillers, lancer des études pour la réalisation de parkings automobiles sous la Place communale et le parvis Saint-Jean-Baptiste, c'est la proposition très sérieuse du nouvel échevin de la Mobilité, dans le journal La Capitale du 4 février. Je dois vous dire que, fan des années 80, mais moins de la vision de la mobilité de cette décennie-là, j'ai cru en lisant la gazette que le nouveau Collège était monté à bord d'une DeLorean pour un "Retour vers le futur" d'un tout à la voiture. Il est vrai qu'en ce début 2019, à l'heure où les jeunes, leurs parents et leurs grands-parents sont plus chauds que le climat et le crient dans les rues de Bruxelles et d'ailleurs, à l'heure où enfants et parents manifestent devant les écoles pour une meilleure qualité de l'air, la vision de l'échevin dans l'article ne reprenait à aucun moment les mots "piétons", "cyclistes", "poussettes" ou "personnes à mobilité réduite". Il y avait donc de quoi donner l'impression de s'être trompé

de décennie. Était-ce les années 80 ? Ou alors les années 2000, puisque ces mêmes années, où le Collège PS-MR, déjà à l'époque, en 2008 pour être précis, avait lancé des études pour la construction de parkings souterrains, précisément sous la Place communale ou sous le Parvis. C'est l'actuel échevin des Travaux publics, Jef Van Damme, grand amateur d'automobiles paraît-il, plutôt en surface à voir le nombre de véhicules stationnés sur la Place communale en ce début 2019, qui avait alors lancé ce travail inutile, cette étude qui était arrivée à la conclusion incroyable suivante: le sous-sol de Molenbeek est marécageux et les parkings sont trop chers à construire. Au fait, combien avaient coûté ces études ? 120.000 €, c'est bien cela ?

Aujourd'hui, 10 ans plus tard, le nouvel échevin de la Mobilité propose de relancer une étude sur le même sujet. Sorte de "Retour vers le futur 2". Le sous-sol de Molenbeek aurait-il changé ? La commune aurait-elle trop d'argent que pour le dépenser à des études inutiles et redondantes ? Était-ce un poisson d'avril avant l'heure ? L'idée d'un parking sous-terrain est-elle déjà enterrée ?

Merci de votre éclairage !

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Karim, tu lis très bien tes interpellations ! Je lisais son texte et c'est du mot pour mot. J'avais cru comprendre qu'effectivement, lors de la campagne électorale, certains avaient lancé cette idée de parking souterrain sous le parvis et j'avais cru comprendre qu'on l'avait enterrée directement, cette idée. Donc je fais face, c'est une fausse information, mais je pense qu'à court terme, il faut s'attaquer au fiasco de la Place communale et de sécuriser le passage des piétons, parce que ça, c'est quand même très important. On est dans ce débat sur la Place communale. Et puis, il faut voir comment à long terme, on répond à la demande de nos acteurs économiques, comme les commerçants, pour pouvoir faire en sorte qu'il y ait un accès aux commerces. L'accès aux commerces ne se fera pas uniquement par les voitures, bien sûr, parce qu'on sait très bien qu'on est mieux desservi à Molenbeek dans le centre historique, avec le métro et l'accès aux vélos et aux piétons, donc il faut garantir la sécurité. Mais s'il y a des automobilistes qui veulent venir dans notre commune pour dynamiser l'économie locale, c'est vrai qu'il y a la question du parking qui se pose, et donc de faire des études, ce n'est pas si grave que ça, mais en même temps il ne faut peut-être pas perdre trop de temps. Donc monsieur l'échevin, éclairez-nous.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Merci madame la Présidente, moi, je trouve quand même cette idée de faire une étude de faisabilité, je ne la trouve pas si idiote que ça. Ce que je trouve idiot, c'est de la faire de nouveau sur la Place communale, parce que vous avez rappelé cher collègue, car à l'époque déjà, celle-ci avait démontré, et je m'en rappelle, j'étais à l'époque moi-même membre du Collège, c'était le PS, le MR, mais aussi le CDH, et j'avais informé mon collègue qui découvrait effectivement que le sol molenbeekois était marécageux et que le coût de cette étude était effectivement une dépense inutile. Mais il n'a rien voulu entendre à l'époque parce qu'il était borné mais ça, c'est sa responsabilité. Par contre, soutenir une étude sur éventuellement l'installation d'un parking souterrain sous le parvis Saint-Jean Baptiste, je

trouve cette idée assez intéressante. Je ne suis pas tout à fait d'accord avec les éléments qui ont été avancés par rapport à ce qui se trouve sous le parvis, il y a des études qui ont été faites il y a quelques années déjà, moi je serais partisan, parce que n'oublions pas, ça a été dit par mon collègue à l'instant, il y a un tissu économique, il y a les commerçants qui doivent vivre, qui doivent fonctionner, ils ont besoin d'une mobilité accessible pour leur clientèle, mais aussi pour les habitants du quartier. On ne va pas d'un coup de baguette magique parce qu'on peut s'imaginer, je me rappelle d'un débat que j'ai eu au Parlement, les Ecolo souhaitaient qu'on sorte du diesel en 2025 et en pénalisant comme ça les propriétaires de véhicules diesels. Il faut effectivement mettre tout en œuvre pour pouvoir aider nos concitoyens, mais il ne faut pas que nos concitoyens soient lésés et moi, je serais partisan d'une étude, non pas sur la Place communale mais sur le parvis Saint-Jean Baptiste et je pense que là, il y a des possibilités d'y installer un parking.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Très rapidement, je ne vais pas m'exprimer sur la Place communale ou le parvis, ni faire de l'archéologie, comme certains semblent être spécialistes ici, mais je profiterais de cette interpellation parce que moi, je suis très content de voir qu'il y ait des échevins qui réfléchissent à des idées et à des pistes, parce que ces dernières années, on ne peut pas dire qu'on a été gâtés en matière de mobilité et en matière de solutions pour le stationnement. Là, je suis très sérieux et je suis à l'aise pour en parler, puisque moi-même, à titre personnel, j'ai quasiment abandonné l'usage de la voiture. Mais néanmoins, il y a des habitants de cette commune qui n'ont pas d'autre choix que d'utiliser leurs voitures. J'attire l'attention sur la nécessité de trouver des solutions pour le parking et le stationnement. Il y a des quartiers qui vivent une véritable pression, je ne sais pas si vous vous rendez compte, mais il y a des gens qui tournent pendant une heure, voire deux heures pour trouver une place de stationnement. Puisque nous parlions tout à l'heure du climat, ça aussi c'est de la pollution et trouver des solutions de parking de stationnement, c'est aussi éviter d'avoir des véhicules qui tournent en rond et qui polluent.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup. Je vois qu'il n'y a plus d'inscrits et je donne la parole à monsieur Achaoui qui va répondre sur cette interpellation.

M. l'échevin Achaoui :

Merci madame la Présidente, je suis très heureux aujourd'hui d'être interpellé dans le domaine de ma compétence, et je vous remercie Monsieur Majoros. Mais maintenant que vous avez un peu le temps, je pense que vous pouvez un peu vous orienter vers le théâtre ou autre chose parce que vous semblez être prédisposé à le faire. Ce qui me dérange un peu dans votre interpellation, c'est que vous semblez vous focaliser sur un élément bien précis. Effectivement j'ai été interviewé, et l'interview portait sur un certain nombre d'éléments, entre autres la mobilité, mais au sens large du terme. Alors évidemment, vous, esprit très ciblé, vous vous êtes focalisé sur la faisabilité d'un parking sous la Place communale. Si je me lis, effectivement, on est en train d'étudier la faisabilité pour trouver une solution sous la Place communale ou ailleurs. Mais pour le moment, le parking Brunfaut est sous utilisé, alors qu'il a du potentiel. Il faut donc travailler sur la signalisation et la fluidité etc. Je faisais référence également à des chantiers importants, la place de la Duchesse, la Place communale et autres. Tout ça pour vous dire simplement que l'article portait sur une dimension plurielle de la question de la mobilité. Alors vous semblez l'oublier, mais on n'a

pas tardé très rapidement avec l'Administration, à la fois de la Mobilité mais aussi des Travaux publics, de rencontrer la Région, chose qui n'a pas été faite depuis un certain temps. Pourquoi, et bien pour porter la question de la mobilité sérieusement. Évidemment, ça ne s'arrête pas à la Place communale, mais la mobilité est très complexe, monsieur Majoros, et vous semblez l'oublier. Il ne suffit pas d'apporter une rustine ou de corriger une rue, la mobilité à une application bien plus large et donc Molenbeek et là, monsieur El Khannouss l'a rappelé, le tissu économique est important et donc la question du parking se pose avec un grand intérêt. Et donc aujourd'hui, nous sommes dans une phase où il faut réfléchir sérieusement. À trois reprises, nous avons rencontré l'administration de monsieur le ministre Pascal Smet, qui reconnaît un certain nombre de choses et reconnaît que la Place communale en l'occurrence, n'a pas été aménagée comme il se doit. Et donc là effectivement, il y a des mesures qui sont prises aujourd'hui pour sécuriser, pour permettre une harmonisation de la place, mais ça ne nous empêche pas aujourd'hui d'anticiper sur la question du parking, parce qu'encore une fois, le tissu économique est important.

Alors bien évidemment, il y a la mobilité active, l'usager faible, tout cela rentre en considération et depuis un mois et demi, nous avons beaucoup fait en termes de réflexion. Concernant l'idée d'un parking souterrain, je rappelle que l'idée d'un parking souterrain partait d'une bonne intention. Mais faute de moyens, parce que je ne sais pas si vous avez lu l'évaluation de cette étude qui a été faite, le constat est très très clair, le chantier semblait être aisé, mais faute de moyens mis à disposition, on n'a pas pu aller plus loin. Alors la question de l'étude qui été faite sur la place, c'est marécageux, mais si on mettait à disposition davantage de moyens, la question aurait été différente et les solutions auraient été apportées. C'est simplement une précision.

Ce que nous demandons aujourd'hui, c'est que suite à des discussions que nous avons eues, très constructives, avec le cabinet, c'est que la Région prenne en charge cette étude de faisabilité, qu'elle prenne en charge cette étude de faisabilité, mais qu'en plus les investissements qui s'opéreront ultérieurement. Ça, c'est une nouveauté aujourd'hui.

Monsieur Majoros, j'aimerais vous rappeler, et vous le savez certainement, mais vous faites preuve d'amnésie, car inauguration de la Place communale en 2014, l'article 56, 57 et 75 de l'arrêté du 18 juillet 2013, portant sur le volet du plan régional de politique de stationnement, oblige en cas de suppression de stationnement en voirie de compenser dans un rayon de 300 m, chose que la Région était tenue d'appliquer à l'époque et qu'elle n'a pas réalisé et elle en est consciente. Donc en résumé, monsieur Majoros, c'est bien beau de nous interpellé, de vous focaliser sur un point pointu, mais je vous invite à mieux appréhender la question de la mobilité et de vous inscrire dans une dynamique beaucoup plus large. Nous sommes en train de trouver des solutions, il faut savoir aussi que Molenbeek, très prochainement, rencontrera sur son terrain d'énormes chantiers, des travaux, des projets de quartier, Gare de l'Ouest, place de la Duchesse, chaussée de de Ninove, donc tout cela va impliquer des mesures importantes en termes de mobilité et que les solutions qui doivent être trouvées, doivent être pragmatiques et globales. Merci pour votre interpellation.

Mme la Présidente :

Merci monsieur Achaoui.

Je donne la parole à monsieur Majoros.

M. Majoros :

Nous avons compris que votre souhait est d'une manière ou d'une autre, avec la Région peut-être, de relancer une étude sur un sujet qui a déjà été réalisé par le passé,

c'est-à-dire le fait d'avoir des parkings enterrés. Il y a quelques instants, nous avons voté pour une motion qui a été finalement co-rédigée par une large majorité des groupes au sein de ce conseil communal et qui allait dans le sens de la mobilité douce, qui allait dans le sens d'un plan communal de mobilité qui tient compte aussi des réalités des plus faibles, c'est-à-dire des personnes qui ne se déplacent pas nécessairement en voiture, le fait de vouloir vous relancer dans une étude qui a déjà été réalisée, et vous obstiner dans cette direction-là, en fait vient en contradiction avec la motion que nous avons votée, et nous en sommes assez contents, il y a quelques instants. Donc, c'est le choix que vous faites, c'est un choix qui est étonnant à l'heure où des gens manifestent pour avoir une meilleure qualité de l'air, à l'heure où les gens insistent dans tous les quartiers, en particulier dans le centre historique, pour avoir une meilleure qualité de vie et dans un contexte où cette qualité de vie n'est pas toujours présente, des gens souffrent de cette situation-là, ça a des conséquences sur leur santé, certainement pour les personnes les plus faibles, ça a aussi des conséquences sur leur volonté de rester dans le centre. Beaucoup de personnes partent aussi parce que la qualité de vie n'est pas suffisamment agréable. Donc nous avons compris que votre souhait est d'investir dans un parking souterrain, nous en prenons acte, mais nous ne pouvons que le déplorer.

Mme la Présidente :

Monsieur Achaoui souhaite répondre à votre réplique, vous aurez bien sûr le dernier mot monsieur Majoros.

M. l'échevin Achaoui :

Je voudrais simplement ajouter que si vous pensez que la question ou la solution d'un parking va anéantir toute la question autour de l'environnement, climat, usagers faibles, mobilité réduite etc., c'est un faux débat et je vous invite simplement à aller vous promener à la Place communale de Jette qui est un exemple en soi aujourd'hui, il y a un superbe parking qui a été réalisé et l'aménagement tient compte d'un certain nombre d'éléments qu'on met en évidence. La question climatique, les usagers faibles, donc on peut s'en inspirer. Si dans votre esprit à vous, proposer une solution comme un parking souterrain, on abandonnerait toute la dimension climatique, les enjeux climatiques, c'est faire preuve d'ignorance.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Majoros.

M. Majoros :

Mais enfin, quelle caricature. Vous vous obstinez à vouloir faire un parking sous la Place communale alors qu'il y a 10 ans à peine, cette option a été enterrée. Vous voulez en fait dépenser de l'argent dans une fausse solution, puisqu'il ne sera pas possible d'en réaliser un et finalement vous allez dépenser de l'argent inutilement. Je rappelle que de telles études ont été réalisées un autre endroit de la commune d'à côté, la place de la Vaillance à Anderlecht, et finalement le projet vient d'être lui aussi enterré parce qu'il était trop cher et que les partenariats n'étaient pas possibles. Ici, ce n'est pas simplement une question de climat, ce n'est pas seulement une question de mobilité, c'est une question de gouvernance, en l'occurrence vouloir s'obstiner à dépenser des sommes importantes pour réaliser les études dont on connaît déjà le résultat, c'est une certaine manière de faire de la politique et c'est celle que vous avez choisie.

Mme la Présidente :

Je vous remercie.

Françoise Schepmans entre en séance / treedt in zitting.

64. Secrétariat communal - Interpellation déposée par monsieur Ikazban, conseiller communal PS-SP.A, relative à l'attribution du rez-de-chaussée commercial dit "le dôme", sur la Place communale.

Gemeentesecretariaat - Interpellatie ingediend door mijnheer Ikazban, gemeenteraadslid PS-SP.A, betreffende de toewijzing van de commerciële benedenverdieping, bekend als "le dôme", op het Gemeenteplein.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci madame la bourgmestre, ce soir, je voudrais, chers collègues, m'interroger sur la procédure d'attribution de l'espace commercial sur la Place communale à Molenbar. Donc on parle bien du rez-de-chaussée commercial, le Dôme.

Tout d'abord, je me souviens que cette attribution a été approuvée par le Collège précédent, c'est-à-dire sous l'ancienne majorité. Elle a même été annoncée en grande pompe dans la presse et sur les réseaux sociaux tels que Facebook, par l'échevin en charge des Propriétés communales, juste avant de quitter ses fonctions. Néanmoins, dernièrement j'ai découvert dans la presse la réaction indignée d'un autre candidat pour ce local commercial, qui n'a pas été désigné par le Collège. Celui-ci conteste, par la voix de son avocat, ce choix et annonce le dépôt d'un recours.

Cette polémique qui m'amène à vous poser les questions suivantes : la commune a-t-elle bien lancé un appel à projet pour l'attribution de ce rez-de-chaussée commercial ? Si oui, combien de candidats ont-ils répondu à l'appel à projet ? Un jury a-t-il été désigné pour les départager et quelle était la composition de celui-ci ? Quelles ont été les conclusions du jury de sélection ? A-t-on suivi le jury dans l'attribution de cet espace, sinon pourquoi mettre en place un jury si on ne tient pas compte de son avis ? Je pose cette question subsidiaire parce que vraisemblablement, on n'a pas suivi l'avis de ce jury. Tous les candidats ont-ils dû répondre aux mêmes exigences ? C'est un élément important à mes yeux puisqu'il semble qu'au moment de la procédure, et probablement après le travail du jury, un rapport supplémentaire a été demandé, mais uniquement pour un des deux candidats et notamment celui qui n'a pas été repris, pouvez-vous le confirmer et nous préciser à la demande de qui ces rapports supplémentaires ont été demandés. Avez-vous connaissance d'un recours contre cette décision du Collège précédent, si oui, quelle est la conséquence pour la Commune et pour l'espace en question ? Enfin, la transparence et la bonne gouvernance étant les piliers de la politique que veut mener le nouveau Collège, je voudrais savoir ce que vous pensez de ce dossier qui est été, je vous le rappelle, approuvé juste après les élections et juste avant la sortie de charge de l'ancien Collège. Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Majoros.

M. Majoros :

Je voulais simplement, puisque je suis cité, souligner que dans une procédure quelle qu'elle soit, que ce soit un appel à projet ou en général, il est rare que les candidats que les candidats qui ne sont pas repris sautent de joie et qu'ils en restent là. On peut comprendre

qu'ils ne soient pas contents et que dans un certain nombre de cas, ils envisagent de faire des recours. Ce serait d'ailleurs très intéressant de savoir si un recours a déjà été lancé au conseil d'État, ou s'il s'agit simplement de déclarations dans la presse de l'intéressé. Si un recours a eu lieu, je serais intéressé de savoir ce qui a été décidé. Est-ce qu'un agenda a été fixé ou autre chose ?

Je voudrais aussi rappeler qu'il y a aussi des motivations dans une décision. Un jury peut à un moment donné prendre une attitude et puis, c'est toujours au Collège à décider. Il peut y avoir d'autres éléments qui peuvent arriver, notamment si on se rend compte que le candidat qui est classé en premier lieu n'est pas digne de confiance, parce que dans une précédente relation commerciale avec la Commune, il n'aurait pas respecté ses propres engagements ou encore parce que ce ne serait pas de bonne gestion, ce ne serait pas agir en bon père de famille, même si je n'aime pas beaucoup cette expression un peu sexiste, que de donner au même établissement, au même gérant, des locaux commerciaux situés à 30 mètres l'un de l'autre. Je voudrais aussi dire, parce qu'on pourrait imaginer qu'il y ait derrière quelque chose, que le candidat qui a été choisi est plutôt proche du parti qui aujourd'hui domine la Commune, puisqu'il a même été candidat, enfin une des personnes qui a déposé le dossier a été candidate sur la liste de l'actuelle bourgmestre, et par ailleurs, on soulignera que derrière la dynamique du Brass'Art qui a finalement été choisie, il y a eu des petits puisque après Molenbeek, c'est à Laeken, sous l'égide de Carine Lalieux, qu'un nouveau Brass'Art a ouvert à 3 km de celui de la Place communale. Je vous remercie pour vos futures réponses.

Mme la Présidente :

Pour le Collège, cette affaire est devenue une affaire juridique. C'est à ce titre que c'est notre échevin en charge du Contentieux et des Affaires juridiques qui va vous répondre.

M. l'échevin Gjanaj :

Merci madame la Présidente, pour répondre aux questions de Monsieur Ikazban, il s'agit bien de la Place communale numéro 22 - 28, ce qui est reconnu comme étant le Dôme. Vous posez la question de savoir si un appel à projets a été lancé et en effet, un appel à projet a été lancé quant à l'exploitation de ce local. Vous demandez ensuite combien de candidats ont répondu à cet appel, trois candidats ont répondu à cet appel. Le comité de sélection a été désigné qui était composé à l'initiative du service des Propriétés communales, qui s'est adjoint les compétences du service de l'Infrastructure, le service des Classes moyennes et le service Juridique de la commune, avec comme mission notamment de déterminer les critères de sélection.

Le jury de sélection a retenu après une analyse avec les critères qui avaient été définis, pour ne pas le citer, mais tout le monde l'a lu dans la presse, c'était Monsieur Dali qui a été retenu, qui devait constituer une société nommée la « Marée bleue ». Vous vous interrogez ensuite par rapport au rôle de ce jury d'attribution et en fait, bien qu'il y soit fait référence dans la motivation, la décision d'attribution du 12 novembre 2018 ne tient pas compte des conclusions du rapport d'analyse établi par le jury, puisqu'il prend une décision complètement différente. Vient alors la question de savoir si tous les candidats ont répondu aux mêmes exigences, en tout cas le jury a traité de manière égalitaire tous les candidats.

En ce qui concerne le rapport complémentaire qui été demandé à la demande expresse de monsieur Majoros ici présent, ancien échevin des Propriétés communales, il portait exclusivement sur la personne de monsieur Dali, donc le futur exploitant, en tout cas le candidat qui avait été retenu par le jury de sélection.

Quant à savoir si un recours a été introduit, effectivement une procédure de suspension en extrême urgence a été diligentée par monsieur Dali à l'encontre de la décision d'attribution devant le Conseil d'État et l'audience qui avait été fixée le 12 février 2019 a conclu de façon négative par rapport à l'extrême urgence.

En ce qui concerne les aspects de nature politique, pour savoir si on approuve ou non les sorties notamment de l'ancien l'échevin, là, je dois vous dire qu'on a été mis dans une situation inextricable, parce que de toutes les façons, il y aura des conséquences négatives pour la Commune. Je pense donc que tant au niveau de la motivation qu'au niveau des déclarations, c'étaient des déclarations qui n'étaient pas prudentes, je viens d'entendre monsieur Majoros qui parlait de la sortie sur Facebook du candidat évincé, moi je serais plutôt de nature à considérer de façon très négative les sorties sur Facebook de monsieur Majoros par rapport à cette situation, c'était complètement irresponsable de sortir de cette façon-là et donc on se retrouve dans une situation inextricable qui aura certainement des conséquences pour les intérêts de la Commune.

Mme la Présidente :

Je rappelle une nouvelle fois le règlement d'ordre intérieur, seul l'interpellant peut intervenir après la réponse du Collège et ce en trois minutes maximum.

Monsieur Majoros demande la parole parce qu'il a été cité, je lui donne la parole pour les faits personnels, et ensuite je reviendrai à l'interpellant principal, monsieur Ikazban.

M. Majoros :

A un moment donné, si vous le souhaitez, vous pouvez toujours critiquer les décisions qui ont été prises par un Collège composé en bonne partie de personnes et d'un parti qui se trouvent toujours autour de la table aujourd'hui, c'est votre choix bien sûr, mais par contre, vous nous excuserez, mais quand une décision est prise, il y a une logique à ce qu'elle soit communiquée au public. C'est un principe général d'administration et d'ailleurs, je soulignerai aussi qu'en l'occurrence, la première personne qui a diffusé quelque chose par rapport à cette décision qui avait été prise, n'est pas l'Echevin que j'étais, mais est l'actuel échevin des Travaux publics et des Propriétés communales. J'ai gardé les screenshots. Il faudra voir qui a été imprudent là-dedans. Peu importe, la décision a été prise, si ça vous embarrasse, moi je trouve au contraire que la dynamique culturelle du Brass'Art qui continue à être développée, c'est une très bonne chose.

Par ailleurs, je vous félicite monsieur Van Damme, mais il faut quand même bien souligner que le 12 novembre, il était déjà convenu par des accords internes qui avaient été publiés et auxquels vous aviez assisté, si je me souviens bien, c'était le 28 ou le 29 octobre, et bien il était déjà convenu que vous soyez échevin. Mais bon peu importe, de toute manière, tout ça est périphérique par rapport à la décision qui a été prise et qui, pour le rayonnement culturel de la commune, pour le développement économique, pour la mixité sociale et culturelle de nos quartiers, est une bonne décision.

Mme la Présidente :

Alors, un enchaînement de faits personnels, pour fait personnel également, je donne la parole à monsieur Van Damme.

M. l'échevin Van Damme :

La différence entre vous et moi, monsieur Majoros, c'est que quand moi j'ai fait mes déclarations, je n'avais aucune compétence en la matière, j'étais simple conseiller communal

et donc, je ne connaissais pas le dossier. Quand vous avez fait vos déclarations, vous étiez parfaitement au courant du dossier et vous étiez responsables du dossier. C'est quand même une petite différence très importante.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Madame la Présidente, merci à l'échevin pour les réponses claires, moi j'ai eu la délicatesse de ne pas citer de noms lors de mon intervention, ce qui n'a pas empêché la personne concernée de se sentir visée et donne l'impression de quelqu'un qui tombe un peu dans le ravin. Et puis vous savez, vous avez le réflexe de vous accrocher, et bien là, il a envie de s'accrocher à tout le monde pour ne pas tomber tout seul. Il s'accroche sur ses anciens partenaires de majorité, il s'accroche sur les anciens conseillers communaux qui sont échevins aujourd'hui, il s'accroche à tout le monde, alors que les faits sont là. Les faits, c'est qu'il y a eu un appel qui ait été lancé, l'échevin vient de le confirmer, des candidats ont répondu, un jury indépendant a été sélectionné, et puis l'échevin propose une délibération qui ne tient pas du tout compte de l'avis du jury. Et le summum, c'est que cette décision du Collège a eu lieu le 12 novembre 2018, après les élections communales, on connaît le résultat, on sait ce qui va se passer et juste avant de sortir de charge, puisqu'on a prêté serment ici le 5 décembre. J'entends beaucoup parler de votre bouche de bonne gouvernance, d'attitude responsable, probe, honnête, ici en tout cas, ce que vous avez fait, est indigne en tout cas d'un comportement lié à la bonne gouvernance et comme l'a dit l'échevin, aura des conséquences terribles sur la commune, quoi qu'il arrive. Moi en tout cas, je vous ai vu communiquer sur les réseaux sociaux alors que le candidat qui n'a pas été retenu n'a même pas été tenu informé de la décision. La personne a été informée par la presse et par les réseaux sociaux du fait que vous vous réjouissez, moi aussi j'ai des screenshots avec vous, devant l'établissement en train de vous réjouir avec un verre à la main. Et bien monsieur Majoros, ce n'est pas comme ça qu'on gère une commune, ce n'est pas comme ça qu'on gère les affaires aussi délicates d'une commune. Et puis, je vous ai entendu dire une chose de très grave, candidat qui n'est pas digne de confiance. Eh bien aujourd'hui, la personne qui dans cette enceinte n'est pas digne de confiance, c'est vous, le grand donneur de leçons et de bonne gouvernance, c'est vous qui venez démontrer que vous avez roulé vos anciens collègues de majorité, puisque vous avez fait passer une décision à la va-vite, sans leur faire remarquer et préciser qu'en réalité, la décision ne suivait pas du tout l'avis du jury qui avait classé monsieur Daly, puisqu'il a été cité en premier et pas l'autre. Les faits sont là, ça ne sert à rien de faire des écrans de fumée et d'essayer d'attirer d'autres personnes dans le ravin, vous allez tomber dans le ravin tout seul.

Mme la Présidente :

Chers collègues, avant de passer la parole à monsieur Majoros pour un nouveau fait personnel, j'aimerais quand même vous rappeler que le but ici, pour chacun de vous, c'est d'interpeller le Collège sur la politique communale et pas de vous invectiver entre vous. Monsieur Majoros, je vous donne la parole et si vous pouviez éviter de citer une nouvelle personne et d'entraîner une suite, ce serait vraiment parfait.

M. Majoros :

Vous me donnez des pouvoirs que je n'ai pas. Moi, je vous invite simplement à lire cette décision, elle est transparente, elle est motivée, elle explique exactement pourquoi la décision est prise, elle explique ce que le jury a décidé, elle met les choses en perspective, il n'est pas nécessaire de se jeter dans le canal, même si on vous y pousse, à propos de ravin,

et donc ce n'est pas parce qu'une décision pourrait être prise qui mettrait justement en grand danger la Commune sur le plan de la gestion des risques, qu'on vous suggère de la prendre, qu'il faut la prendre. Il faut parfois mettre les choses en perspective justement dans l'intérêt de la Commune. Je peux comprendre qu'il y ait un intérêt chez certains à défendre l'un ou l'autre candidat, ici, ce dont il s'agit, c'est de défendre l'intérêt général. Si quelqu'un doute là-dessus, qu'il consulte cette décision et vous verrez qu'elle est une décision de bon sens.

Mme la Présidente :

Merci monsieur Majoros.

Je pense que l'incident est clos.

65. Secrétariat communal - Interpellation déposée par madame Maouane, conseillère communale ECOLO SAMEN, relative à un cas potentiel de discrimination à l'administration communale. (Complémentaire)

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door mevrouw Maouane, gemeenteraadslid ECOLO SAMEN, betreffende een mogelijk geval van discriminatie binnen de administratie. (Aanvullend)

Mme la Présidente :

Le point est retiré de l'ordre du jour, il sera traité en fin de séance huis clos.

66. Secrétariat communal - Interpellation déposée par monsieur El Khannouss, conseiller communal CDH-CD&V, relative à un recrutement à l'administration communale. (Complémentaire)

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door mijnheer El Khannouss, gemeenteraadslid CDH-CD&V, betreffende een rekrutering in de administratie. (Aanvullend)

Mme la Présidente :

Le point est retiré de l'ordre du jour et sera traité en fin de séance à huis clos.

67. Secrétariat communal - Interpellation déposée par monsieur Vossaert, conseiller communal DEFI, relative Logement molenbeekoï. (Complémentaire)

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door mijnheer Vossaert, gemeenteraadslid DEFI, betreffende "le Logement molenbeekoï". (Aanvullend)

Mme la Présidente :

Puisqu'il y avait une inscription aussi sur le même sujet pour des questions d'actualité, je propose que chacun des interpellants prévus pour les questions d'actualité puissent disposer de trois minutes et pas deux minutes comme prévu dans le règlement, et qu'ils puissent également reprendre la parole ensuite. Donc monsieur Vossaert a cinq minutes comme interpellant principal, les autres, je propose qu'on leur donne un peu plus puisqu'ils avaient introduit une marque préférentielle par rapport à ce sujet, qu'ils aient aussi le droit de répliquer. Donc c'est une interpellation de monsieur Vossaert à laquelle se joint monsieur De Block.

M. Vossaert :

Ce sujet qui avait été abordé une première fois, mais dans un débat de questions d'actualité, mérite qu'on puisse se pencher sur l'évolution qui a eu lieu, à la fois de ce que je

vous avais dit au niveau régional, il y a le travail qui doit être mené pour savoir ce qui a joué au niveau de la tutelle, comment elle a agi. Et puis, et c'est ça qui est interpellant, et le débat précédent amène ce genre de réaction de la part de membres du conseil communal, c'est que nous sommes dans une phase de transition, donc il y a des personnes qui avaient des responsabilités un moment, qui soit ne sont plus responsables aujourd'hui, soit d'autres qui sont encore au sein du Collège, mais qui avaient des compétences bien attribuées. Je vais expliquer pourquoi je fais cette petite parenthèse.

Mais donc, tout d'abord les faits, nous avons ici une société de logement dans laquelle il y a eu ce rapport d'audit qui a démontré qu'il y avait un problème de gestion, un problème sur la question des charges, la question du personnel et même la question des marchés publics. Voilà les trois enjeux et il y a une série de recommandations qui sont proposées au niveau de la société de logements, en tout cas au niveau du comité de gestion. Résultat, nous nous retrouvons 15 jours après la décision de la SLRB, qui décide aujourd'hui, enfin pas aujourd'hui, mais très récemment, de suspendre le comité de gestion. Ceci m'amène à des questions qui sont très précises, c'est que nous, Commune, en tant qu'actionnaire principal, on a un rôle à jouer, on a un rôle de patron sur les membres du personnel. On a désigné ici nos représentants pour le prochain conseil d'administration, donc il y a vraiment ce problème de lien avec la Commune et la société. Donc dans un premier temps, est-ce que la Commune ne va pas déposer un recours par rapport à la décision qui a été prise par le conseil d'administration de la SLRB, c'est-à-dire de suspendre l'organe de gestion ? Dès le moment où nous avons désigné des représentants, est-ce que ça veut dire qu'on va enclencher une procédure plus rapide de renouvellement du conseil d'administration ?

Et puis, je ne serais pas intervenu si la bourgmestre sortante n'avait pas fait une déclaration dans la presse en disant qu'elle n'était pas au courant de la situation. Ça, c'est quand même important, ça a été dit comme cela. Alors qu'on clarifie les choses, ne pas être au courant de la situation, ça veut dire quoi. Parce qu'il y a des éléments qui ont été repris lors des auditions, il y a eu une réunion notamment le 19 juillet 2018 entre la SLRB, la direction, la SISF et la bourgmestre sortante. Ensuite, on avait déjà eu d'autres éléments qui ont été communiqués, qui sont notamment les syndicats qui avaient envoyé un courrier mentionnant les différents problèmes au conseil de gestion, mais aussi, en copie, au cabinet de la bourgmestre. C'est pour cela qu'il faut clarifier les choses parce que les citoyens se disent que ce n'est quand même pas possible que la Commune représentée par la bourgmestre, l'échevin du Logement peu importe, comment ça se fait que la Commune ne soit pas au courant ou n'ait pas pu agir ? C'est intéressant de savoir comment il se fait qu'à un moment ou un autre, il n'y ait pas de levier où il y en a. Parce qu'au sein d'un conseil d'administration, il y a différentes formules pour pouvoir agir quand il y a un problème de confiance, quand il y a un problème de gestion qui apparaît et le délégué social aujourd'hui-même, a mis en avant ces problèmes et a répété la chose lors du conseil d'administration. Donc je ne tombe pas dans la caricature, je ne tombe pas dans les conclusions actives, mais franchement, ça mérite matière à clarification, sinon ça va créer la méfiance permanente et on va se dire à quoi servent nos administrateurs, quelle est leur mission réelle etc.

Enfin, je pense qu'il est nécessaire d'avoir un débat en section réunie ou lors d'un conseil communal extraordinaire, pour faire le point quand on aura renouvelé notre conseil d'administration pour trouver des solutions à long terme et des recommandations pour pallier à ce qui s'est déroulé pendant les années qui ont été mises en analyse par l'audit, c'est-à-dire de 2013 à 2017. Je ne dis pas qu'il n'y a pas de problème avant, je n'en sais rien, mais en attendant, moi qui ne suis pas dans ce conseil d'administration, je n'ai pas plus d'informations, mais en tout cas, c'est un débat qui arrivera prochainement sur la table tant au niveau régional qu'au niveau de notre commune.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur De Block qui a trois minutes puisqu'il avait aussi rentré une question d'actualité à ce sujet, les autres intervenants auront deux minutes par la suite.

M. De Block :

Je ne vais pas répéter les questions qui ont été posées, c'est-à-dire que la SLRB a écarté les organes de gestion. La Commune était déjà au courant, en tout cas l'ancienne bourgmestre était déjà au courant, bien avant octobre. Je me rappelle que j'ai interpellé l'ex bourgmestre ici dans la précédente législature. Elle m'avait assuré de ne pas être au courant, de ne rien avoir à faire avec le Logement Molenbeekois. Et donc oui, il s'avère, preuves à l'appui, documents à l'appui, qu'elle a été convoquée par la SLRB, donc c'est fort de café. Les gens qui n'ont rien à voir avec le Logement Molenbeekois, sont convoqués par la SLRB, la Région qui est la tutelle du Logement Molenbeekois. Évidemment que la Commune était déjà au courant depuis longtemps, la bourgmestre comprise, par plein de voies. Il y a plein de gens qui ont essayé de parler à l'ancienne bourgmestre, il y a des courriers anonymes, il y a des courriers non anonymes qui ont été envoyés, donc je voudrais savoir maintenant si la majorité communale va décider de convoquer, donc est-ce que les membres de l'assemblée générale qui sont toujours en place, vont demander une assemblée générale extraordinaire pour changer les organes de gestion ? Je suis curieux de savoir ce qui va se passer, est-ce que la Commune peut ou est-ce que les partis de la majorité vont faire quelque chose avec ce constat qui a été écrit dans une lettre de la SLRB aux membres du conseil d'administration ? À plusieurs reprises le directeur ou le président, le conseil d'administration n'a pas été tenu au courant et on a même menti. Il y a cinq cas précis documentés, je ne voudrais pas citer toutes les choses qui n'ont pas été citées, mais par exemple, quand le directeur technique ad intérim, qui a été engagé après que les autres soient partis, décide de démissionner, parce qu'il ne veut pas cautionner une procédure qu'il ne juge pas correcte. La raison de cette démission n'est pas seulement camouflée mais en plus, au conseil d'administration, une autre raison a été mentionnée que la vraie raison mentionnée dans la lettre de démission. On dépasse là les petites erreurs, je ne vais pas parler d'organisation de malfaiteurs, mais il y a clairement une volonté consciente de ne pas informer le conseil d'administration. Dans cette même lettre, il y a plusieurs cas cités ou des marchés publics ont été contournés. Et donc, je voudrais demander aux partis de la majorité ce que vous comptez faire au niveau de la responsabilité des gens qui ont dirigé cette société pendant autant d'années et qui à la fin sont accablés par la SLRB ? Ils ne sont pas seulement accusés de ne pas avoir bien fait leur travail, mais en plus d'avoir menti au conseil d'administration.

Mme la Présidente :

Merci monsieur De Block.

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Merci madame la Présidente, je vais essayer de ne pas rentrer dans cette polémique parce que je rappelle, d'ailleurs c'est ce qui m'étonne, c'est que certains intervenants ici soit sont parlementaires, et à la commission Logement, nous avons longuement interrogé les auditeurs, mais aussi différents intervenants, dont le directeur général de la SLRB sur tous ces dysfonctionnements qui ont été mis à jour dans le cadre de l'audit, des responsabilités ont été pointées, d'ailleurs je rappelle qu'une décision a été prise aujourd'hui, de mettre sous tutelle, en termes de gestion, notre SISP par la SLRB. Il va y avoir une équipe de crise qui va

s'occuper de la gestion et moi, ce que j'ai pu entendre, en participant à une commission en particulier, c'est qu'à aucun moment, des responsables politiques n'ont été pointés du doigt.

Alors j'ai du mal à comprendre cet acharnement, trainer devant une forme de tribunal, que ce soit le Président ou l'échevin de tutelle, qui je le rappelle, n'avait aucun moyen de tutelle sur le fonctionnement de la SISP et donc moi, je voudrais simplement rappeler qu'il y a des mesures qui ont été prises aujourd'hui par la SLRB, qui nous a amenés nous aussi à anticiper le renouvellement des instances dirigeantes de la SISP. La Présidente a rappelé les personnes qui sont désignées et je pense qu'on doit laisser la SLRB faire son travail, il faut que les mesures soient prises pour assainir cette SISP, pour qu'elle fonctionne normalement et répondre à des défis nombreux, je ne vais pas rappeler les centaines d'appartements qui sont en piteux état, dans lesquels habitent des gens, dans des conditions abominables, et donc moi, je vais essayer de ne pas rentrer dans des polémiques qui ne vont pas faire avancer les choses, mais il faut surtout qu'on puisse être attentifs à l'évolution des mesures que vont prendre la SLRB et que la nouvelle équipe qui sera en charge de la gestion de cette SISP, nous rassure et qu'on ne tombe pas dans les travers du passé, parce que moi, ce qui m'inquiète le plus, c'est qu'on revienne à des pratiques du passé. Je ne vais pas rappeler tout ce qui a été fait, que ce soit en termes de gestion, qui a été pointée du doigt par la SLRB, mais aussi tout ce qui a été fait en matière de non-respect des règles d'attribution des appartements, et c'est là-dessus que je voudrais insister, c'est qu'on doit avoir une gestion transparente et qu'on doit vraiment être dans de la bonne gouvernance, et c'est très bien pour nos concitoyens, plus particulièrement ceux qui habitent dans les logements de notre SISP.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Majoros.

M. Majoros :

Merci, cette situation dont on découvre aujourd'hui l'ampleur, elle affecte d'abord les locataires dans leur vie quotidienne. C'est surtout là-dessus qu'il faudrait se concentrer, me semble-t-il, pour en tirer les leçons et éviter que ça se reproduise à l'avenir. C'est une situation qui n'est pas nouvelle, le rapport des délégués sociaux successifs montrent qu'en fait, depuis plusieurs décennies, il y a de mauvaises habitudes qui ont été prises dans cette société.

On constatera, et on a voté lors de cette séance, les mandats pour le Logement Molenbeekois, que l'échevin du Logement d'aujourd'hui, pas plus que l'échevin du Logement d'hier ne sont membres du conseil d'administration ou d'autres instances du Logement Molenbeekois. Et donc monsieur Vossaert, je dois quand même vous dire que vous aimez beaucoup citer l'échevin du Logement dans toutes vos communications, mais en l'occurrence, l'échevin du Logement n'est ni membre de l'assemblée générale ni membre du conseil d'administration, il n'a pas de tutelle, il n'est pas membre de l'assemblée générale, il est représentant de la Commune lors de la réunion de l'assemblée générale, mais il n'est pas un membre permanent de l'assemblée générale, il n'est pas membre du conseil d'administration, il n'a pas de tutelle sur cette SISP, il n'a d'ailleurs pas été entendu par les auditeurs et n'a participé à aucune réunion de la SLRB sur la gestion, et donc notamment par la réunion du 19 juillet 2018, sur laquelle vous revenez en permanence.

Je pense qu'il y a trop de délégations qui sont données au directeur gérant et au président dans cette société. Je formule trois propositions concrètes : d'abord je pense que quand la SLRB n'aura plus la tutelle renforcée, donc la prise de contrôle des organes, je pense qu'il faudra que le conseil d'administration soit véritablement impliqué et ne délègue plus autant de choses à un nombre restreint de personnes. Par ailleurs, je pense qu'il faut

qu'il y ait un rapport régulier au conseil communal, avec des indicateurs pour vérifier quels sont les problèmes et comment ils sont réglés dans la vie quotidienne des locataires. Il faudrait aussi symboliquement éviter que le poids au sein du Logement Molenbeekois, le poids de la Commune qui possède plus de 80 % des parts soit supérieure aux 20 % actuels de droit de vote dont elle dispose.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à madame Bastin.

Mme Bastin :

Merci madame la Présidente, comme j'ai été impliquée moi-même à la fois au comité de gestion et au conseil d'administration, je voudrais quand même redonner certains éléments qui me semblent importants. Lorsque le nouveau conseil d'administration a pris ses fonctions, il faut constater que les appartements, comme vous l'avez dit, étaient pour un grand nombre d'entre eux dans un état pitoyable, la preuve, c'est que nous avons dû faire partir les habitants qui se trouvaient dans la tour Brunfaut. Mais donc, la première préoccupation du président à ce moment-là et du conseil d'administration, c'était de voir ce qu'il était possible de faire pour remédier à cet état de délabrement. Je vous avoue qu'il y a une chose qui a été faite, c'est un constat que le directeur technique de cette époque n'était absolument pas efficace. Vous savez que quelqu'un qui est en fonction pendant plus de 30 ans, pour le dégommer, c'est loin d'être facile et donc il y a eu un travail qui a été fait pour se rendre compte que cette personne devait absolument être licenciée et remplacée par quelqu'un de beaucoup plus efficace. Ça a pris un certain temps et je crois que précédemment, ça n'avait jamais été fait et donc je crois que c'est une des premières choses qui a été réalisée par le président notamment et qui lui a pris énormément d'énergie.

Nous nous sommes alors rendus compte que du point de vue personnel, il n'y en avait pas en suffisance, que la gestion financière été faite en dépit du bon sens, que les décomptes des charges depuis 2011 n'avaient pas été faits de manière régulière et donc nous avons fait un constat et un relevé de tout ce qui était mal fait. Donc quand on parle des règles d'attribution, le comité qui s'en occupait, peut être tout à fait hors de cause dans la manière dont les appartements ont été attribués.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à l'échevin du Logement actuel, donc pas celui dont il a été question tout à l'heure.

M. l'échevin Mahy :

Merci madame la Présidente, je vais rappeler les faits, c'est important, le conseil d'administration de la SLRB a pris la décision lors de sa séance du 18 février 2019 de se substituer aux organes de gestion du Logement Molenbeekois, conseil d'administration et direction générale. Une réunion extraordinaire s'est tenue au siège de la SISP aujourd'hui à 17 heures, elle s'est clôturée à 19 heures. Le conseil d'administration de la SLRB a pris ce soir dans les faits la place du conseil d'administration du Logement Molenbeekois. Aucun recours de la décision de la SLRB ne sera engagé.

Quoi qu'il en soit, nous prenons cette décision de la SLRB comme une opportunité pour réformer rapidement et en profondeur l'organisation du Logement Molenbeekois, grâce à un soutien, nous l'espérons, d'expertise de la part de la SLRB, pour résoudre toutes les difficultés, entre autres liées au personnel, aux charges locatives, aux marchés publics que vous avez évoqués.

L'autonomie de la SISP, on en a parlé, est une réalité. La Commune, premier actionnaire, agit par la voix de ses administrateurs et non via le Collège. La reprise d'une SISP par la SLRB est tout à fait inédite. Beaucoup de questions se posent, le Collège, sans nul doute, ne manquera pas de rencontrer la SLRB à très court terme pour connaître la conduite des opérations qu'elle donnera lors des premiers mois de cette reprise. Toutes les questions que vous vous posez légitimement, et que nous nous posons effectivement légitimement, nous reviendrons certainement vers vous.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à madame Schepmans.

Mme Schepmans :

Je souhaite intervenir puisque j'ai pu constater que les deux premiers interpellants, à savoir monsieur Vossaert et monsieur De Block sont forts préoccupés par le rôle que j'aurais pu jouer en tant que bourgmestre dans la gestion du Logement Molenbeekois. Je tiens à les rassurer, la question a d'ailleurs été évoquée déjà par monsieur Vossaert à l'occasion des réunions de commission du logement qui se sont tenues au Parlement bruxellois, et je pense que toutes les réponses ont été apportées, tant par les responsables de la SLRB que par le délégué. Mais j'entends que monsieur Vossaert tient absolument à obtenir mon témoignage sur cette question et donc je m'y prête bien volontiers. Je comprends que ce soit une question qui vous obsède particulièrement et donc je suis là pour vous y répondre, ainsi qu'à monsieur De Block puisque c'est une préoccupation récurrente qui vous tient particulièrement à cœur.

Je vous dirais qu'en tant que bourgmestre, j'ai eu des contacts en effet avec la SLRB sous la législature précédente, par rapport à des problématiques bien concrètes, à savoir la propreté, parce qu'il y avait vraiment des difficultés par rapport à la propreté autour des logements sociaux, et donc j'ai demandé, notamment aux responsables du Logement Molenbeekois, au président et au directeur gérant, d'assurer un meilleur suivi des difficultés de propreté. Je les ai également rencontrés en ce qui concerne la sécurité autour et dans les logements, puisqu'il y a des gardiens du Logement Molenbeekois qui doivent normalement assurer cette fonction. Et donc, il y a eu des contacts pour faire en sorte qu'il y ait une collaboration avec la police, des gardiens du logement, mais aussi une société de sécurité qui avait été engagée pour lutter contre des phénomènes de délinquance qui se développaient autour des logements. Je suis également intervenue dans les questions des garages des logements sociaux parce que là aussi, il y avait des difficultés en termes de gestion de ces parkings. Ce sont les domaines dans lesquels je suis intervenue en tant que bourgmestre.

Les difficultés qui ont été mises en évidence par l'audit, à savoir la question des marchés, la question de la gestion du personnel n'ont jamais été abordées précédemment avec les responsables du Logement. Donc quand, dans le cadre d'un entretien, je dis que j'ai été informée, oui j'ai été informée par rapport à des difficultés d'environnement et de sécurité concernant le Logement Molenbeekois, jamais, par rapport à des questions de marchés publics ou de gestion du personnel.

Comme bourgmestre, je reçois évidemment beaucoup de courriers, et mon cabinet a peut-être reçu des courriers, mais je peux vous assurer et j'ai d'ailleurs consulté mon ancien collaborateur, nous n'avons pas souvenir d'avoir reçu des courriers de dénonciation par rapport à la situation qui a été mise en évidence dans le cadre de l'audit. Donc je souhaite que l'on fasse véritablement la différence et donc oui, j'étais informée et j'avais des contacts avec les responsables par rapport aux difficultés que j'ai évoquées, oui évidemment j'ai pu rencontrer des locataires du Logement qui avaient également des difficultés à titre individuel

avec la société, mais pas des phénomènes, mais pas des difficultés qui ont été mises en évidence. La réunion du 19 juillet 2018, que vous évoquez, d'ailleurs les responsables de la société de logement se sont déjà exprimés sur le sujet dans le cadre de la réunion de commission que vous avez eue, c'était concernant les lenteurs administratives de la société, à savoir la lenteur des investissements, notamment par rapport aux programmes de rénovation, le manque de modernisation de l'outil, notamment dans le domaine de l'informatisation des services, et donc la réunion que j'ai eue avec les représentants de la SLRB concernait ces problèmes de gestion. Il n'a jamais été question, à l'occasion de cette rencontre, des difficultés de marché public ou de non-respect des barèmes, tels qui sont évoqués dans l'audit.

Donc je tenais à apporter toutes ces précisions et je pense que ce qui est important aujourd'hui, et nous en sommes d'accord, c'est que la SLRB doit faire son travail, sa reprise de la structure et qu'un nouveau conseil d'administration va être mis en place.

Mme la Présidente :

Merci madame Schepmans.

Je donne la parole à monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

J'ai pris acte du fait que la Commune n'allait pas, au travers de ses représentants, aller en recours et donc évidemment se pose la question, dès le moment où on est actionnaire principal et qu'il y a eu un problème de gestion, il se doit de prendre attitude, attitude que je regrette, qui arrive tardivement. Tardivement, parce que je pense qu'il y avait des moyens au sein même d'un conseil d'administration de révoquer, c'est prévu dans les statuts, et ça n'a pas été déclenché.

Alors, il y a la question de l'information reçue, mais je pense qu'il y avait des indicateurs. J'ai bien entendu madame Schepmans, par rapport à la réunion du 19 juillet, ce n'est pas exactement ce qui a été dit lors du débat en commission du logement, mais peu importe. Moi ce qui compte, c'est qu'on a aujourd'hui eu des indicateurs, il y a eu un moment où la SLRB n'a pas approuvé et s'est abstenue sur l'approbation des comptes, pour l'approbation des comptes 2017. Excusez-moi, mais j'ai des craintes, et c'est là où je pense que quand monsieur Majoros fait cette proposition pour améliorer la gestion en interne, je trouve qu'on aurait pu le faire bien avant et donc franchement, moi, ce que je demande aujourd'hui, c'est de mettre en place un groupe de travail communal pour pouvoir faire un vrai suivi des mesures et des recommandations qu'on ferait pour éviter cela avenir. Je suis du côté des décisions qui sont prises, que la SLRB fasse son travail, que la Tutelle fasse son travail, pas de problème. Mais excusez-moi, la Commune a aussi ses responsabilités et ce n'est pas de l'acharnement, vraiment pas. Parce que s'il n'y avait pas tous ces éléments objectifs qui ont été mis sur la table, on ne vous interpellait pas. D'ailleurs, je ne vais pas inventer des choses dont je n'ai pas connaissance, ce n'est pas mon but, vraiment pas et je ne vous vise pas plus vous qu'une autre personne, que du contraire. Mais j'estime qu'aujourd'hui, les réponses que vous m'apportez, c'est votre réponse, mais il y a des éléments qui ont été mis en avant comme ce problème d'approbation des comptes où on a relevé des problèmes de gestion et là, il n'y a pas eu de réaction de la Commune sous l'ancienne législature et c'est pour cela que pour la suite, il ne faudrait pas tomber dans cet problème et donc je voudrais ce groupe de travail qui soit mis en place pour avoir vraiment ce comité permanent qui fait en sorte que l'on suive les recommandations de la SLRB et de l'audit qui ont amené une meilleure gouvernance au sein de cette société.

Mme la Présidente :

Merci monsieur Vossaert.

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

Peut-être que si nous avons reçu des réponses claires avant, il n'y aurait pas eu d'acharnement ou même une remise en question de l'honnêteté des personnes concernées. Je vous ai interpellé, madame Schepmans, parce que vous avez démenti la fois passée que vous ayez à voir quoi que ce soit avec le Logement Molenbeekois. Là maintenant, vous cédez déjà un tout petit peu, mais vous dites dans ma casquette de bourgmestre, la propreté, la sécurité, ah oui et puis la lenteur administrative. Je vais vous lire un petit paragraphe du rapport du délégué social, qui mentionne une réunion d'information en juillet 2018, avec le Logement Molenbeekois : « la bourgmestre de Molenbeek - *c'était donc madame Schepmans* - et la direction générale, pour aborder les problèmes de la SISP, et précise les problèmes avec les charges, les problèmes avec le personnel », que vous niez que ça ait été accordé et vous oubliez encore les problèmes avec le patrimoine parce qu'il y a eu aussi des problèmes avec le patrimoine aussi, vous en étiez au courant vu que ça a été abordé selon le délégué social.

Alors arrêtez de vous déresponsabiliser, je pense que les questions ont été claires, vous avez à deux reprises réussi à ne pas nous dire toute la vérité, maintenant ça suffit ! On a demandé une section réunie pour que l'ensemble des conseillers soient informés complètement de ce dossier et on ne l'a pas encore reçue. Entre-temps, il y a un tas de documents, un tas de documents que normalement la Commune, la majorité ou en tout cas une partie des gens sont censés connaître. Les conseillers doivent savoir tout maintenant.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup Monsieur De Block.

L'incident est clos.

68. Secrétariat communal - Interpellation déposée par monsieur El Khannouss, conseiller communal CDH-CD&V, relative à l'organisation des mérites sportifs. (Complémentaire)

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door mijnheer El Khannouss, gemeenteraadslid CDH-CD&V, betreffende de organisatie van de sportverdiensten. (Aanvullend)

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Merci beaucoup madame la Présidente, si vous me permettez, pour gagner du temps étant donné que je n'arrive pas à joindre ma collègue, j'aurais aimé poser sa question concernant la zone de liberté pour les chiens au parc Albert, mais malheureusement ce n'est pas possible. Donc est-ce qu'on peut retirer ses deux points ? Et alors, elle les réintroduira pour la séance prochaine.

Mme la Présidente :

On ne reporte pas, on retire.

M. El Khannouss :

OK d'accord, on retire.

Madame la Présidente, chers collègues nous avons beaucoup parlé de bonne gouvernance, et j'espérais que cette nouvelle majorité, bien évidemment, tournerait définitivement le dos à certaines pratiques, certaines pratiques qu'on croyait révolues et on pensait que ça se déroulait encore dans certaines contrées reculées en Wallonie ou au fin fond des Ardennes, mais malheureusement, ça se déroule encore chez nous, ici, à Molenbeek, et plus particulièrement dans un événement qui est organisé par la Commune de Molenbeek.

J'ai eu le loisir pendant six ans d'organiser...

Alors Monsieur le chef de groupe, si vous me permettez de continuer, je sais que c'est un sujet qui vous embête un peu parce que c'est de nouveau votre formation politique qui est pointée du doigt évidemment.

Mme la Présidente :

Je vous rappelle que vous êtes là pour interpellier le Collège sur l'action du Collège.

M. El Khannouss :

Mais madame la Présidente, si vous pouviez vous mettre au-dessus de ce conseil communal, vous avez bien commencé, mais là, vous êtes en train de nouveau de montrer que vous chassez le naturel et qu'il revient au galop. Quand vous avez quelqu'un de votre formation politique qui m'interrompt, jouez votre rôle de gestionnaire de ce conseil communal et demandez-lui d'arrêter de m'interrompre.

Mme la Présidente :

Moi, je vous écoute attentivement et il se fait que tout à coup, vous vous interrompez pour bagarrer avec quelqu'un qui est en face de vous, et qui ne parle pas.

M. El Khannouss :

Mais il fait des gestes !

Mme la Présidente :

Alors excusez-moi, s'il vous fait des gestes, moi je ne sais pas voir tous les gestes des conseillers communaux.

M. El Khannouss :

Mais c'est incroyable, laissez-moi terminer ! Allez s'il vous plaît, un peu de sérieux.

Mme la Présidente :

Je vais d'ailleurs demander aux conseillers d'éviter de se faire des gestes entre eux, tout comme je leur ai demandé d'éviter de s'insulter. Et s'il vous plaît, continuez monsieur El Khannouss !

M. El Khannouss :

Voilà, voilà, merci de me donner la parole, je reviendrai plus tard avec une motion vous demander de quitter votre place de présidente du conseil communal, parce que je crois que nous devons faire comme les autres communes, il faut que quelqu'un d'autres puisse gérer cette présidence, mais ce sera un autre débat et on viendra en temps utile. Parce que vous montrez que vous avez du mal à vous élever et à quitter ce rôle de chef de file du Parti Socialiste, mais ce n'est pas grave, je vais commencer mon interpellation en vous appelant madame la bourgmestre.

Alors, madame la bourgmestre, la dernière cérémonie des mérites sportifs qui visait à récompenser les athlètes molenbeekois ainsi que nos clubs pour leurs performances durant l'année 2018, cet évènement que vous connaissez tous et dont j'ai eu le plaisir et la chance d'organiser pendant six ans, d'ailleurs la dernière édition, c'est moi qui l'avais mise sur pied, c'était une organisation clé sur porte, clé sur porte qui devait normalement se dérouler comme les années précédentes, mais malheureusement la personne qui a pris le relais est venue avec de bien mauvaises habitudes qu'on pensait être révolues, cet évènement que nous avons mis en place avec le service des Sports de la commune de Molenbeek et l'ASBL Molenbeek Sports, dont je salue la qualité du travail parce que cet évènement est une réussite grâce à leur investissement et c'est un investissement qui prend plusieurs mois, et moi-même en tant qu'ancien échevin des Sports, s'était très bien déroulée dans son ensemble. Sauf que l'on a pu assister et constater avec regret à une récupération politique de celui-ci, ce qui est une grave dérive, car c'est un évènement public, payé avec l'argent de la collectivité.

Effectivement, une formation politique, tout le monde se doute ici qu'il s'agit du Parti Socialiste molenbeekois, a monopolisé l'évènement, ce qui n'était pas arrivé depuis de très longues années. J'ai moi-même, en tant qu'échevin des Sports sortant, fait en sorte que toutes les formations politiques démocratiques soient associées à l'évènement, majorité comme opposition. Vous vous rappelez, madame la bourgmestre, quand vous avez atterri ici à Molenbeek, lors d'une des précédentes organisations, je vous ai moi-même fait monter sur le podium pour remettre un prix par respect pour votre rang, et comme nouvelle cheffe de file du Parti Socialiste molenbeekois. Je tiens à le rappeler.

Mais lors des derniers mérites sportifs, on a pu assister à un défilé des membres du Parti Socialiste. Je ne vous cache pas que je me suis cru un moment donné au boulevard de l'Empereur. Vous n'avez pas respecté votre partenaire de la majorité, puisque même vos partenaires libéraux n'ont même pas été respectés en les invitant d'une manière équitable et équilibrée pour la remise des prix. Je vous invite d'ailleurs à relire cet excellent article qui est paru dans La Capitale, invitant à assister à la soirée des vœux, pardon, ce qui est une forme de non-respect pour les sportifs de notre commune.

Beaucoup plus grave, il a été constaté que certains militants socialistes, des photos en attestent, n'ont pas hésité à déposer sur les tables des invités des tracts aux couleurs du PS, invitant à assister à la soirée des vœux du Parti Socialiste de Molenbeek.

Vous comprendrez, madame la bourgmestre, que le premier reproche est évidemment inacceptable d'un point de vue éthique et moral. Le deuxième l'est tout autant d'un point de vue éthique et morale, mais aussi sur un aspect légal. Cette politisation à

outrance des activités de la Commune, qui je le rappelle sont payées par l'argent du contribuable, est totalement inacceptable !

Pourriez-vous me dire si vous avez été informée de ces graves dérives, et si vous les cautionnez ? Dans le cas contraire, nous souhaiterions savoir ce que vous comptez mettre en place pour que ces dérives ne se reproduisent plus ?

Mme la Présidente :

Merci pour vos questions.

Je donne la parole à madame Maouane.

Mme Maouane :

Merci madame la Présidente, je voulais juste poser quelques questions au sujet de cette même soirée des mérites sportifs. J'aimerais savoir qui est à l'initiative des distributions des invitations de vœux du Parti Socialiste lors de cette cérémonie, et attirer votre attention sur le dangereux mélange des genres qui pourrait se produire.

Mme la Présidente :

Au nom du Collège, c'est monsieur Azaoum, l'échevin en charge des Sports qui va vous répondre.

M. l'échevin Azaoum :

Merci madame la Présidente, mesdames et messieurs les échevins, mesdames et messieurs les conseillers communaux, cher public, monsieur le conseiller communal, je vous remercie pour votre interpellation. Chaque année en effet, les services communaux mais également l'ASBL Molenbeek Sport organisent les mérites sportifs. Ces récompenses sont remises à des sportifs émérites en raison de résultats lors de l'année écoulée. Nous remettons aussi un prix aux associations qui font un travail d'encadrement remarquable, avec des publics spécifiques. Ne vous en déplaise, monsieur le conseiller communal, cette soirée s'est superbement bien passée. Tous les clubs présents ont été ravis de pouvoir y participer. Durant cette cérémonie, j'ai invité tous les mandataires politiques présents à monter sur le podium pour remettre une récompense. Pour votre bonne information, sachez que j'ai invité les membres de la majorité, mais également ceux de l'opposition. Ainsi, une conseillère communale de votre parti a pu remettre un prix à une association également. Dommage que vous soyez parti si rapidement, car j'allais également vous convier sur le podium.

Pour revenir sur la polémique que vous avez lancée, j'ai bien évidemment interrogé mes services au lendemain de votre déclaration. Le personnel qui a effectué la mise en place de la salle n'a absolument pas constaté ni de tract, ni de flyer. Ainsi, je puis vous dire avec conviction que vos propos sont tout simplement des faux. D'ailleurs, je viens de diffuser au moins 200 photos de l'événement, je vous invite à les examiner une par une pour essayer de trouver un début de preuve de ce que vous avancez.

Pour conclure, j'aimerais quand même marquer mon étonnement sur vos propos. La coutume veut qu'un mandataire politique fasse preuve de retenue et de respect, surtout à l'égard d'une administration qu'il a dirigée. Malheureusement, comme à votre habitude, vous en avez manqué. Mais je ne désespère pas pour l'avenir, merci.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

C'est trop fort, il est extraordinaire ce monsieur ! S'il arrête de faire de la politique, il peut s'engager dans le théâtre, mais malheureusement, je crois que ce serait un mauvais acteur !

Sincèrement, quand j'entends ce genre de réponse, oser nier une évidence qui a été constatée non pas par une, mais par des dizaines de personnes, d'ailleurs il y a de magnifiques photos qui ont été relayées dans la presse, mais je ne suis pas étonné de cette réponse. L'auteur même du tract a un emploi et un travail qui a été pris en flagrant délit d'essayer de se vendre en proposant des tracts reprenant ces éléments-là, qui justement le lendemain a nié de la même manière, aussi ici nier publiquement alors que la séance est enregistrée, je trouve cela de la part de quelqu'un qui est assermenté, de relativement grave. Je vous rappelle monsieur l'échevin, que vous êtes assermenté, que vous avez prêté serment sur la constitution. Vous vous rappelez ? Je jure de respecter la loi. Et ici en l'occurrence, vous ne respectez pas la loi. Vous n'avez aucune éthique. J'étais présent et j'ai vu la manière dont s'était organisé. Ce que je souhaite, madame la bourgmestre, c'est que ce genre d'incident qui a été constaté ne se reproduise plus. On a connu ça dans le passé, une politisation des services communaux et c'est tout simplement inacceptable ! Nous avons été témoins de faits graves, j'ose espérer que ça ne se représentera plus et que ça ne se reproduira plus. C'est simplement ma demande et j'espère que c'est bien enregistré, monsieur l'échevin, parce que sachez que nous serons très vigilants !

Merci pour votre mauvaise réponse.

Mme la Présidente :

Je rappelle aux conseillers que seul l'interpellant principal peut intervenir après la réponse du Collège.

69. Secrétariat communal - Interpellation déposée par madame Gilles-Goris, conseillère communale CDH-CD&V, relative à la note de politique générale et au budget 2019. (Complémentaire)

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door mevrouw Gilles-Goris, gemeenteraadslid CDH-CD&V, betreffende de beleidsnota en de begroting 2019. (Aanvullend)

Mme la Présidente :

Le point est retiré de l'ordre du jour.

70. Secrétariat communal - Interpellation déposée par madame Gilles-Goris, conseillère communale CDH-CD&V, relative à la zone de liberté pour les chiens au parc Albert. (Complémentaire)

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door mevrouw Gilles-Goris, gemeenteraadslid CDH-CD&V, betreffende de vrijheidszone voor honden in het Albertpark. (Aanvullend)

Mme la Présidente :

Le point est retiré de l'ordre du jour.

71. Secrétariat communal - Interpellation déposée par monsieur El Khannouss, conseiller communal CDH-CD&V, relative à la suppression du paiement de la garderie du midi. (Complémentaire)

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door mijnheer El Khannouss, gemeenteraadslid CDH-CD&V, betreffende de afschaffing van de betaling van de middagopvang. (Aanvullend)

Mme la Présidente :

Le point est retiré de l'ordre du jour.

La séance publique est terminée et j'invite le public à quitter la salle car nous allons commencer la séance à huis clos, merci beaucoup d'avoir soutenu nos conseillers ce soir et d'avoir écouté nos débats.